

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXXVII^e ANNEE. - N° 16

VENDREDI 23 FÉVRIER 2018



BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 23 FÉVRIER 2018

Pages

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extrait du compte-rendu de la séance plénière du 31 janvier 2018 764

CONSEIL DE PARIS

Liste des membres de la 4^e Commission — Erratum 766

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 3^e arrondissement. — Arrêté n° 03.18.04 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état civil (Arrêté du 15 février 2018) 766

Mairie du 3^e arrondissement. — Arrêté n° 03.18.05 portant délégation de signature du Maire du 3^e arrondissement à la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie (Arrêté du 15 février 2018) 766

Mairie du 17^e arrondissement. — Délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services et à la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie (Arrêté du 17 février 2018) 767

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) (Arrêté modificatif du 12 février 2018) 768

Délégation de signature de la Maire de Paris (Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Événements) (Arrêté du 20 février 2018) 770

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Mesures conservatoires intéressant la concession référencée 27 CC 1898 située dans le cimetière parisien de Bagneux (Arrêté du 15 février 2018) 771

Mesures conservatoires intéressant la concession référencée 45 CT 1957 située dans le cimetière parisien d'Ivry (Arrêté du 15 février 2018) 771

PRÉEMPTIONS

Délégation du droit de préemption urbain dont la Ville de Paris est titulaire sur le territoire parisien à l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPF Ile-de-France) concernant l'ensemble immobilier situé 5-5 bis, place Léon Blum, à Paris (11^e) (Arrêté du 16 février 2018) 771

RÉGIES

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Mission Facil'Familles. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances (Régie d'avances n° 264) (Arrêté du 9 février 2018) 772

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Mission Facil'Familles. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes (Régie de recettes n° 1262) (Arrêté du 19 février 2018) 773

Direction des Finances et des Achats. — Régie Générale de Paris (anciennement Caisse Intérieure Morland). — Modification de l'arrêté municipal du 6 juillet 2017 désignant le mandataire agent de guichet de la Régie de recettes et d'avances (recettes 1022/avances 022) (Arrêté du 15 février 2018) 774

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{re} classe (F/H) de la Commune de Paris, au titre de l'année 2018 (Arrêté du 15 février 2018) 775

Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^e classe (F/H) de la Commune de Paris, au titre de l'année 2018 (Arrêté du 15 février 2018) 775

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat-e-s autorisé-e-s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des animateur-ric-e-s d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 8 janvier 2018, pour cinq postes 776

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat-e-s autorisé-e-s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des animateur-ric-e-s d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 8 janvier 2018, pour quarante sept postes 776

Liste de sous-admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat-e-s au concours pour l'accès au corps des professeur-e-s de la Ville de Paris dans la discipline éducation physique et sportive ouvert, à partir du 22 janvier 2018, pour vingt-cinq postes 777

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidats au concours externe de mécanicien spécialiste en automobile (adjoint technique principal 2^e classe) ouvert, à partir du 27 novembre 2017, pour seize postes 778

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidats au concours interne de mécanicien spécialiste en automobile (adjoint technique principal 2^e classe) ouvert, à partir du 27 novembre 2017, pour huit postes 778

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 E 00006 réglementant, à titre provisoire, la circulation sur la bretelle de sortie de la Porte de la Plaine du boulevard périphérique intérieur, à Paris 15^e (Arrêté du 20 février 2018) 778

Arrêté n° 2017 T 13008 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Vincent Auriol, rue Jeanne d'Arc et rue Jenner, à Paris 13^e (Arrêté du 16 février 2018) 779

Arrêté n° 2018 T 10373 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Mahatma Gandhi, à Paris 16^e (Arrêté du 31 janvier 2018) 779

Arrêté n° 2018 T 10390 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Maréchal Fayolle et avenue Chantemesse, à Paris 16^e (Arrêté du 19 février 2018) 780

Arrêté n° 2018 T 10403 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Cabanis, à Paris 14^e (Arrêté du 15 février 2018) 780

Arrêté n° 2018 T 10492 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement allée des Fortifications, à Paris 16^e (Arrêté du 14 février 2018) 781

Arrêté n° 2018 T 10507 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Cardinet, à Paris 17^e (Arrêté du 15 février 2018) 781

Arrêté n° 2018 T 10508 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rébeval et boulevard de la Villette, à Paris 19^e (Arrêté du 20 février 2018) 782

Arrêté n° 2018 T 10509 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale place des Ternes, à Paris 17^e (Arrêté du 15 février 2018) 782

Arrêté n° 2018 T 10510 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Louis Lumière, à Paris 20^e (Arrêté du 19 février 2018) 783

Arrêté n° 2018 T 10512 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue André Barsacq, rue Berthe et rue Drevet, à Paris 18^e (Arrêté du 15 février 2018) 783

Arrêté n° 2018 T 10514 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Joseph de Maistre, à Paris 18^e (Arrêté du 15 février 2018) 784

Arrêté n° 2018 T 10517 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Myrha, à Paris 18^e (Arrêté du 15 février 2018) 784

Arrêté n° 2018 T 10522 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Dupuy de Lôme et rue Péan, à Paris 13^e (Arrêté du 16 février 2018) 785

Arrêté n° 2018 T 10527 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation avenue de Villiers, à Paris 17^e (Arrêté du 15 février 2018) 785

Arrêté n° 2018 T 10528 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Feydeau, à Paris 2^e (Arrêté du 15 février 2018) 786

Arrêté n° 2018 T 10530 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11^e (Arrêté du 19 février 2018) 786

Arrêté n° 2018 T 10531 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Douaumont, à Paris 17^e (Arrêté du 15 février 2018) 786

Arrêté n° 2018 T 10533 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Pixérécourt, à Paris 20^e (Arrêté du 19 février 2018) 787

Arrêté n° 2018 T 10535 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Dames, à Paris 17^e (Arrêté du 15 février 2018) 787

Arrêté n° 2018 T 10536 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Bagnole, à Paris 20^e (Arrêté du 19 février 2018) 788

Arrêté n° 2018 T 10538 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Vaugirard, à Paris 6^e (Arrêté du 15 février 2018) 788

Arrêté n° 2018 T 10541 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Tocqueville, à Paris 17^e. — *Régularisation* (Arrêté du 15 février 2018) 789

Arrêté n° 2018 T 10542 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues de Bagnole et des Orteaux, à Paris 20^e (Arrêté du 19 février 2018) 789

Arrêté n° 2018 T 10544 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Assas, à Paris 6^e (Arrêté du 15 février 2018) 790

Arrêté n° 2018 T 10545 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement quai des Grands Augustins, à Paris 6^e (Arrêté du 15 février 2018) 790

Arrêté n° 2018 T 10549 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 20^e arrondissement (Arrêté du 19 février 2018) 790

Arrêté n° 2018 T 10555 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue Popincourt, à Paris 11^e (Arrêté du 19 février 2018) 791

Arrêté n° 2018 T 10557 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard Raspail, à Paris 14^e (Arrêté du 15 février 2018) 792

Arrêté n° 2018 T 10558 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles boulevard de Charonne et rue Robert et Sonia Delaunay, à Paris 11 ^e et 20 ^e (Arrêté du 19 février 2018)	792
Arrêté n° 2018 T 10560 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Londres, à Paris 8 ^e (Arrêté du 16 février 2018)	793
Arrêté n° 2018 T 10568 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Audran et rue Véron, à Paris 18 ^e (Arrêté du 15 février 2018)	793
Arrêté n° 2018 T 10569 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Folie Regnault, à Paris 11 ^e (Arrêté du 19 février 2018)	793
Arrêté n° 2018 T 10571 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Sorbier, à Paris 20 ^e (Arrêté du 19 février 2018)	794
Arrêté n° 2018 T 10572 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Belliard, à Paris 18 ^e (Arrêté du 15 février 2018)	794
Arrêté n° 2018 T 10574 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Gauthey, à Paris 17 ^e (Arrêté du 15 février 2018)	795
Arrêté n° 2018 T 10577 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue des Ternes, à Paris 17 ^e (Arrêté du 15 février 2018)	795
Arrêté n° 2018 T 10586 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 4 ^e (Arrêté du 16 février 2018)	796
Arrêté n° 2018 T 10588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Mac Mahon, à Paris 17 ^e (Arrêté du 16 février 2018)	796
Arrêté n° 2018 T 10596 suspendant l'opération « Paris Respire » le dimanche 4 mars 2018 dans l'avenue du Tremblay, à Paris 12 ^e , à l'occasion de l'organisation de la 26 ^e édition du semi-marathon de Paris (Arrêté du 20 février 2018)	797

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation donnée à un vice-président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, en vue d'assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris (Arrêté du 15 février 2018)	797
Délégation donnée à un vice-président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, en vue d'assurer la présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (Arrêté du 15 février 2018)	797

RÉGIES

Direction des Finances et des Achats. — Régie Générale de Paris (anciennement Caisse intérieure Morland) Régie d'avances départementale n° 122 — Modification des arrêtés départementaux du 20 juillet 2017 désignant des mandataires agents de guichet (Arrêtés du 13 février 2018)	798
---	-----

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation , à compter du 1 ^{er} février 2018, du tarif journalier applicable au service de placement familial PF GRANCHER, géré par l'organisme gestionnaire ŒUVRE GRANCHER situé 119, rue de Lille, à Paris 7 ^e (Arrêté du 19 février 2018)	800
Fixation de l'allocation de ressource et du tarif journalier applicable à l'établissement et le service géré par l'organisme gestionnaire NOTRE-DAME DE JOYE (Arrêté du 20 février 2018)	801

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00112 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 15 février 2018)	801
Arrêté n° 2018-00114 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 15 février 2018)	802
Arrêté n° 2018-00115 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (Arrêté du 15 février 2018)	802

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° DTPP 2018-178 relatif à l'agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, accordé à la société « INFS » (Arrêté du 14 février 2018)	802
Arrêté n° DTPP 2018-188 portant fermeture administrative immédiate et interdiction temporaire d'habiter l'hôtel « Séjour » situé 15, rue du roi d'Alger, à Paris 18 ^e (Arrêté du 16 février 2018)	803
Annexe : voies et délais de recours	804
Arrêté n° 2018 T 10401 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard Bessières, à Paris 17 ^e (Arrêté du 14 février 2018)	805
Arrêté n° 2018 T 10490 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Saint-Honoré, à Paris 1 ^{er} (Arrêté du 16 février 2018)	805
Arrêté n° 2018 T 10501 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Argenteuil, à Paris 1 ^{er} (Arrêté du 16 février 2018)	805

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Liste , par ordre de mérite, des candidates déclarées admises à l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2018	806
Liste , par ordre de mérite, des candidat-e-s déclaré-es admis-e-s à l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2018	806

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs.....	806
Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1 ^{er} février et le 15 février 2018.....	806
Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1 ^{er} février et le 15 février 2018.....	807
Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1 ^{er} février et le 15 février 2018.....	811
Liste des déclarations préalables déposées entre le 1 ^{er} février et le 15 février 2018.....	811
Demande de permis d'aménager délivré entre le 1 ^{er} février et le 15 février 2018.....	824
Liste des permis de construire délivrés entre le 1 ^{er} février et le 15 février 2018.....	824
Liste des permis de démolir délivrés entre le 1 ^{er} février et le 15 février 2018.....	828

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

PARIS MUSÉES

Délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées (Direction des Expositions et des Publications. — Modificatif n° 3) (Arrêté du 15 février 2018).....	828
Délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées aux Directeurs et aux Directrices des Musées de la Ville de Paris. — Modificatif n° 3 (Arrêté du 15 février 2018).....	829

POSTES À POURVOIR

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste de sous-directeur-trice de la Commune de Paris.....	829
Inspection Générale. — Avis de vacance d'un poste d'inspecteur-trice de la Ville de Paris (F/H).....	830
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Administrateur.....	830
Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).....	830
Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).....	830
Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).....	831
Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).....	831
Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.....	831

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux..... 831

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux publics..... 831

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B. — Personnel de maîtrise..... 831

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H). — Technicien supérieur..... 831

Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement. — Avis de vacance de dix-sept postes d'agent de restauration scolaire (F/H)..... 831

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de Chargé-e de clientèle — Caissier-ère..... 831

Paris Musées. — Avis de vacance d'un poste régisseur-se des œuvres adjoint-e à la responsable des réserves mutualisées des musées de la Ville de Paris..... 832

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Extrait du compte-rendu
de la séance plénière du 31 janvier 2018**Vœu sur le 33, rue d'Artois (8^e arrondissement) :**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné le projet de reconstruction d'un ancien immeuble de rapport de l'entre-deux guerres.

La Commission demande que la démolition des circulations verticales existantes soit reconsidérée afin que soient conservés le grand escalier d'origine et la volée tournante réunissant le rez-de-chaussée et l'entresol. Elle s'oppose par ailleurs à l'agrandissement des baies situées de part et d'autre du porche d'entrée, ce qui conduirait à dissocier l'écriture de cette partie de la façade du reste de l'élévation.

Vœu sur le 52, rue des Petites-Écuries, (10^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné le projet de restructuration de l'ancien hôtel de Lathan protégé au titre du P.L.U.

La Commission renouvelle son vœu d'opposition au projet de surélévation de l'immeuble sur rue pris en faisabilité le 14 septembre 2016. Elle demande par ailleurs la conservation des fenêtres d'origine encore présentes en façade ainsi que celle de leurs volets intérieurs et souhaite que le pétitionnaire renonce à l'installation d'un ascenseur dans le vide central de l'escalier principal de l'hôtel.

Vœu sur le 10, rue de Calais (9^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire construit par l'architecte Félix PIGEORY.

La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui transformerait radicalement le couronnement de l'immeuble et ôterait à son élévation sa cohérence architecturale.

Suivi de vœu au 27 B, avenue de Villiers (17^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné en suivi le projet de création d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau.

La Commission, après avoir été informée que le pétitionnaire renonçait à son projet, lève le vœu pris le 28 juin 2017.

Suivi de vœu au 22, boulevard Poissonnière (9^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné à nouveau en suivi le projet de surélévation d'un immeuble des grands boulevards élevé sur une base plus ancienne sous la Monarchie de juillet.

La Commission accepte la nouvelle version du projet qui limite à un seul niveau la surélévation et donne au nouveau comble la forme traditionnelle d'un comble à lucarnes dotées de balconnets. Elle demande toutefois pour lever son vœu du 26 avril 2017 que le retrait du nouvel étage carré soit davantage marqué de façon à en faire un étage d'attique.

Dossiers issus de l'appel à projets « Réinventer Paris II » :**Vœu sur l'atelier des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 48, rue de Sévigné (3^e arrondissement) :**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'hôtel occupé par l'atelier des Beaux-Arts de la Ville de Paris retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de la préservation des éléments architecturaux et mobiliers signalés. Elle ajoute que le relief du sculpteur Fortin remonté en façade en 1860 est la propriété inaliénable de la Ville de Paris et qu'il appartient aux collections du musée Carnavalet responsable de l'œuvre.

Vœu sur l'hôtel de Fourcy, 8, place des Vosges (4^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'hôtel de Fourcy retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de la préservation des éléments architecturaux et mobiliers signalés.

Vœu sur l'esplanade et la gare des Invalides, rue Fabert, rue Paul et Jean-Lerolle, rue Robert-Esnault-Pelterie (7^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la faisabilité d'une reconversion du sous-sol de l'esplanade et de la gare des Invalides retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission, après avoir constaté que le lieu, dans son état actuel, résulte d'une agglomération de réaménagements successifs qui ont laissé derrière eux des éléments architecturaux et mobiliers qu'il conviendrait de conserver et de remettre en valeur, recommande qu'une étude historique et patrimoniale de l'ensemble soit commandée qui permettrait de guider l'examen des projets. Elle demande par ailleurs que le hall de la gare construit par l'architecte Just Lisch soit rétabli dans son volume d'origine et retrouve son décor 1900 heureusement conservé mais aujourd'hui occulté.

Vœu sur l'Institut George Eastman, 11, rue George Eastman (13^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'institut George Eastman retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

Après avoir pris connaissance sur place des qualités patrimoniales de l'adresse, la Commission demande que soit refusée toute proposition d'extension ou de surélévation du bâtiment et que le rétablissement de l'ancienne salle des soins et du balcon de l'auditorium dans leurs volumes d'origine soit encouragé. Elle se prononce par ailleurs en faveur de la réalisation par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville d'un inventaire complet des biens mobiliers ou immobiliers de style Art déco présents dans l'institut et recommande que la future concession d'occupation de l'établissement ou toute autre forme juridique de transfert impose leur maintien in-situ. Elle demande enfin que le bâtiment, en raison de la rareté de l'ensemble qu'il constitue dans le patrimoine parisien et de son excellent état de conservation, fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques.

Vœu sur les réservoirs d'eau de Passy, 26, rue Copernic (16^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la faisabilité d'une reconversion des réservoirs d'eau de Passy (réservoir Villejust et réservoir incendie) retenus pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de ses conclusions. Elle demande par ailleurs que le réservoir incendie, qui constitue une réserve de fraîcheur, soit maintenu en eau dans le futur.

Vœu sur l'usine d'Auteuil, 75-77, avenue de Versailles (16^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'usine d'Auteuil retenue pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de ses conclusions qui attirent l'attention sur la grande qualité architecturale des halles et demandent leur conservation. Elle rappelle, à ce sujet, que les deux bâtiments et leur travée de liaison formaient un seul ensemble technique dont l'usine d'Auteuil constitue un des derniers exemples.

Vœu sur le centre de couplage et de répartition Laumière, 8-10, rue Armand-Carrel (19^e arrondissement) :

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, a examiné la faisabilité d'une reconversion du centre de couplage et de répartition Laumière retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris II.

La Commission demande que soit refusée toute proposition de démolition ou de surélévation de ce bâtiment à ossature métallique et façades en pierre qui est le dernier témoin de l'histoire de l'électrification des quartiers Nord et Nord-Est de la Capitale entreprise peu avant 1914. Elle demande par ailleurs la conservation du système original d'éclairage de l'établissement, la lumière pénétrant dans le centre de couplage au travers de cinq longues verrières disposées en toiture sur des châssis inclinés et se diffusant jusqu'au sous-sol à travers le plancher du rez-de-chaussée composé de dalles de verre.

CONSEIL DE PARIS

Liste des membres de la 4^e Commission — Erratum.

4^e commission : 26 élu-e-s.

ACTION SOCIALE — SANTE — PETITE ENFANCE.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions, personnes âgées. Prévention spécialisée, intégration. Petite enfance et protection de l'enfance. Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'homme. Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P.

Président :

— Mme Marie ATALLAH.

Vice-présidents :

— Mme Florence BERTHOUT.

Membres :

— M. Hervé BÉGUÉ
 — Mme Hélène BIDARD
 — Mme Claudine BOUYGUES
 — Mme Galla BRIDIER
 — Mme Colombe BROSSEL
 — Mme Sylvie CEYRAC
 — Mme Emmanuelle DAUVERGNE
 — M. Bernard DEBRE
 — Mme Leïla DIRI
 — Mme Myriam EL KHOMRI
 — Mme Léa FILOCHE
 — Mme Fanny GAILLANNE
 — M. François HAAB
 — M. Christian HONORÉ
 — M. Bernard JOMIER
 — Mme Fatoumata KONÉ
 — M. Nicolas NORDMAN
 — Mme Nawel OUMER
 — M. Atanase PERIFAN
 — Mme Anne SOUYRIS
 — Mme Dominique STOPPA-LYONNET
 — Mme Karen TAIEB ATTIAS
 — Mme Dominique VERSINI
 — Mme Mercedes ZUNIGA.

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 3^e arrondissement. — Arrêté n° 03.18.04 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état civil.

Le Maire du 3^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-26 et R. 2122-10 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 03.17.07 est abrogé.

Art. 2. — Les fonctionnaires titulaires, dont les noms suivent, sont délégués au titre du 3^e arrondissement dans les

fonctions d'officier de l'état civil pour les actes mentionnés à l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales :

— Mme Michèle MARGUERON, attachée principale d'administration ;
 — Mme Esther CHOQUET, ingénieur des travaux ;
 — M. Laurent CHENNEVAST, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;
 — M. Jacques VITZLING, secrétaire administratif de classe supérieure ;
 — Mme Nadine DAGORNE, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;
 — Mme Lucia GALLÉ, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;
 — Mme Katia DEUNF, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 — M. Mathieu FRIART, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 — Mme Souhebat DA SILVA, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 — Mme Patricia CALVET, adjoint administratif principal de 2^e classe ;
 — Mme Jeannine METAIS, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
 — Mme la Maire de Paris ;
 — M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris ;
 — M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, Bureau de l'accompagnement juridique ;
 — chacun des fonctionnaires nommément désignés ci-dessus ;
 — M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 3^e arrondissement.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pierre AIDENBAUM

Mairie du 3^e arrondissement. — Arrêté n° 03.18.05 portant délégation de signature du Maire du 3^e arrondissement à la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie.

Le Maire du 3^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-26, L. 2511-27, L. 2511-36 à L. 2511-45 et R. 2122-10 ;

Vu le Code du service national et notamment les articles L. 113-1 et suivants, R. 111-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 131-1 et suivants, R. 131-1 et suivants ;

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris en date du 14 février 2018 déléguant Mme Michèle MARGUERON, attachée principale d'administration dans les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 3^e arrondissement ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 03.17.05 est abrogé.

Art. 2. — Délégation de signature du Maire du 3^e arrondissement est donnée à Mme Michèle MARGUERON, attachée principale d'administration, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 3^e arrondissement, à l'effet de signer toute pièce ou document liés à l'application des dispositions du Code du service national.

Art. 3. — Délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer toute pièce ou document liés au respect de l'obligation scolaire.

Art. 4. — Délégation de signature lui est donnée à l'effet de certifier les attestations d'accueil déposées pour les ressortissants étrangers soumis à cette procédure.

Art. 5. — Délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer toutes pièces ou documents liés à l'engagement, à l'ordonnancement et au mandatement des dépenses inscrites à l'état spécial de l'arrondissement.

Art. 6. — Délégation dans les fonctions d'officier de l'état civil pour les actes mentionnés à l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales.

Art. 7. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris ;
- Mme la Maire de Paris ;
- M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires (Bureau de l'accompagnement juridique) ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme le Régisseur de la Mairie du 3^e arrondissement ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 3^e arrondissement ;
- Mme la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 3^e Arrondissement.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pierre AIDENBAUM

Mairie du 17^e arrondissement. — Délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services et à la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie.

La Maire de Paris,

Vu les articles L. 2122-27, L. 2122-30, L. 2511-27 et R. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 1986 nommant M. Pierre BOURRIAUD, Directeur Général des Services de la Mairie du 17^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 16 février 2015 nommant M. Morgan REMOND, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 17^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 détachant Mme Catherine MULLER dans l'emploi de Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 17^e arrondissement ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 9 avril 2015 modifié, déléguant la signature de la Maire de Paris à M. Pierre BOURRIAUD, Directeur Général des Services de la Mairie du 17^e arrondissement, à M. Morgan REMOND, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 17^e arrondissement et à Mme Léonor CORTES, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 17^e arrondissement est abrogé.

Art. 2. — La signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Pierre BOURRIAUD, Directeur Général des Services de la Mairie du 17^e arrondissement, à M. Morgan REMOND, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 17^e arrondissement et à Mme Catherine MULLER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 17^e arrondissement pour les actes énumérés ci-dessous :

- procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;
- procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents ;
- procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;
- recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des Présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa, du Code électoral ;
- préparer, organiser et exécuter, au titre des attributions légales fixées à l'article L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues à cet effet par le Code électoral, les opérations, actes et décisions, individuels et collectifs, ainsi que les arrêts comptables relatifs à la tenue des listes électorales et au déroulement des opérations électorales, à l'exclusion des désignations prévues à l'article R. 43 du Code électoral ;
- coter et parapher, et, le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;
- coter et parapher les feuillets du registre des délibérations du Conseil d'arrondissement ;
- signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;
- signer toutes copies et extraits d'actes d'état-civil ;
- signer les affirmations des procès verbaux par des gardes particuliers assermentés ;
- valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- émettre les avis demandés par l'Office Français de l'immigration et de l'intégration sur les demandes de regroupement familial des étrangers soumis à cette procédure, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;
- attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;
- procéder au recrutement d'agents vacataires en qualité de suppléants de gardien de Mairie d'arrondissement ;
- notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;
- signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels de catégories B et C placés sous leur autorité, à l'exception des

Directrices et Directeurs Généraux Adjoints des Services et des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;

— signer les arrêtés de congé initial à plein traitement de un à dix jours au titre d'un accident de service, de trajet ou de travail non contesté ;

— signer les arrêtés de sanctions du premier groupe pour les agents de catégories B et C ;

— signer les fiches de notation des personnels placés sous leur autorité ;

— signer les conventions de stage (stagiaires extérieurs) d'une durée inférieure à deux mois (280 heures) ;

— signer les contrats d'engagements et leurs avenants, les cartes officielles et les décisions de licenciement des agents recenseurs ;

— attester le service fait par les agents recenseurs ;

— attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux repas à l'occasion des scrutins électoraux ;

— signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes ;

— signer les conventions d'occupation de locaux et les conventions de prêt de matériel ;

— signer tous les actes administratifs et tous les titres, états de recouvrement de créances de la Ville de Paris et factures, pris ou émis dans le cadre de l'exécution du budget municipal en recettes.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— à M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;

— à M. le Maire du 17^e arrondissement ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 17 février 2018

Anne HIDALGO

VILLE DE PARIS

STRUCTURES - DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de signature de la Maire de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 12 octobre 2017 modifié, portant réforme des structures des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 4 septembre 2017 modifié, fixant l'organisation de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} décembre 2014 nommant Mme Carine BERNEDE, Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2017, modifié les 31 mars, 25 juin et 25 octobre 2017, portant délégation de signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains fonctionnaires de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 12 janvier 2017 modifié susvisé portant délégation de signature à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs est modifié ainsi qu'il suit :

Remplacer :

Article premier :

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice, la signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Bruno GIBERT, Directeur Adjoint chargé de la coordination administrative, et M. Alain CONSTANT, adjoint à la Directrice chargé de la coordination technique.

Par :

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice, la signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Bruno GIBERT, Directeur Adjoint.

A l'article 2 :

Ajouter :

— 7. les transactions avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;

— 8. demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 200 000 € ;

— 9. procéder au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme et déclarations relatives aux travaux de démolition, de transformation ou d'édification des biens municipaux pour des projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 1 000 m².

A l'article 3 :

Remplacer :

— « ... » chef du Service du patrimoine et de la logistique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Yves BORST et M. Olivier TASTARD, adjoints à la cheffe du Service du patrimoine et de la logistique ;

Par :

— M. Eric LEROY, chef du Service du patrimoine et de la logistique, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Yves BORST et M. Olivier TASTARD, adjoints au chef du Service du patrimoine et de la logistique ;

Remplacer :

— M. Antoine GILLIER, chef du Service support des technologies de l'information.

Par :

— « ... », chef du Service support des technologies de l'information.

A l'article 4

Ajouter :

14. Autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

A l'article 6 :

Agence d'écologie urbaine :

Remplacer :

– Mme Isabelle VERDOU, responsable de la cellule gestion administrative.

Par :

– Mme Isabelle VERDOU, responsable de la cellule gestion administrative, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Lise BERTOLERO, adjointe à la responsable de la cellule gestion administrative.

Mission funéraire :

Remplacer :

– M. Philippe DELEMARRE, chef de la mission funéraire, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Simon SINGER, adjoint au chef de la mission funéraire, à l'effet de signer dans la mesure de leurs attributions, les actes suivants :

- décisions de mise en réforme et d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers inscrits à l'actif du budget municipal au titre de l'ancienne régie municipale soit au titre des activités actuelles de la Mission (notamment de la convention de délégation du service extérieur des pompes funèbres) ;

- ordres de service et bons de commandes dans le cadre de la convention de délégation du service extérieur des pompes funèbres ;

- attestations de service fait.

Par :

– M. Philippe DELEMARRE, chef de la mission funéraire, les actes suivants :

- décisions de mise en réforme et d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers inscrits à l'actif du budget municipal au titre de l'ancienne régie municipale soit au titre des activités actuelles de la mission (notamment de la convention de délégation du service extérieur des pompes funèbres) ;

- ordres de service et bons de commandes dans le cadre de la convention de délégation du service extérieur des pompes funèbres ;

- attestations de service fait.

Service exploitation des jardins :

Remplacer :

– M. Jean-Marc VALLET, chef de la division des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e et 7^e arrondissements, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Riana LE GALL, adjointe au chef de la division des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Par :

– M. Jean-Marc VALLET, chef de la division des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 7^e arrondissements, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Riana LE GAL, adjointe au chef de la division des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 7^e arrondissements ;

Service des cimetières :

Remplacer :

– Mme Joëlle CHOUARD, adjointe au chef de la division technique du service des cimetières, et, dans la mesure de leurs attributions, M. Xavier FRANCOIS, chef de la subdivision logistique, achats et des approvisionnements, et M. Didier COQUELET, chef de la subdivision travaux fonctionnels et funéraires.

Par :

– M. Arnaud LANGE, chef de la division technique du service des cimetières, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Joëlle CHOUARD, adjointe au chef de la division technique du service des cimetières et, dans la mesure de leurs attributions, « ... » chef de la subdivision logistique, Mme Agnès THOMAS, cheffe de la subdivision espaces verts, et M. Didier COQUELET, chef de la subdivision travaux fonctionnels et funéraires.

Service du paysage et de l'aménagement :

Remplacer :

– Mme Ghislaine LEPINE, cheffe de la division espace public, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Bruno COHU, adjoint à la cheffe de la division espace public ;

Par :

– Mme Ghislaine LEPINE, cheffe de la division études et travaux n° 1, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane ANDREONE et M. Bruno COHU, adjoints à la cheffe de la division études et travaux n° 1 ;

Remplacer :

– Mme Adeline ROUX, cheffe de la division études et travaux n° 3, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Fabienne GASECKI, et M. Baptiste LAROSE, adjoints à la cheffe de la division études et travaux n° 3.

Par :

– Mme Fabienne GASECKI, cheffe de la division études et travaux n° 3, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Aurélie LAW LONE, adjointe à la cheffe de la division études et travaux n° 3.

Service des sciences et techniques du végétal :

Remplacer :

– Mme Béatrice ABEL, cheffe de projet et Directrice de l'Ecole d'Horticulture du Breuil, M. Bruno LEUVREY, adjoint à la Directrice de l'Ecole d'Horticulture du Breuil, « ... », Secrétaire Général de l'Ecole d'Horticulture du Breuil, M. Reynald GILLERON, Directeur des Etudes et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier VILLIOT, adjoint au Directeur des Etudes, M. Vincent MAUROUX, Directeur de la Formation pour adultes ;

Par :

– Mme Béatrice ABEL, cheffe de projet et Directrice de l'Ecole d'Horticulture du Breuil, M. Bruno LEUVREY, adjoint à la Directrice de l'Ecole d'Horticulture du Breuil, M. Reynald GILLERON, Directeur des Etudes et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier VILLIOT, adjoint au Directeur des Etudes, M. Vincent MAUROUX, Directeur de la Formation pour adultes.

A l'article 8 :

Remplacer :

– Mme Sylvie LESUEUR, M. Philippe QUILLET, Mme Martine RENTET et Mme Jocelyne HERNANDEZ, M. Xavier GOUGEROT et Mme Nathalie BRACQUE, Mme Alexandra PERON, M. Venance KOUTCHO, Mme Chantal THINE, Mme Suzelle COMAN, Mme Romaine KANGA, M. Jean-Pierre COUTEAU, Mme Françoise BERTAU, Mme Myriam AZZOUZ, Mme Aline BARTHEL, et M. Kinouani MATSIONA, Mme Fatima DAIRE, Mme Josella BRADAMANTIS, M. Régis CELINY, Mme Annie AUBOURG, et M. Jean-François PECQUERY, pour les cimetières du Montparnasse, de Grenelle, Vaugirard, Auteuil et Passy ;

Par :

– Mme Sylvie LESUEUR, M. Philippe QUILLET, Mme Martine RENTET et Mme Jocelyne HERNANDEZ, M. Xavier GOUGEROT, Mme Alexandra PERON, M. Venance KOUTCHO, Mme Chantal THINE, Mme Romaine KANGA, M. Christian HOUOT, M. Harris SEBAS, Mme Françoise BERTAU, Mme Myriam AZZOUZ, Mme Aline BARTHEL, et M. Kinouani MATSIONA, Mme Fatima DAIRE, Mme Josella BRADAMANTIS, M. Régis CELINI, M. Patrick SELLAMAN, M. Jean-François PECQUERY et Mme Amenan KOFFI, pour les cimetières du Montparnasse, de Grenelle, Vaugirard, Auteuil et Passy ;

Remplacer :

– M. Wilfrid BLERALD, Mme Magali NOTTE, Mme Patricia ZAMBONI, Mme Sylvie KADYSZEWSKI, M. Eric OGUIDI et M. Sébastien NEZONDET, M. Guy JOSSELIN, Mme Céline

MOREIRA, et Mme Marie-Claude L'INCONNU, pour le cimetière parisien de Pantin ;

Par :

— M. Wilfrid BLERALD, Mme Magali NOTTE, M. Denis JANCZEWSKI, Mme Sylvie KADYSZEWSKI, M. Eric OGUIDI et M. Sébastien NEZONDET, M. Guy JOSSELINE, Mme Céline MOREIRA, et Mme Marie-Claude L'INCONNU, pour le cimetière parisien de Pantin ;

Remplacer :

— Mme Nathalie NGUYEN VAN LAN, M. Ewen HAZO, M. Marc VASSEUR, M. Denis JANCZEWSKI, Mme Toussine QUENOIL, Mme Geneviève GIUSTI, et Mme Jeanne GEDOUVIS, pour le cimetière parisien de Thiais.

Par :

— Mme Nathalie NGUYEN VAN LAN, M. Ewen HAZO, M. Marc VASSEUR, Mme Fatiha BELGHIT, Mme Toussine QUENOIL, Mme Geneviève GIUSTI, Mme Juliana BONIN, pour le cimetière parisien de Thiais.

A l'article 9 :

Ajouter :

— 8) les transactions avec les tiers dans la limite de 5 000 €,

• M. Dominique LABROUCHE, chef du Service des affaires juridiques et financières.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

— à M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— aux intéressé-e-s.

Fait à Paris, le 12 février 2018

Anne HIDALGO

Délégation de signature de la Maire de Paris (Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements).

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 01 en date du 5 avril 2014, par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté de structure du Secrétariat Général en date du 22 décembre 2017 modifié ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Antoine CHINÈS, Délégué Général aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements, tous les arrêtés, actes, décisions, contrats et correspondances préparés par les services placés sous son autorité, y compris les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du CGCT pour lesquels le Conseil de Paris a donné délégation à la Maire de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine CHINÈS, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à M. Karim HERIDA, adjoint au Délégué Général aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements.

Art. 2. — La signature de la Maire de Paris est également déléguée à M. Christophe ROSA, chef du Pôle Infrastructures et Equipements, pour les actes suivants, préparés par la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements dans le cadre de la conduite ou du suivi d'opérations de travaux :

— ordres de service et bons de commande émis sur le fondement des marchés exécutés par la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements ;

— ordres de service et bons de commande émis sur le fondement des marchés transversaux de la Ville de Paris ;

— ordres de service et bons de commande hors marchés, dans la limite de 25 000 € H.T. ;

— attestations de service fait, décomptes mensuels et décomptes généraux définitifs, certificats administratifs de versement d'avance et de libération de retenue de garantie ;

— décisions et correspondances relatives aux mises en demeure et à l'application de pénalités aux prestataires de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements ;

— acceptations des sous-traitants et agréments de leurs conditions de paiement.

Art. 3. — La signature de la Maire de Paris est également déléguée à M. Stéphane COTON, chef du Pôle Juridique et Financier, pour les actes suivants, préparés par la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements :

— marchés et avenants passés selon la procédure adaptée dans la limite de 90 000 € H.T. ;

— courrier de notification et lettres aux candidats non retenus dans le cadre des consultations relatives aux marchés publics conduites par la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements ;

— bons de commande émis sur le fondement des marchés, des concessions, des contrats de louage de choses ou des conventions de toute nature exécutés par la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements ;

— bons de commande émis sur le fondement des marchés transversaux de la Ville de Paris ;

— bons de commande hors marchés dans la limite de 25 000 € H.T. ;

— attestations de service fait, décomptes mensuels et décomptes généraux définitifs, certificats administratifs de versement d'avance et de libération de retenue de garantie ;

— décisions et correspondances relatives aux mises en demeure et à l'application de pénalités aux prestataires de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evénements ;

— acceptations des sous-traitants et agréments de leurs conditions de paiement.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 20 février 2018

Anne HIDALGO

CIMETIÈRES - ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Mesures conservatoires intéressant la concession référencée 27 CC 1898 située dans le cimetière parisien de Bagneux.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2213-8 et L. 2512-13 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2017 modifié, portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu le titre de concession accordant le 14 avril 1898 à Mme Vve VALLET, née Ernestine MUNIER une concession conditionnelle complétée n° 27, au cimetière parisien de Bagneux ;

Vu le rapport du 14 février 2018 constatant que l'état de la sépulture est de nature à porter atteinte à l'ordre public du cimetière et constitue un danger immédiat pour la sécurité des personnes et des biens, le monument s'étant effondré dans l'emplacement adjacent ;

Arrête :

Article premier. — Les désordres constatés sur la concession susmentionnée constituent un danger grave et immédiat pour la sécurité des personnes et des biens et sont de nature à porter atteinte à l'ordre public du cimetière.

Art. 2. — A titre d'urgence et aux frais avancés de qui il appartiendra, l'administration prend les mesures conservatoires nécessaires en procédant à la mise en sécurité du restant de la sépulture (recouvrement par de la terre et stockage des morceaux du monument).

Art. 3. — Le chef de la division technique du service des cimetières et la conservatrice du cimetière parisien de Bagneux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté est notifié à la dernière adresse connue de la concessionnaire et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
Le Chef du Service des Cimetières
Marc FAUDOT

Mesures conservatoires intéressant la concession référencée 45 CT 1957 située dans le cimetière parisien d'Ivry.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2213-8 et L. 2512-13 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} juin 2005 portant règlement général des cimetières de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2017 modifié, portant délégation de la signature de la Maire de Paris à la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Vu le titre de concession accordant le 1^{er} juin 1957 à Mme Vve FAUVEL née Lucie Mélanie NANY une concession centenaire n° 45, au cimetière parisien d'Ivry ;

Vu le rapport du 15 février 2018 constatant que l'état de la sépulture est de nature à porter atteinte à l'ordre public du cimetière et constitue un danger immédiat pour la sécurité des personnes et des biens, le monument s'étant effondré au fond du caveau ;

Arrête :

Article premier. — Les désordres constatés sur la concession susmentionnée constituent un danger grave et immédiat pour la sécurité des personnes et des biens et sont de nature à porter atteinte à l'ordre public du cimetière.

Art. 2. — A titre d'urgence et aux frais avancés de qui il appartiendra, l'administration prend les mesures conservatoires nécessaires en procédant à la mise en sécurité de la sépulture (pose d'un couvre-caveau, de bastaings et/ou de dalles).

Art. 3. — Le chef de la division technique du service des cimetières et le conservateur du cimetière parisien d'Ivry sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté est notifié à la dernière adresse connue de la concessionnaire et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
Le Chef du Service des Cimetières
Marc FAUDOT

PRÉEMPTIONS

Délégation du droit de préemption urbain dont la Ville de Paris est titulaire sur le territoire parisien à l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPF Ile-de-France) concernant l'ensemble immobilier situé 5-5 bis, place Léon Blum, à Paris (11^e).

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 15° ;

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives au droit de préemption urbain ;

Vu la délibération n° DU 127 des 16 et 17 octobre 2006 du Conseil de Paris instituant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme approuvé et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3^e et 4^e arrondissements) et du 7^e arrondissement ;

Vu la délibération n° DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 du Conseil de Paris adoptant le Programme Local de l'Habitat tel que arrêté par délibération des 15 et 16 novembre 2010, et modifié par délibération 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 en date du 5 avril 2014 modifiée déléguant à la Maire de Paris la compétence d'exercer le droit de préemption urbain et de déléguer ce droit ;

Vu la délibération 2017 DAJ 14 en date des 25, 26 et 27 novembre 2017, modifiant la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 janvier 2018 concernant un ensemble immobilier situé 5-5 bis, place Léon Blum, à Paris (11^e), cadastré BK 55, pour un prix de 15 600 000 € ;

Considérant que ce bien est susceptible de faire l'objet d'une opération de réhabilitation et de démolition-construction de logements sociaux et intermédiaires ;

Considérant que l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPF Ile-de-France) a vocation à réaliser ce type d'opération ;

Arrête :

Article premier. — Le droit de préemption urbain dont la Ville de Paris est titulaire sur le territoire parisien est délégué à l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPF Ile-de-France) pour la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 janvier 2018 concernant l'ensemble immobilier situé 5-5 bis, place Léon Blum, à Paris (11^e).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— L'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPF Ile-de-France).

Fait à Paris, le 16 février 2018

Anne HIDALGO

RÉGIES

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Mission Facil'Familles. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances (Régie d'avances n° 264).

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22, abrogeant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2014 SGCP 1 du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22, al. 7 du Code général des collectivités territoriales et notamment la création des régies comptables, et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 16 septembre 2013 modifié instituant au Secrétariat Général, Mission Facil'Familles, bureau des régies et de la fiabilisation des données, 210, quai de Jemmapes, 75010 Paris, une régie d'avances permettant le remboursement des usagers dans le cadre de la facturation Facil'Familles ;

Vu la loi NOTRé n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment les articles 106 et 110 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2017 DFA 91-1 des 20, 21 et 22 novembre 2017 par laquelle la Ville de Paris adopte l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal du 16 septembre 2013 modifié susvisé afin de mettre à jour l'imputation budgétaire des dépenses que la régie est autorisée à payer en raison de la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2018 (article 2), de réviser le montant de l'avance consentie au régisseur (article 5), de mettre à jour l'article 10 et d'annexer au présent arrêté une version consolidée de l'arrêté municipal du 16 septembre 2013 modifié ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 1^{er} février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal du 16 septembre 2013 modifié susvisé instituant une régie d'avances est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 — Dans la limite d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) par opération, la régie paie les dépenses suivantes :

— remboursement des activités DASCO (centre de loisirs, études surveillées, ateliers bleus, goûters, vacances arc-en-ciel, classes de découverte) :

- Nature 65888 — Autres charges diverses de gestion courante ;
- Rubrique 284 — Classes de découverte ;
- Rubrique 288 — Autres services annexes de l'enseignement ;
- Rubrique 331 — Centres de loisirs.

— remboursement des activités DAC (ateliers beaux-arts, conservatoires) :

- Nature 65888 — Autres charges diverses de gestion courante ;
- Rubrique 311 — Activités artistiques, actions et manifestations culturelles.

— remboursement des activités DJS (ateliers bleus sportifs) :

- Nature 65888 — Autres charges diverses de gestion courante ;
- Rubrique 338 — Autres activités pour les jeunes.

— remboursement des participations familiales perçues pour l'accueil dans les établissements parisiens de la petite enfance (DFPE) :

- Nature 65888 — Autres charges diverses de gestion courante ;
- Rubrique 4221 — Crèches et garderies.

Le remboursement s'effectuera au vu d'un certificat administratif ou d'un justificatif de facturation délivré par l'ordonnateur. Le remboursement relève de différents motifs liés à une ou plusieurs erreurs de facturation (tarif, décompte de présence, homonymie, doublon, etc.). »

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté municipal du 16 septembre 2013 modifié susvisé instituant une régie d'avances est modifié et rédigé comme suit :

« Article 5 — Le montant maximum de l'avance que le régisseur est autorisé à détenir pour régler les dépenses visées

à l'article 2 est fixé à soixante-cinq mille euros (65 000 €) et peut être porté exceptionnellement à soixante-quinze mille euros (75 000 €) par l'octroi d'une avance complémentaire de dix mille euros (10 000 €), si les besoins du service le justifient.

L'avance complémentaire devra être reversée au comptable public dans un délai de deux mois à compter de la date de son versement sur le compte de dépôt de fonds au trésor de la régie. »

Art. 3. — L'article 10 de l'arrêté municipal du 16 septembre 2013 modifié susvisé instituant une régie d'avances est modifié et rédigé comme suit :

« Article 10 — Le chef de la Mission Facil'Familles ou le chef du Bureau des régies et de la fiabilisation des données, Secrétariat Général, sis 210, quai de Jemmapes (10^e) — Tél. : 01 71 27 16 19, sont chargés de la remise du service, de la surveillance des opérations ainsi que du contrôle des justifications.

Le chef du Service facturier Ville de Paris DRFIP 75 et son adjoint procèdent à la liquidation et à l'émission des mandats de reconstitution d'avances sur demande :

— du chef du Bureau des partenariats et des moyens éducatifs, Sous-direction de la politique éducative, Direction des Affaires Scolaires, sise 3, rue de l'Arsenal (4^e) — Tél. : 01 42 76 37 51 ou son adjoint, pour les remboursements des activités DASCO (centres de loisirs, études surveillées, ateliers bleus culturels, goûters, vacances arc-en-ciel, classes de découverte / à Paris) ;

— du chef du Bureau de l'action administrative, Sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles, Direction des Affaires Culturelles, sise 35-37, rue des Francs Bourgeois (4^e) — Tél. : 01 42 76 84 02 ou son adjoint, pour les remboursements des activités DAC (ateliers beaux-arts, conservatoires) ;

— du chef du Bureau des affaires financières, Direction de la Jeunesse et des Sports, sise 25, boulevard Bourdon, Paris 4^e — Tél. : 01 42 76 73 05, pour les remboursements des activités DJS (ateliers bleus sportifs) ;

— du chef du Bureau des finances et du contrôle de gestion, sous-direction des ressources, Direction des Familles et de la Petite Enfance, sise 94-96, quai de la Râpée, (12^e) — Tél. : 01 43 47 61 20 ou son adjoint, pour les remboursements des activités des établissements de la petite enfance ;

Art. 4. — La version consolidée de l'arrêté municipal du 16 septembre 2013 modifié est annexée au présent arrêté.

Art. 5. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 6. — Copie du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;

— au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, service régies locales, 94, rue Réaumur 75002 Paris ;

— à la Secrétaire Générale de la Ville de Paris, Mission Facil'Familles, Bureau des régies et de la fiabilisation des données ;

— au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;

— à la Directrice des Affaires Scolaires, Sous-direction de la politique éducative, Bureau des partenariats et des moyens éducatifs ;

— au Directeur des Affaires Culturelles, Sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles, Bureau de l'action administrative ;

— au Directeur de la Jeunesse et des Sports, Sous-direction de l'administration générale et de l'équipement, bureau des affaires financières ;

— au Directeur des Familles et de la Petite Enfance, Sous-direction des ressources, Bureau des finances et du contrôle de gestion ;

— au régisseur intéressé ;

— aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 9 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Cheffe de la Mission Facil'Familles

Magali FARJAUD

NB : la version consolidée de cet arrêté est consultable auprès des services concernés du Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Mission Facil'Familles. — Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes (Régie de recettes n° 1262).

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants, modifiés ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22, abrogeant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2014 SGCP 1 du 5 avril 2014 par laquelle le Conseil de Paris a donné à la Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22, al. 7 du Code général des collectivités territoriales et notamment la création des régies comptables, et l'a autorisée à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 26 octobre 2011 modifié instituant au Secrétariat Général de la Ville de Paris, Mission Facil'Familles, Bureau des régies et de la fiabilisation des données, 210, quai de Jemmapes, à Paris 10^e, une régie de recettes intitulée « FACIL'FAMILLES » pour le recouvrement des recettes provenant du compte Facil'Familles ;

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment les articles 106 et 110 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2017 DFA 91-1 des 20, 21 et 22 novembre 2017 par laquelle la Ville de Paris adopte l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté municipal du 26 octobre 2011 modifié susvisé afin de mettre à jour l'imputation budgétaire des recettes que la régie est autorisée à encaisser en raison de la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2018 (article 3) et d'annexer au présent arrêté une version consolidée de l'arrêté municipal du 26 octobre 2011 modifié ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 30 janvier 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté municipal du 26 octobre 2011 modifié susvisé instituant une régie de recettes est modifié et rédigé comme suit :

« Article 3 — La régie encaisse les produits du service Facil'Familles, énumérés ci-après :

Droits et participations relatifs aux prestations scolaires, périscolaires et extra-scolaires comprenant :

— les recettes relatives aux classes de découverte et aux classes à Paris (activités scolaires) :

- Nature 7067 — Redevances et droits des services à caractère périscolaire et d'enseignement ;
- Rubrique 284 — Classes de découverte ;
- Rubrique 288 — Autres services annexes de l'enseignement.

— les recettes relatives aux études surveillées (activité périscolaire) :

- Nature 70674 — Redevances et droits des services à caractère périscolaires et d'enseignement ;
- Rubrique 288 — Autres services annexes de l'enseignement ;

— les recettes relatives aux ateliers bleus culturels (activité périscolaire) :

- Nature 70676 — Redevances et droits des services à caractère périscolaires et d'enseignement : ateliers bleus culturels ;
- Rubrique 288 — Autres services annexes de l'enseignement.

— les recettes relatives aux ateliers bleus sportifs (activité périscolaire) :

- Nature 70676 — Redevances et droits des services à caractère périscolaires et d'enseignement : ateliers bleus sportifs ;
- Rubrique 338 — Autres activités pour les jeunes.

— les recettes relatives aux goûters récréatifs (activité périscolaire) :

- Nature 70678 — Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : goûters récréatifs ;
- Rubrique 288 — Autres services annexes de l'enseignement.

— les recettes relatives aux centres de loisirs (activités extra-scolaires) :

- Nature 7067 — Redevances et droits des services à caractère périscolaires et d'enseignement (centres de loisirs) ;
- Rubrique 331 — Centres de loisirs.

Droits de prêts d'instruments et d'inscription aux cours dispensés dans les conservatoires et les ateliers des Beaux-Arts :

- Nature 7062 — Redevances et droits de service à caractère culturel ;
- Rubrique 311 — Activités artistiques, actions et manifestations culturelles.

Participations familiales perçues pour l'accueil dans les établissements parisiens de la Petite Enfance :

- Nature 7066 — Redevances et droits des services à caractère social ;
- Rubrique 4221 — Crèches et garderies.

Art. 2. — La version consolidée de l'arrêté municipal du 26 octobre 2011 modifié, est annexée au présent arrêté.

Art. 3. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Bureau du contrôle de légalité ;
- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Sous-direction de la comptabilité, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- à la Secrétaire Générale de la Ville de Paris, Mission Facil'Familles, Bureau des régies et de la fiabilisation des données ;
- à la Directrice des Affaires Scolaires, Sous-direction de la politique éducative, Bureau des partenariats et des moyens éducatifs ;
- au Directeur des Affaires Culturelles, Sous-direction de l'éducation artistique et des pratiques culturelles, Bureau de l'action administrative ;
- au Directeur de la Jeunesse et des Sports, Sous-direction de l'administration générale et de l'équipement, Bureau des affaires financières ;
- au Directeur des Familles et de la Petite Enfance, Sous-direction des ressources, Bureau des finances et du contrôle de gestion ;
- au régisseur intéressé ;
- aux mandataires suppléants intéressés.

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Cheffe de la Mission Facil'Familles

Magali FARJAUD

NB : la version consolidée de cet arrêté est consultable auprès des services concernés du Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Direction des Finances et des Achats. — Régie Générale de Paris (anciennement Caisse Intérieure Morland). — Modification de l'arrêté municipal du 6 juillet 2017 désignant le mandataire agent de guichet de la Régie de recettes et d'avances (recettes 1022/avances 022).

La Maire de Paris,

Vu l'arrêté municipal du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances et des Achats, Sous-direction de la Comptabilité, Service relations et échanges financiers, 6, avenue de la Porte d'Ivry, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances intitulée « Régie Générale de Paris » pour l'encaissement de divers produits et le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté municipal du 6 juin 2017 modifié désignant M. Jean-Marc GERONIMI en qualité de régisseur, M. Benjamin LAUGIER, Mme Brigitte GY et Mme Marie-Andrée LERAY en qualité de mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté municipal du 6 juillet 2017 désignant M. Boualem AMAROUCHE en qualité de mandataire agent de guichet ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté municipal du 6 juillet 2017 susvisé désignant M. Boualem AMAROUCHE en qualité de mandataire agent de guichet afin de prendre en compte le changement de nom de la régie (article 2) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 24 janvier 2018 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 15 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté municipal du 6 juillet 2017 désignant M. Boualem AMAROUCHE en qualité de mandataire agent de guichet est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 : M. Boualem AMAROUCHE (SOI : 2 018 378), adjoint administratif principal de 2^e classe, à la Direction des Finances et des Achats, Service relations et échanges financiers, est nommé mandataire agent de guichet pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la Régie Générale de Paris, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. »

Art. 2. — Le Directeur des Finances et des Achats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service régies locales ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Service relations et échanges financiers, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Sous-direction du pilotage, Bureau des rémunérations ;
- au régisseur ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- à M. Boualem AMAROUCHE, mandataire agent de guichet.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef du Service Relations
et Echanges Financiers*
Sébastien JAULT

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{re} classe (F/H) de la Commune de Paris, au titre de l'année 2018.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2011 DRH 59 des 11 et 12 juillet 2011 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2015 DRH 14 des 13, 14 et 15 avril 2015 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de principal de 2^e et principal de 1^{re} classe du corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2016 DRH des 13, 14, et 15 juin 2016 modifiée, fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Arrête :

Article premier. — Un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{re} classe (F/H) de la Commune de Paris, au titre de l'année 2018, s'ouvrira, à partir du mercredi 30 mai 2018.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature, les éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 2^e classe (F/H) de la Commune de Paris justifiant d'au moins 1 an dans le 5^e échelon et justifiant d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2018.

A titre transitoire pour 2018, peuvent faire acte de candidature, les éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 2^e classe (F/H) de la Commune de Paris justifiant d'au moins 1 an et 4 mois d'ancienneté dans le 4^e échelon et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2018.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des carrières spécialisées — Bureau 357 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h ou à télécharger sur le portail IntraParis via l'application « concours de la Ville de Paris » du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus — 16 h.

Les inscriptions seront reçues du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus — 16 h. L'inscription en ligne est également possible sur l'application concours pendant la même période.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le vendredi 20 avril 2018 (délai de rigueur, le cachet de la Poste faisant foi, affranchissement en vigueur). L'inscription en ligne ne sera plus accessible à compter de cette même date.

Art. 4. — La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
La Chargée de la Sous-Direction des Carrières
Marianne FONTAN

Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^e classe (F/H) de la Commune de Paris, au titre de l'année 2018.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53

du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2011 DRH 59 des 11 et 12 juillet 2011 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2015 DRH 14 des 13, 14 et 15 avril 2015 fixant la nature des épreuves, des modalités et des programmes des examens professionnels d'accès aux grades de principal de 2^e et principal de 1^{re} classe du corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu la délibération n° 2016 DRH des 13, 14, et 15 juin 2016 modifiée, fixant les dispositions statutaires communes à divers corps d'administrations parisiennes de catégorie B ;

Arrête :

Article premier. — Un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^e classe (F/H) de la Commune de Paris, au titre de l'année 2018, s'ouvrira, à partir du mercredi 30 mai 2018.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature, les éducateurs des activités physiques et sportives de classe normale (F/H) de la Commune de Paris ayant atteint le 4^e échelon et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2018.

A titre transitoire pour 2018, peuvent faire acte de candidature, les éducateurs des activités physiques et sportives de classe normale (F/H) de la Commune de Paris justifiant d'au moins 8 mois d'ancienneté dans le 3^e échelon et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, ces conditions étant appréciées au 31 décembre 2018.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des carrières spécialisées — Bureau 357 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h ou à télécharger sur le portail IntraParis via l'application « concours de la Ville de Paris » du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus — 16 h.

Les inscriptions seront reçues du lundi 19 mars 2018 au vendredi 20 avril 2018 inclus — 16 h. L'inscription en ligne est également possible sur l'application concours pendant la même période.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le vendredi 20 avril 2018 (délai de rigueur), le cachet de la Poste faisant foi, affranchissement en vigueur). L'inscription en ligne ne sera plus accessible à compter de cette même date.

Art. 4. — La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Chargée de la Sous-Direction des Carrières

Marianne FONTAN

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat-e-s autorisé-e-s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours externe pour l'accès au corps des animateur-ric-e-s d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 8 janvier 2018, pour cinq postes.

- 1 — Mme ARGOUB Mélika
- 2 — Mme BOUDINA Claire, née ETCHEVERRY
- 3 — Mme DARREAU Laurence
- 4 — Mme DE CROUY-CHANEL Jeanne
- 5 — Mme DORSINFANG Marion
- 6 — Mme ELEGOET Solen
- 7 — Mme HUBERT Magali
- 8 — Mme LESI Marie-Laurence
- 9 — M. WIART Thomas.

Arrête la présente liste à 9 (neuf) noms.

Fait à Paris, le 14 février 2018

La Présidente du Jury

Florence MARY

Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat-e-s autorisé-e-s à participer à l'épreuve orale d'admission du concours interne pour l'accès au corps des animateur-ric-e-s d'administrations parisiennes ouvert, à partir du 8 janvier 2018, pour quarante sept postes.

- 1 — Mme ABOUSSOU N'won
- 2 — Mme AL WAHHAB Tahany
- 3 — Mme ALAPHILIPPE Séverine
- 4 — Mme AUGIRON Sabine
- 5 — M. AWAD ABDOU Mohamed
- 6 — M. BAILLY Tony
- 7 — Mme BALAVOINE AUTEGARDEN Léa, née AUTEGARDEN
- 8 — Mme BAUDET Amélie
- 9 — Mme BELAIFA Fatima
- 10 — Mme BELKHITER Hakima
- 11 — M. BELLEC Mikaël
- 12 — M. BELOUAD Mohamed
- 13 — M. BEN HASSEN Walid
- 14 — Mme BERGER Isabelle
- 15 — M. BESNAINOU Pierre
- 16 — Mme BIGOT CAZENAVE Anne-Laure, née BIGOT
- 17 — M. BLANC Pierre
- 18 — Mme BLANCHARD Muriel
- 19 — Mme BORCHANI Chiraz, née BEN SALEM
- 20 — Mme BOUAICHI Shahrazade
- 21 — Mme BOUCHERIT Amina, née LALAOUI
- 22 — M. BOULCHAHOUB Abdelkarim
- 23 — Mme BOULESTEIX Lucie
- 24 — M. BRANCHE Renaud
- 25 — Mme CAMILLERI Laure
- 26 — Mme CARLUS Axelle
- 27 — Mme COULIBALY Oumou

28 – M. COULIBALY Ibrahima
 29 – M. DALLE Quentin
 30 – M. DEMETTE Grégory
 31 – Mme DERLY Marie-Madeleine, née VENANCE
 32 – Mme DESLIERS Guylaine, née GAILLIARD
 33 – Mme DIRIAN Sandra, née JASMIN
 34 – Mme DJUKANOVIC Marija, née MIRAZOVIC
 35 – M. DOHNOU Simon
 36 – Mme DUBOUT Virginie
 37 – Mme DUMONT Véronique, née REBIERE
 38 – Mme DURAND Céline
 39 – Mme DUSSAULT Clémence
 40 – Mme EL JAI Caroline, née BRIGOT
 41 – Mme ERUAM Jessica
 42 – M. FALZON Régis
 43 – Mme FERGUE Djaouida, née OUACIF
 44 – M. FERRON Gaël
 45 – Mme FORTIN Anne-Léna
 46 – Mme FOURNIER Nelly
 47 – M. FRAGA Mohammed
 48 – M. FUMONT Camara
 49 – Mme GAJDA Leslie
 50 – Mme GAYE Caroline
 51 – Mme GHABGHOUB Halima
 52 – M. GIRARD Cyrille
 53 – Mme GIRAUDON Nathalie
 54 – Mme GRENIER Stéphanie
 55 – Mme GUERMESLI Djaouida
 56 – Mme GUICHERON Annick
 57 – Mme GUILBERT-ZARROUATI Christelle, née GUILBERT
 58 – Mme GUILVARD Marion
 59 – Mme HAMARD-WANG Nathalie, née HAMARD
 60 – Mme HOCINE Stéphanie
 61 – Mme IBRAHIM Sabine
 62 – Mme JONOT Adeline
 63 – Mme KOESTER Déborah
 64 – M. LIQUIBI Jean-Hugues
 65 – M. LONGOUR Stéphane
 66 – Mme MAHBOUB Najet
 67 – Mme MAHFOUDH Maria José, née PEREIRA
 68 – Mme MARAUX Marion
 69 – M. MARICEL Jimmy
 70 – M. MARLIN Frédéric
 71 – M. MARTIN Axel
 72 – M. MENGUE Johan
 73 – M. MILLECAMPS Alexandre
 74 – Mme MONLOUIS Guylène
 75 – M. MUIN Cyrille
 76 – Mme MUSELLI Adrienne
 77 – M. NAAS Sylvain
 78 – M. NEBBACHE Nadir
 79 – M. OPPICI Jean
 80 – Mme PARTENSKY Zary, née ABBASSI
 81 – Mme PASCUAL Laurence

82 – Mme PERUSSET Elisabeth
 83 – Mme PITTET Nathy, née CORDETTE
 84 – Mme PIVERT Carolle
 85 – M. RAINAUD CAHEN Tom
 86 – Mme ROBERT Carine, née WEBEN
 87 – M. ROBLET Guillaume
 88 – Mme SAÏDI Houria, née ATLAOUI
 89 – Mme SECCI Anca Daniela, née DIACONU
 90 – Mme SEGOR Diana
 91 – Mme SIDIBE Assa
 92 – M. SIFFERLIN Thomas
 93 – Mme SIKYUREK Filiz
 94 – Mme SOGLO Véronique
 95 – M. SOSSAH Florès
 96 – Mme SWERTVAEGHER Eléonore
 97 – Mme TAFNA Séverine
 98 – Mme TOURE Fanta
 99 – Mme TOURE Bintou
 100 – Mme TOURTE Cécile
 101 – Mme TRAORE Dado
 102 – Mme TULP Sophie
 103 – Mme VERWAERDE Christine
 104 – M. VINETTE Flavien
 105 – Mme XICLUNA Hassina, née HAMAMA
 106 – Mme YAAQOBI Samia, née TCHORBO
 107 – M. ZAGUI Khalid
 108 – Mme ZIANI Haby née DIABY.

Arrête la présente liste à 108 (cent huit) noms.

Fait à Paris, le 14 février 2018

La Présidente du Jury

Florence MARY

Liste de sous-admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat·e·s au concours pour l'accès au corps des professeur·e·s de la Ville de Paris dans la discipline éducation physique et sportive ouvert, à partir du 22 janvier 2018, pour vingt-cinq postes.

Série 1 – Epreuves écrites de sous-admissibilité :

1 – Mme ABITBOL Margot
 2 – Mme AIT-HADDOU Ghizlane
 3 – M. ARFA Mustafa
 4 – M. ARNAULT Jérémie
 5 – M. BELAID Nourdine
 6 – M. BERCKER Nicolas
 7 – M. BERREHOUC Tanguy
 8 – M. BOGATKO Nicolas
 9 – M. BOISSIERE Clément
 10 – M. BONVARLET Thomas
 11 – M. BOURGEOIS Geoffrey
 12 – M. BROUSSEAU Mike
 13 – M. CABOCHE Jérémy
 14 – M. CASSOU Patrick

- 15 – Mme CHAFFARD Mélanie
- 16 – M. CHEMIN Mike
- 17 – Mme CLEMENT Pauline
- 18 – M. COLAS Charli e
- 19 – M. DA SILVA Nelson
- 20 – M. DALLA PACE Cl ment
- 21 – M. DAUCHY Axel
- 22 – M. DELB  J r mie
- 23 – M. DESCHAMPS Jean
- 24 – M. DI GIOVANNI Salvatore-Alexandre
- 25 – M. DJAMAH TEI Isak
- 26 – M. DUBOIS Adrien
- 27 – Mme FERREIRA Adeline
- 28 – M. GENESTE Thomas
- 29 – M. GRASSIOT Pierre
- 30 – M. LACOMBLEZ Cl ment
- 31 – M. LAFAYE Christopher
- 32 – M. LAMBERT Yoann
- 33 – Mme LAMBERT M lissa
- 34 – Mme LAPTES Lucie
- 35 – M. LAPTES K vin
- 36 – Mme MAGUET Floriane
- 37 – M. MAN Anthony
- 38 – M. MARCELLUS G rard
- 39 – M. MARQUIS Julien
- 40 – M. MARTINET  ric
- 41 – M. MONTEGU Guillaume
- 42 – M. MOUCKORY NGUEA Jordy
- 43 – Mme MOUSSY Claire
- 44 – Mme PAILLERET Marion
- 45 – M. PHILIPP Kevin
- 46 – Mme PIGEAU Mana
- 47 – Mme QUENON Julia
- 48 – M. QU R  Joffrey
- 49 – M. QUICHON-CHOMEL Quentin
- 50 – M. RICHEZ Arnaud
- 51 – M. SANTINI Nicolas
- 52 – M. SIMONNOT Corentin
- 53 – M. SOLANES Guilhem
- 54 – M. TACERIAS J r me
- 55 – Mme TEILLET Laure
- 56 – M. TOUMI Alexis
- 57 – M. TREGUIER Bryan
- 58 – M. VAUCELLE Vincent
- 59 – M. VAUDRAN Pierre
- 60 – Mme ZIANI Amelle.

Arr te la pr sente liste   60 (soixante) noms.

Fait   Paris, le 15 f vrier 2018

La Pr sidente du Jury

Emmanuelle PIEVIC

Liste d'admissibilit , par ordre alphab tique, des candidats au concours externe de m canicien sp cialiste en automobile (adjoint technique principal 2  classe) ouvert,   partir du 27 novembre 2017, pour seize postes.

- 1 – M. ADDE Gilles, n  ADDE COGNARD
- 2 – M. BENAMMAR Mustapha
- 3 – M. HADJI M'hamed
- 4 – M. HILZHEBER Fran ois
- 5 – M. LANCELEV E Jean-Louis
- 6 – M. MAIRET-BOIVIN Manfred, n  MAIRET
- 7 – M. MARTIN Benjamin
- 8 – M. PENDARIES Denis
- 9 – M. POLES Patrice.

Arr te la pr sente liste   9 (neuf) noms.

Fait   Paris, le 16 f vrier 2018

La Pr sidente du Jury

Florence MARY

Liste d'admissibilit , par ordre alphab tique, des candidats au concours interne de m canicien sp cialiste en automobile (adjoint technique principal 2  classe) ouvert,   partir du 27 novembre 2017, pour huit postes.

- 1 – M. ARAB Mohamed
- 2 – M. DUBOIS Franck
- 3 – M. GUERIN Ga tan
- 4 – M. ZAMORD Louis-F lix.

Arr te la pr sente liste   4 (quatre) noms .

Fait   Paris, le 16 f vrier 2018

La Pr sidente du Jury

Florence MARY

VOIRIE ET D PLACEMENTS

Arr t  n  2018 E 00006 r glementant,   titre provisoire, la circulation sur la bretelle de sortie de la Porte de la Plaine du boulevard p riph rique int rieur,   Paris 15 .

La Maire de Paris,

Vu le Code g n ral des collectivit s territoriales et notamment les articles L. 2213-1   L. 2213-6 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L. 325-1   L. 325-3, R. 411-8, R. 411-18, R. 411-25 et R. 412-7 ;

Vu le d cret n  2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionn s au III de l'article L. 2512-14 du Code g n ral des collectivit s territoriales ;

Consid rant que le Salon International de l'Agriculture se d roule du vendredi 23 f vrier au dimanche 4 mars 2018 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles ;

Consid rant que l'organisation de cet  v nement entra ne une grande affluence de poids lourds et d'autocars aux abords du site et qu'il convient d'assurer la fluidit  de la circulation ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation des véhicules de plus de 3,5 t. est interdite sur la BRETELLE DE SORTIE « PORTE DE LA PLAINE » du BOULEVARD PERIPHERIQUE INTERIEUR, 15^e arrondissement, le vendredi 23 février 2018 de 7 h à 20 h .

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation des autocars est interdite sur la BRETELLE DE SORTIE « PORTE DE LA PLAINE » du BOULEVARD PERIPHERIQUE INTERIEUR, 15^e arrondissement :

- du samedi 24 février au samedi 3 mars 2018, de 7 h à 20 h ;
- le dimanche 4 mars 2018, de 7 h à 15 h .

Art. 3. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules sur la BRETELLE DE SORTIE « PORTE DE LA PLAINE » du BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE INTÉRIEUR, 15^e arrondissement, le dimanche 4 mars 2018, de 15 h à minuit.

Cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de secours et d'urgence.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des Déplacements

Caroline GRANDJEAN

Arrêté n° 2017 T 13008 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Vincent Auriol, rue Jeanne d'Arc et rue Jenner, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-12145 du 12 décembre 1997 modifiant l'arrêté n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13^e ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0350 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de modèle communautaire sur les voies de compétence municipale, à Paris 13^e ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de construction de bâtiments pour le compte de la SEMAPA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de

circulation générale boulevard Vincent Auriol, rue Jeanne d'Arc et rue Jenner, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 décembre 2019 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

- RUE JEANNE D'ARC, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 94 et le n° 98, sur 14 places ;
- RUE JENNER, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 8, sur 9 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 2, RUE JENNER.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0350 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 94, RUE JEANNE D'ARC.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation des cycles est interdite sur la bande cyclable BOULEVARD VINCENT AURIOL, 13^e arrondissement, depuis le n° 82 jusqu'au n° 90.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 97-12145 du 12 décembre 1997 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE JENNER, 13^e arrondissement, depuis le BOULEVARD VINCENT AURIOL jusqu'à la RUE BRUANT.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 10373 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Mahatma Gandhi, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie (SMOVENGO/VELIB'), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Mahatma Gandhi, à Paris 16° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 6 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DU MAHATMA GANDHI, côté pair, en vis-à-vis du n° 8, AVENUE DU MAHATMA GANDHI, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 janvier 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 10390 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue du Maréchal Fayolle et avenue Chantemesse, à Paris 16°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 avril au 16 mai 2018 inclus) ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie (Société ENEDIS), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale avenues du Maréchal Fayolle et Chantemesse, à Paris 16° ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE CHANTEMESSE, 16° arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 4, sur 5 places (du 14 au 16 mai 2018) ;

— AVENUE CHANTEMESSE, 16° arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 8, sur 5 places (le 16 avril 2018) ;

— AVENUE DU MARÉCHAL FAYOLLE, 16° arrondissement, côté impair, entre le n° 43 et le n° 47, sur 14 places (du 23 avril au 4 mai 2018).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 10403 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Cabanis, à Paris 14°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de ravalement d'un mur d'une façade nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Cabanis, à Paris 14^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février au 28 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

- RUE CABANIS, 14^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 8 places du 19 février au 8 juin 2018 ;
- RUE CABANIS, 14^e arrondissement, entre le n° 1 et le n° 2, sur 5 places du 4 juin au 28 septembre 2018 ;
- RUE CABANIS, 14^e arrondissement, au droit du n° 14, sur une zone de livraison du 4 juin au 28 septembre 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*
Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 10492 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement allée des Fortifications, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les

modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie, il est nécessaire modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale allée des Fortifications, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— ALLEE DES FORTIFICATIONS, 16^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 27 jusqu'au n° 41, AVENUE DU MARÉCHAL LYAUTEY, sur 26 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*
Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 10507 modifiant, à titre provisoire, la règle de stationnement gênant la circulation générale rue Cardinet, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement d'immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire,

la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Cardinet, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février 2018 au 16 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CARDINET, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10508 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Rébeval et boulevard de la Villette, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par le service de l'assainissement de la Ville de Paris, de travaux de modification d'un branchement, entre les n° 20 et 56, boulevard de la Villette, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de la Villette ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 26 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE RÉBEVAL, 19^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 5.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne l'emplacement mentionné dans le présent article.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE LA VILLETTE, 19^e arrondissement, côté pair, entre le n° 18 et le n° 20.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10509 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale place des Ternes, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux Vélib', il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale place des Ternes, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février 2018 au 6 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules PLACE DES TERNES, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*
Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10510 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Louis Lumière, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de construction d'une piscine, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale Louis Lumière, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février 2018 au 30 juillet 2019 inclus) ;

Arrête :

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LOUIS LUMIÈRE, côté impair, au droit du n° 59, sur 6 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10512 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue André Barsacq, rue Berthe et rue Drevet, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de sondages de sol nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue André Barsacq, rue Berthe et rue Drevet, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 5 au 23 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE ANDRÉ BARSACQ, 18^e arrondissement, au droit du n° 14, sur 2 places ;

— RUE BERTHE, 18^e arrondissement, au droit du n° 31, sur 2 places ;

— RUE DREVET, 18^e arrondissement, entre le n° 10 et le n° 14, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10514 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Joseph de Maistre, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux d'injection sous des fondations nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue Joseph de Maistre, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 au 30 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE JOSEPH DE MAISTRE, 18^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 8, sur 5 places ;

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10517 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Myrha, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de raccordement de chantier menés par ENEDIS nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue Myrha, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 13 mars au 20 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE MYRHA, 18^e arrondissement, côté impair, entre le n° 35 et le n° 41, sur 7 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10522 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Dupuy de Lôme et rue Péan, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Dupuy de Lôme et rue Péan, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 23 février 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DUPUY DE LÔME, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE PÉAN, 13^e arrondissement, depuis le BOULEVARD MASSENA jusqu'à la RUE DUPUY DE LÔME, les 14 et 15 février 2018.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

Arrêté n° 2018 T 10527 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation avenue de Villiers, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création d'emplacements d'autopartage Ubeeq, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue de Villiers, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février 2018 au 31 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE DE VILLIERS, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 26, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10528 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Feydeau, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Feydeau, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 16 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE FEYDEAU, 2^e arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 4 (2 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice
de la Voirie et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 10530 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de remplacement d'une station Vélib', il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Charonne, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 13 avril 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre la zone de livraisons ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE CHARONNE, côté pair, au droit du n° 168, sur 1 place de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10531 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Douaumont, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la Zac Clichy Batignolles, il est nécessaire de modifier, à titre provi-

soire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard de Douaumont, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février 2018 au 31 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE DOUAUMONT, 17^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis des nos 01 à 53, sur 350 ml.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*
Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10533 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Pixérécourt, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de suppression d'une station SMOOVE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Pixérécourt, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 13 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PIXERÉCOURT, côté pair, entre le n° 56 et le n° 60, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*
Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10535 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Dames, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement d'immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Dames, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février 2018 au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DES DAMES, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 14, sur 2 places. Cette disposition est applicable du 19 février 2018 au 28 février 2018 ;

— RUE DES DAMES, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 14, sur 1 place. Cette disposition est applicable du 29 février 2018 au 15 mai 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10536 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Bagnolet, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2013 P 0874 du 27 décembre 2013 limitant la vitesse de circulation à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée suite à affaissements, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale rue de Bagnolet, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : dans la nuit du 1^{er} au 2 mars 2018 de 20 h à 2 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE BAGNOLET, dans sa partie comprise entre la RUE DE LA RÉUNION jusqu'à la RUE DES PYRÉNÉES.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2013 P 0874 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10538 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Vaugirard, à Paris 6^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de remplacement de la station Vélib' nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Vaugirard, à Paris 6^e ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 30 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE VAUGIRARD, 6^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 10541 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Tocqueville, à Paris 17^e. — Régularisation.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre du démontage d'une base de vie, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Tocqueville, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 17 février 2018 au 18 février 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE TOCQUEVILLE, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 120 à 126, sur 7 places ;

— RUE DE TOCQUEVILLE, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 101, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10542 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues de Bagnolet et des Orteaux, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0304 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 20^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'installation d'une station SMOOVE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rues de Bagnolet et des Orteaux, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE BAGNOLET, côté pair, au droit du n° 44, sur 1 zone de livraisons et au droit du n° 48, sur 1 place de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES ORTEAUX, côté impair, entre le n° 7 et le n° 9, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0304 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10544 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Assas, à Paris 6°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Assas, à Paris 6° ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : jusqu'au 23 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE D'ASSAS, 6° arrondissement, côté pair, au droit du n° 8, sur 8 places ;

— RUE D'ASSAS, 6° arrondissement, côté pair, au droit du n° 22, sur 4 mètres de la zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 10545 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement quai des Grands Augustins, à Paris 6°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de chantier du 8 décembre 2017 cosigné par le représentant du Préfet de Police et le représentant de la Maire de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de levage nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement quai des Grands Augustins, à Paris 6° ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 25 février 2018 de 8 h à 12 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit QUAI DES GRANDS AUGUSTINS, 6° arrondissement, côté impair, au droit du n° 47, sur 2 places dont une zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 10549 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 20° arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0305 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 20^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de GrDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 20^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février au 13 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE ALEXANDRE DUMAS, côté impair, entre le n° 43 et le n° 107, sur toutes les places de stationnement payant, hors GIG-GIC, zones de livraisons et zones deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE BAGNOLET, côté pair, entre le n° 30 et le n° 36, sur toutes les places de stationnement payant, hors zone de livraisons et zone deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE MONTE CRISTO, côté pair, et impair, entre le n° 4 et le n° 18, et entre le n° 17 et le n° 23, sur toutes les places de stationnement payant, hors zones deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES ORTEAUX, côté impair, entre le n° 7 et le n° 13, sur toutes les places de stationnement payant, hors zone deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 5. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA RÉUNION, côté impair, entre le n° 105 et le n° 113, sur toutes les places de stationnement payant, hors zone deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 6. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules PLACE DE LA RÉUNION, côté impair, entre le n° 69 et le n° 71, sur 5 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 7. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DE CHARONNE, côté pair, en vis-à-vis des n° 166 et n° 168, sur la contre allée, côté terre-plein, sur 6 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 8. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 9. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0305 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent arrêté.

Art. 10. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 11. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 12. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 10555 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue Popincourt, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de mise en place d'une dalle béton, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale rue Popincourt, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 2 mars 2018 de 7 h à 12 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE POPINCOURT, dans sa partie comprise entre RUE DE L'ASILE POPINCOURT jusqu'à RUE DU CHEMIN VERT.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Ces dispositions sont applicables de 7 h à 12 h.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circula-

tion et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10557 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard Raspail, à Paris 14°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de levage d'un escalier mécanique nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard Raspail, à Paris 14° ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : tous les dimanches de 8 h à 20 h, du 4 mars au 29 avril 2018, excepté le 18 mars) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué BOULEVARD RASPAIL, 14° arrondissement, depuis la RUE VICTOR SCHOELCHER jusqu'à la PLACE DENFERT-ROCHEREAU.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

Arrêté n° 2018 T 10558 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles boulevard de Charonne et rue Robert et Sonia Delaunay, à Paris 11° et 20°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28 et R. 412-28-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1996-12064 du 27 décembre 1996 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1999-10380 du 23 mars 1999 modifiant dans les 11° et 20° l'arrêté n° 1996-10915 portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Considérant qu'un grutage nécessite de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et les cycles boulevard de Charonne et rue Robert et Sonia Delaunay, Paris 11° et 20° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux [date prévisionnelle : le 11 mars 2018 de 7 h à 18 h (ou le 18 mars 2018 en cas d'intempéries)] ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD DE CHARONNE, 20° arrondissement, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE DE CHARONNE jusqu'à la RUE ROBERT ET SONIA DELAUNAY.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, la piste cyclable est interdite BOULEVARD DE CHARONNE, 20° arrondissement, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE DE CHARONNE jusqu'à la RUE ROBERT ET SONIA DELAUNAY.

Les dispositions de l'arrêté n° 1999-10380 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE ROBERT ET SONIA DELAUNAY, 11° arrondissement, dans le sens inverse de la circulation générale.

Les dispositions de l'arrêté n° 1996-12064 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10560 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Londres, à Paris 8^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant qu'une opération de levage nécessite de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale rue de Londres, à Paris 8^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : dimanche 25 février 2018 de 8 h à 17 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DE LONDRES, 8^e arrondissement, entre la RUE D'AMSTERDAM et la PLACE DE L'EUROPE.

Art. 2. — A titre provisoire, une déviation est mise en place depuis la RUE D'AMSTERDAM, emprunte la RUE SAINT-LAZARE, la RUE DE ROME, la RUE DE VIENNE et se termine PLACE DE L'EUROPE.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10568 modifiant, à titre provisoire, les règles de la circulation générale et du stationnement rue Audran et rue Véron, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de démolition d'immeuble nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Audran et rue Véron, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février 2018 au 6 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE VÉRON, 18^e arrondissement, entre la RUE ARISTIDE BRUANT et le n° 16, RUE VÉRON, en journée de 7 h à 17 h .

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE AUDRAN, 18^e arrondissement, entre la RUE VÉRON et la RUE DES ABBESSES, en journée de 7 h à 17 h .

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE VÉRON, 18^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 16, sur 15 places et une zone deux-roues.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10569 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Folie Regnault, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux GrDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Folie Regnault, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 au 30 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA FOLIE-REGNAULT, côté impair, entre le n° 19 et le n° 21, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 10571 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Sorbier, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création d'une station SMOOVE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Sorbier, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 12 mars au 25 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SORBIER, côté pair, entre le n° 44 et le n° 46, sur 8 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10572 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue Belliard, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de modification de stationnement Vélib' nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue Belliard, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 février 2018 au 6 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE BELLIARD, 18^e arrondissement, côté impair, entre le n° 59 et le n° 63 bis, sur 9 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10574 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Gauthey, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement d'immeuble, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Gauthey, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février 2018 au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE GAUTHEY, 17^e arrondissement, côté pair, au droit des n°s 04 à 06, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10577 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue des Ternes, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de curage d'égouts, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue des Ternes, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février 2018 au 23 février 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— AVENUE DES TERNES, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 67, sur 2 places ;

— AVENUE DES TERNES, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 83, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui

concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10586 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 4^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de travaux entrepris par ORANGE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du Temple, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 23 février 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DU TEMPLE, 4^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 15 (sur la zone de livraisons et 4 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe à la Directrice de la Voirie
et des Déplacements*

Sandrine GOURLET

Arrêté n° 2018 T 10588 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Mac Mahon, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement d'immeuble il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Mac-Mahon, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 février 2018 au 29 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE MAC-MAHON, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 37 sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10596 suspendant l'opération « Paris Respire » le dimanche 4 mars 2018 dans l'avenue du Tremblay, à Paris 12^e, à l'occasion de l'organisation de la 26^e édition du semi-marathon de Paris.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-00012 du 6 janvier 2014 réglementant les conditions de circulation et de stationnement tous les dimanches et jours fériés à l'occasion de la manifestation festive « Paris Respire » dans certaines voies situées dans le Bois de Vincennes, à Paris 12^e ;

Considérant que le déroulement de la 26^e édition du semi-marathon de Paris, le dimanche 4 mars 2018 nécessite, pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, que certaines mesures de restriction de la circulation prises dans le cadre de l'opération « Paris Respire » soient suspendues dans l'avenue du Tremblay ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, les mesures de restriction de la circulation prises dans le cadre de l'opération « Paris Respire » sur le secteur du Bois de Vincennes, à Paris 12^e, prévues par l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2014 susvisé, sont suspendues le dimanche 4 mars 2018 :

— AVENUE DU TREMBLAY

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 février 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Directrice de la Voirie et des Déplacements

Caroline GRANDJEAN

DÉPARTEMENT DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation donnée à un vice-président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, en vue d'assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3, L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental en date des 19 et 20 mai 2014 modifiées par les délibérations des 11, 12 et 13 décembre 2017 ainsi que des 5, 6 et 7 février 2018, portant composition de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — M. Patrick BLOCHE, vice-président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles est désigné pour me représenter à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du Département de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
- le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- l'intéressé.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Anne HIDALGO

Délégation donnée à un vice-président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, en vue d'assurer la présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-3 et L. 1411-5 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental en date des 19 et 20 mai 2014 modifiées par les délibérations des 11, 12 et 13 décembre 2017, portant composition de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article premier. — M Patrick BLOCHE, vice-président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles est désigné pour me représenter à la présidence de la Commission désignée en application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales pour le Département de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- l'intéressé.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Anne HIDALGO

RÉGIES

Direction des Finances et des Achats. — Régie Générale de Paris (anciennement Caisse intérieure Morland) Régie d'avances départementale n° 122 — Modification des arrêtés départementaux du 20 juillet 2017 désignant des mandataires agents de guichet.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu l'arrêté départemental du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances et des Achats, Sous-direction de la Comptabilité, Service Relations et Echanges Financiers, 6, avenue de la Porte d'Ivry, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances intitulée « Régie Générale de Paris » pour le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté départemental du 6 juin 2017 modifié désignant M. Jean-Marc GERONIMI en qualité de régisseur, M. Benjamin LAUGIER, Mme Brigitte GY et Mme Marie-Andrée LERAY en qualité de mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant M. Boualem AMAROUCHE en qualité de mandataire agent de guichet ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 susvisé désignant M. Boualem AMAROUCHE en qualité de mandataire agent de guichet afin de prendre en compte le changement de nom de la régie (article 2) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 13 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant M. Boualem AMAROUCHE en qualité de mandataire agent de guichet est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 : M. Boualem AMAROUCHE (SOI : 2 018 378) adjoint administratif principal 2^e classe, à la Direction des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers,

est nommé mandataire agent de guichet pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la Régie Générale de Paris, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ».

Art. 2. — Le Directeur des Finances et des Achats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service Régies Locales ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Sous-direction du pilotage, Bureau des rémunérations ;
- au régisseur ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- à M. Boualem AMAROUCHE, mandataire agent de guichet.

Fait à Paris, le 13 février 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*Le Chef du Service Relations
et Echanges Financiers*

Sébastien JAULT

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu l'arrêté départemental du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances et des Achats, Sous-direction de la Comptabilité, Service Relations et Echanges Financiers, 6, avenue de la Porte d'Ivry, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances intitulée « Régie Générale de Paris » pour le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté départemental du 6 juin 2017 modifié désignant M. Jean-Marc GERONIMI en qualité de régisseur, M. Benjamin LAUGIER, Mme Brigitte GY et Mme Marie-Andrée LERAY en qualité de mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant M. Michaël LEFEVRE en qualité de mandataire agent de guichet ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 susvisé désignant M. Michaël LEFEVRE en qualité de mandataire agent de guichet afin de prendre en compte le changement de nom de la régie (article 2) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 13 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant M. Michaël LEFEVRE en qualité de mandataire agent de guichet est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 : M. Michaël LEFEVRE (SOI : 2 087 555) adjoint administratif 2^e classe, à la Direction des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, est nommé mandataire agent de guichet pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la Régie Générale de Paris, avec pour

mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ».

Art. 2. — Le Directeur des Finances et des Achats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service Régies Locales ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Sous-direction du pilotage, Bureau des rémunérations ;
- au régisseur ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- à M. Michaël LEFEVRE, mandataire agent de guichet.

Fait à Paris, le 13 février 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
*Le Chef du Service Relations
et Echanges Financiers*
Sébastien JAULT

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu l'arrêté départemental du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances et des Achats, Sous-direction de la Comptabilité, Service Relations et Echanges Financiers, 6, avenue de la Porte d'Ivry, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances intitulée « Régie Générale de Paris » pour le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté départemental du 6 juin 2017 modifié désignant M. Jean-Marc GERONIMI en qualité de régisseur, M. Benjamin LAUGIER, Mme Brigitte GY et Mme Marie-Andrée LERAY en qualité de mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant Mme Lilia ABDEMEZIEM en qualité de mandataire agent de guichet ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 susvisé désignant Mme Lilia ABDEMEZIEM en qualité de mandataire agent de guichet afin de prendre en compte le changement de nom de la régie (article 2) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 13 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant Mme Lilia ABDEMEZIEM en qualité de mandataire agent de guichet est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 : Mme Lilia ABDEMEZIEM (SOI : 9 017 836) adjoint administratif principal 2^e classe, à la Direction des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, est nommée mandataire agent de guichet pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la Régie Générale de Paris, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ».

Art. 2. — Le Directeur des Finances et des Achats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service Régies Locales ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Sous-direction du pilotage, Bureau des rémunérations ;
- au régisseur ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- à Mme Lilia ABDEMEZIEM, mandataire agent de guichet.

Fait à Paris, le 13 février 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,
*Le Chef du Service Relations
et Echanges Financiers*
Sébastien JAULT

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu l'arrêté départemental du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances et des Achats, Sous-direction de la Comptabilité, Service Relations et Echanges Financiers, 6, avenue de la Porte d'Ivry, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances intitulée « Régie Générale de Paris » pour le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté départemental du 6 juin 2017 modifié désignant M. Jean-Marc GERONIMI en qualité de régisseur, M. Benjamin LAUGIER, Mme Brigitte GY et Mme Marie-Andrée LERAY en qualité de mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant Mme Lydie DELSAU en qualité de mandataire agent de guichet ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 susvisé désignant Mme Lydie DELSAU en qualité de mandataire agent de guichet afin de prendre en compte le changement de nom de la régie (article 2) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 13 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant Mme Lydie DELSAU en qualité de mandataire agent de guichet est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 : Mme Lydie DELSAU (SOI : 1 074 579) adjoint administratif principal 2^e classe, à la Direction des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, est nommée mandataire agent de guichet pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la Régie Générale de Paris, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ».

Art. 2. — Le Directeur des Finances et des Achats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service Régies Locales ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Sous-direction du pilotage, Bureau des rémunérations ;
- au régisseur ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- à Mme Lydie DELSAU, mandataire agent de guichet.

Fait à Paris, le 13 février 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*Le Chef du Service Relations
et Echanges Financiers*

Sébastien JAULT

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu l'arrêté départemental du 22 août 2005 modifié instituant à la Direction des Finances et des Achats, Sous-direction de la Comptabilité, Service Relations et Echanges Financiers, 6, avenue de la Porte d'Ivry, à Paris (13^e), une régie de recettes et d'avances intitulée « Régie Générale de Paris » pour le paiement de diverses dépenses ;

Vu l'arrêté départemental du 6 juin 2017 modifié désignant M. Jean-Marc GERONIMI en qualité de régisseur, M. Benjamin LAUGIER, Mme Brigitte GY et Mme Marie-Andrée LERAY en qualité de mandataires suppléants ;

Vu l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant Mme Valérie JONCQUEMAT en qualité de mandataire agent de guichet ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 susvisé désignant Mme Valérie JONCQUEMAT en qualité de mandataire agent de guichet afin de prendre en compte le changement de nom de la régie (article 2) ;

Vu l'avis conforme du Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris en date du 29 janvier 2018 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 13 février 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté départemental du 20 juillet 2017 désignant Mme Valérie JONCQUEMAT en qualité de mandataire agent de guichet est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2 : Mme Valérie JONCQUEMAT (SOI : 1 080 659) adjoint administratif principal 2^e classe, à la Direction des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, est nommée mandataire agent de guichet pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la Régie Générale de Paris, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ».

Art. 2. — Le Directeur des Finances et des Achats est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature.

Art. 3. — Copie du présent arrêté sera adressée :

- au Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris, Service Régies Locales ;
- au Directeur des Finances et des Achats, Service Relations et Echanges Financiers, Service de l'expertise comptable, Pôle expertise et pilotage ;
- au Directeur des Ressources Humaines, Sous-direction du pilotage, Bureau des rémunérations ;
- au régisseur ;
- aux mandataires suppléants intéressés ;
- à Mme Valérie JONCQUEMAT, mandataire agent de guichet.

Fait à Paris, le 13 février 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*Le Chef du Service Relations
et Echanges Financiers*

Sébastien JAULT

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} février 2018, du tarif journalier applicable au service de placement familial PF GRANCHER, géré par l'organisme gestionnaire ŒUVRE GRANCHER situé 119, rue de Lille, à Paris 7^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du Service de placement familial PF GRANCHER pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Service de placement familial PF GRANCHER (n° FINESS 750710105), géré par l'organisme gestionnaire ŒUVRE GRANCHER (n° FINESS 750710105) situé 119, rue de Lille, 75007 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 1 304 000,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 5 150 000,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 377 000,00 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 6 948 990,97 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 2 500,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} février 2018, le tarif journalier applicable du Service de placement familial PF GRANCHER est fixé à 136,59 € T.T.C. Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat déficitaire partiel 2016 d'un montant de - 162 199,32 € et du solde du résultat d'exploitation du compte administratif 2014 laissé en attente d'affectation d'un montant de + 41 708,35 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 136,25 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 19 février 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental

et par délégation

*L'Adjointe à la Sous-Directrice
des Actions, Familiales et Educatives*

Marie LEON

Fixation de l'allocation de ressource et du tarif journalier applicable à l'établissement et le service géré par l'organisme gestionnaire NOTRE-DAME DE JOYE.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L° 312-12-2, L. 314-1 et suivants, R. 314-3, R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté départemental n° 2016-493 en date du 22 décembre 2016 relatif à la programmation 2017-2021 des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour Paris ;

Vu la délibération n° 302 G signée par la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental les 3, 4 et 5 juillet portant sur la contractualisation du financement et des objectifs des établissements et services médicaux sociaux des secteurs personnes âgées et personnes handicapées ;

Vu la délibération n° 411 G par laquelle la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental les 11, 12 et 13 décembre 2017 a autorisé l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médicaux sociaux pour l'exercice 2018 ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du 22 novembre 2017 entre l'Association NOTRE-DAME DE JOYE, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et le Département de Paris couvrant la période 2018-2022 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, conformément à l'article 3 et l'annexe 4 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2018-2021 avec l'association NOTRE-DAME DE JOYE, l'allocation de ressource est fixée à 1 700 482 €.

Et la quote-part de cette allocation de ressource est fixée comme suit :

Etablissement ou service	N° FINESS	Montant de la quote-part
Foyer de Vie MYRIAM, 71, avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris	750824542	1 700 482 €

Art. 2. — A compter du 1^{er} janvier 2018, conformément au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2018-2021 avec l'association NOTRE DAME DE JOYE, le tarif journalier applicable à l'établissement et au service géré par l'organisme gestionnaire est fixé comme suit :

Etablissement ou service	N° FINESS	Prix de journée
Foyer de Vie MYRIAM, 71, avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris	750824542	182,85 €

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 le prix de journée applicable à l'établissement et au service géré par l'organisme gestionnaire NOTRE DAME DE JOYE est fixé comme suit :

Etablissement ou service	N° FINESS	Prix de journée
Foyer de Vie MYRIAM, 71, avenue Denfert Rochereau, 75014 Paris	750824542	182,85 €

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 20 février 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*La Directrice Adjointe de l'Action Sociale
de l'Enfance et de la Santé*

Pascale BOURRAT-HOUSNI

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00112 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires dont les noms suivent, affectés au sein de l'escadron de Gendarmerie mobile 32/7 de Chaumont (52) :

- M. David FRANÇOIS, né le 8 novembre 1974, adjudant-chef ;
- M. Lionel BEDIS, né le 9 juillet 1986, gendarme ;
- M. Andreï IVANOV, né le 3 janvier 1981, gendarme.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Michel DELPUECH

Arrêté n° 2018-00114 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à M. Yassine BEN NASSER, né le 18 août 1976, à Paris 14^e arrondissement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Michel DELPUECH

Arrêté n° 2018-00115 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris dont les noms suivent :

- Major Richard CLAPEYRON-MERY, né le 6 octobre 1969, 17^e Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent-chef Alexandre FERREIRA, né le 5 avril 1981, 4^e Compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent Matthieu LANCRET, né le 26 août 1988, 2^e Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal-chef Jérôme CHEVALLIER, né le 20 octobre 1981, 21^e Compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal Victor LOMBARDINI, né le 10 mars 1995, 3^e Compagnie d'incendie et de secours ;

— Caporal Romain LE GAC, né le 31 août 1991, 22^e Compagnie d'incendie et de secours ;

— Sapeur de 1^{re} classe Anthony BAUCHET, né le 4 février 1980, Compagnie des appuis spécialisés ;

— Sapeur de 1^{re} classe Dimitri MEHL, né le 16 mai 1990, 21^e Compagnie d'incendie et de secours ;

— Sapeur de 2^e classe Raphaël DERRIEN, né le 23 juillet 1997, 22^e Compagnie d'incendie et de secours ;

— Sapeur de 2^e classe Sarah LABYED, née le 11 janvier 1998, 20^e Compagnie d'incendie et de secours.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 février 2018

Michel DELPUECH

TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

Arrêté n° DTPP 2018-178 relatif à l'agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, accordé à la société « INFS ».

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 122-17, R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-31 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 6351-1 A à L. 6355-24 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2011, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00024 du 10 janvier 2018 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-175 du 15 février 2017 modifié, donnant agrément pour une durée d'un an à la société INFS pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément de la société INFS reçue les 24 et 29 novembre 2017, complétée les 25, 31 janvier, 5, 8, 9 et 12 février 2018 ;

Vu les avis favorables du Général commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris en date du 13 février 2018, du SDIS de Lille en date du 5 février 2018 et du SDIS de Bordeaux en date du 24 janvier 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur est accordé à la société « INFS » sous le n° 75-2018-0001 qui devra figurer sur tous les courriers émanant du centre agréé.

— Siège social : 25, rue Claude Tillier, à Paris 12^e ;

— Centres de formations :

• 25, rue Claude Tillier, à Paris 12^e ;

• 194, rue Achard à Bordeaux (33300) ;

• 30, rue du Molinel à Lille (59000).

— Représentant légal : M. Bastien MURILLO, gérant ;

— Contrat d'assurance « responsabilité civile professionnelle » : n° 56410820 souscrit auprès de ALLIANZ valable jusqu'au 31 mars 2018 ;

— Une convention relative à la mise à disposition de moyens pédagogiques a été signée avec :

• la Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin située 1, esplanade de Pontac à Bordeaux (33000) ;

• le centre commercial Eurallille situé 100, centre commercial à Eurallille (59777) ;

— Numéro de déclaration d'activité auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France — département du contrôle de la formation professionnelle : 11 75 54772 75 délivrée le 13 juillet 2012 ;

— Situation au répertoire SIRENE datée du 30 janvier 2018 : identifiant SIRET : 751 770 603 RCS Paris.

Art. 2. — Le présent agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 3. — Sont admis comme formateurs les personnes suivantes :

— M. ABIDI Samir, (SSIAP 3) ;

— M. AGBO Francis Kokou, (SSIAP 3) ;

— M. ASSO N'ZI Hermann, (SSIAP 2) ;

— M. BARBAUX Marc, (SSIAP 3) ;

— M. BITEAU Jérôme, (SSIAP 1) ;

— M. CLEMENTI Marc, (SSIAP 3/PRV2) ;

— M. DESSAUX Félix, (SSIAP 3) ;

— M. DUGUE Denis, (SSIAP 3) ;

— M. DUMON Jérôme, (SSIAP 3) ;

— Mme HABIB Sarah, (SSIAP 2) ;

— M. HIMMIT Sophian, (SSIAP 3) ;

— M. JEMNI Skander, (SSIAP 3) ;

— M. JOVANOVIC Dragicha, (SSIAP 3) ;

— M. MIKABARE Baruck, (SSIAP 3) ;

— M. MORVAN Martin, (SSIAP 3) ;

— M. ELFADLI Mohamed, (SSIAP 3) ;

— M. OUZNADJI Farid, (SSIAP 2) ;

— M. PIALLAT Gilles, (SSIAP 3) ;

— M. POTIRON Mike, (SSIAP 3) ;

— M. SADOUKI Mohamed, (SSIAP 1) ;

— M. TALEB Patrice, (SSIAP 2) ;

— M. TARDIVEAU Jérôme, (SSIAP 3) ;

— M. THYLIS Dominique, (SSIAP 3) ;

— M. VASSEUR Bernard, (SSIAP 3).

Art. 4. — Le centre de formation agréé doit informer sans délai le Préfet de Police de tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel.

Art. 5. — L'agrément préfectoral permet de dispenser des formations sur l'ensemble du territoire national. Tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel doit être porté à la connaissance du Préfet ayant délivré l'agrément et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

Art. 6. — Le présent agrément peut être retiré à tout moment par décision motivée du Préfet de Police, notamment en cas de non-respect des conditions fixées par l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 susvisé.

Art. 7. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 14 février 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation

Le Sous-Directeur de la Sécurité du Public

Christophe AUMONIER

Arrêté n° DTPP 2018-188 portant fermeture administrative immédiate et interdiction temporaire d'habiter l'hôtel « Séjour » situé 15, rue du roi d'Alger, à Paris 18^e.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté des consuls du 12 messidor An VIII ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 123-1, L. 123-3, L. 123-4, L. 521-1 à L. 521-4, L. 541-2, L. 541-3, L. 632-1, R. 123-4 et R. 123-52 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-4 et L. 2512-13 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 121-1 et L. 121-2 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité concernant les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté n° 2014-00581 du 7 juillet 2014 fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission Consultative de Sécurité et d'Accessibilité de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté n° 2018-00024 du 10 janvier 2018 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public et des services qui lui sont rattachés ;

Vu la visite d'un technicien du service d'inspection de la salubrité et de la prévention du risque incendie, le 13 février 2018, permettant de constater que des travaux étaient réalisés en site occupé sans autorisation préfectorale préalable dans l'établissement et sans respect des dispositions de l'article GN13 du règlement de sécurité ;

Considérant les anomalies suivantes constatées :

— l'escalier n'est plus enclouonné (absence de fermeture sur l'ensemble des portes d'enclouonnement de l'escalier dans les étages ; dépose de la porte d'enclouonnement à rez-de-chaussée ; création d'un local poubelles à rez-de-chaussée, donnant directement dans le volume de l'escalier enclouonné) ;

— l'absence de la mise à l'état de repos de la fonction « évacuation » (B.A.E.S), lors de la coupure générale de l'alimentation électrique de l'établissement ;

— la non diffusion de l'alarme générale sonore ;

— du 2^e étage au rez-de-chaussée, l'absence de fixation aux murs de l'ensemble des déclencheurs manuels, suspendus par leurs câbles à une hauteur non réglementaire et non accessible. Certains sont inopérants en l'absence du mécanisme permettant de les actionner ;

— la plupart des détecteurs automatiques incendie (DAI) sont non opérationnels (recouverts de film plastique) ;

— après sensibilisation d'un DAI au 3^e étage tous les voyants orange de dérangement sont allumés sur le tableau de signalisation ;

— non asservissement des blocs bi-fonction ;

— absence de report d'alarme dans la chambre du gardien nommé par la nouvelle gérance ;

— fonctionnement en mode habitation et évacuation des éclairages de sécurité bi-fonction (disposition non conforme à PE 36) ;

— installations électriques provisoires et installations en fils volants aux 2^e et 1^{er} étages ainsi qu'au rez-de-chaussée ;

— absence de surveillance du système de sécurité incendie ;

— mise en place des radiateurs électriques dans les chambres du 3^e étage toujours occupé ;

— aucune des dix mesures du procès-verbal en date du 10 août 2015 n'a été réalisée ;

Considérant que l'exploitant a été informé sur place par le technicien des mesures à respecter en présence du public, dans l'attente d'une notification du Préfet de Police ;

Considérant que l'exploitant a été reçu au bureau des hôtels et foyers de la Préfecture de Police le 13 février 2018 pour l'informer de la dangerosité de son établissement et qu'il lui a été demandé de mettre immédiatement en place les mesures suivantes :

— mettre fin immédiatement aux travaux ;

— remettre en état de fonctionnement le système de sécurité incendie ;

— et mettre en place un agent de sécurité incendie et de services à personnes (SSIAP) afin d'assurer la surveillance permanente de son établissement ;

Considérant que l'exploitant a été mis en demeure de réaliser ces mesures d'urgence par courrier du 14 février 2018, notifié par les Services de Police le 15 février 2018 ;

Vu la visite d'un technicien du service d'inspection de la salubrité et de la prévention du risque incendie, le 15 février 2018, permettant de constater que les mesures demandées n'ont pas été suivies d'effet et que l'exploitant n'a toujours pas établi de contrat de maintenance avec une société permettant de remettre en état de fonctionnement le système de sécurité incendie ;

Considérant que la réalisation des travaux en site occupé et sans autorisation préfectorale préalable a pour conséquence de diminuer le niveau de sécurité ;

Considérant que la sécurité des occupants est gravement mise en danger ;

Considérant qu'au regard des règles de la sécurité incendie, la situation d'urgence est caractérisée et que la nécessité d'assurer la sécurité du public impose qu'il soit mis fin sans délai à cette situation ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de faire application de la procédure contradictoire prévue à l'article L. 121-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Vu l'urgence ;

Arrête :

Article premier. — Il est procédé à la fermeture administrative immédiate de l'établissement l'Hôtel Séjour, 15, rue du Roi d'Alger, à Paris 18^e.

Art. 2. — Il est interdit temporairement d'habiter l'hôtel Séjour situé 15, rue du Roi d'Alger, à Paris 18^e.

L'accès du public aux chambres de cet hôtel est interdit dès la notification du présent arrêté.

Art. 3. — L'abrogation de cet arrêté est subordonnée :

— à la remise en état de fonctionnement du système de sécurité incendie et de l'éclairage de sécurité, à la transmission au bureau des hôtels et foyers de la Préfecture de Police d'un document établi par un technicien compétent attestant leur bon fonctionnement ;

— à la remise en place de la porte d'enclouement à rez-de-chaussée ;

— à l'installation des ferme-portes sur les portes d'enclouement de l'escalier ;

— à la suppression de tout stockage dans le local donnant sur le volume de l'escalier encloué (local créé au rez-de-chaussée) ;

— à la surveillance permanente du SSI par un personnel formé à son exploitation ;

— à la transmission d'un contrat annuel d'entretien du système de détection automatique ;

— au respect des dispositions de l'article GN 13 du règlement de sécurité (interdisant d'effectuer ou de faire effectuer en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation).

Art. 4. — En application des articles L. 521-1 et L. 521-3-1 du Code de la construction et de l'habitation, le propriétaire ou l'exploitant est tenu d'assurer le logement ou l'hébergement décent correspondant aux besoins des occupants ou de contribuer au coût correspondant. Cette disposition est applicable aux seuls occupants de l'établissement répondant aux critères définis par les dispositions du premier alinéa de l'article L. 521-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Art. 5. — En application de l'article L. 521-2 du Code de la construction et de l'habitation, le loyer en principal ou toute autre somme versée en contrepartie de l'occupation cessent d'être dus à compter du premier jour du mois suivant la notification de l'arrêté.

Art. 6. — Le présent arrêté sera notifié à M. Bruno MEZIOUD, gérant de l'établissement et au propriétaire des murs.

Art. 7. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public et le Directeur de la Sécurité et de Proximité de l'Agglomération Parisienne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé précité, affiché à la porte de l'établissement et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police et au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Sous-Directeur de la Sécurité du Public

Christophe AUMONIER

Annexe : voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification qui vous en sera faite :

— soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX — le Préfet de Police — 7/9, boulevard du Palais — 75195 Paris RP ;

— soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX — le Tribunal Administratif de Paris — 7, rue de Jouy — 75181 Paris CEDEX 04

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Le recours GRACIEUX doit être écrit, il doit exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours CONTENTIEUX s'exerce pour contester la LÉGALITÉ de la présente décision. Il doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX, le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois à compter de la date de la décision de rejet, explicite ou implicite.

Arrêté n° 2018 T 10401 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation boulevard Bessières, à Paris 17^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et R. 413-14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au 2^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le boulevard Bessières, dans sa partie comprise entre l'avenue de la porte Pouchet et la rue du Docteur Paul Brousse, à Paris dans le 17^e arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux de prolongement du tramway T3 boulevard Bessières, à Paris dans le 17^e arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 31 décembre 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h BOULEVARD BESSIÈRES, 17^e arrondissement, dans sa partie comprise entre l'AVENUE DE LA PORTE POUCHET et la RUE DU DOCTEUR PAUL BROUSSE.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 février 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*
Guillaume QUENET

Arrêté n° 2018 T 10490 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Saint-Honoré, à Paris 1^{er}.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue Saint-Honoré, dans sa partie comprise entre la rue Saint-Florentin et la rue de Marengo, à Paris dans le 1^{er} arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier de la section de l'assainissement de Paris pendant la durée des travaux d'emprise de reprise de branchement particuliers effectués par la société SETHA, rue Saint-Honoré, à Paris dans le 1^{er} arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 18 mars 2018) ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, RUE SAINT-HONORÉ 1^{er} arrondissement, côté pair, au droit du n° 358, sur 1 place de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*
Guillaume QUENET

Arrêté n° 2018 T 10501 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue d'Argenteuil, à Paris 1^{er}.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-00801 du 24 juillet 2017 relatif aux sites énoncés au II de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la rue d'Argenteuil, à Paris dans le 1^{er} arrondissement, relève de la compétence du Préfet de Police conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2017 susvisé ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant la durée des travaux pour la mise en place d'un échafaudage au droit du n° 20, rue des Pyramides, à Paris dans le 1^{er} arrondissement (durée prévisionnelle des travaux : jusqu'au 9 mai 2018) ;

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, il convient d'installer le cantonnement du chantier au droit du n° 18, rue d'Argenteuil, à Paris dans le 1^{er} arrondissement ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE D'ARGENTEUIL, 1^{er} arrondissement, au droit du n° 18, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police, la Directrice de la Voirie et des Déplacements et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 février 2018

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public*

Guillaume QUENET

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Liste, par ordre de mérite, des candidates déclarées admises à l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2018.

Liste, par ordre de mérite, des 7 candidates déclarées admises :

Rang	Nom	Nom d'usage	Prénom	Service d'affectation
1 ^{re}	LECHALUPÉ	BOIVIN	Marie-Sophie	DTPP
2 ^e	ROPARS		Christine	CABINET DU PRÉFET
3 ^e	HOUALARD	LEBRETON	Cindy	DPG
4 ^e	CLERICE	SOUBRAT	Marie-Christine	DRH
5 ^e	GERAN	MARIE-JOSEPH	Paméla	DRH
6 ^e	PRUNET		Hélène	DTPP
7 ^e	TONI		Mélanie	DTPP

Fait à Paris, le 15 février 2018

Le Président du Jury

Sylvain MARY

Liste, par ordre de mérite, des candidat-e-s déclaré-es admis-e-s à l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2018.

Liste, par ordre de mérite, des 6 candidat-e-s déclaré-es admis-e-s :

Rang	Nom	Nom d'usage	Prénom	Direction d'affectation
1 ^{re}	BRUNEL		Françoise	DPG
2 ^{re}	DAUTRUCHE-BEAUSIR		Yannick	DRH
3 ^{re}	LEFAYE	SOUSSIN	Carole	DRH
4 ^{re}	CASADA		Christophe	DPG
5 ^{re}	HÉRÉSON		Agnès	DRH
6 ^{re}	GUEZENGAR		David	DTPP

Fait à Paris, le 15 février 2018

Le Président du Jury

Charles KUBIE

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1^{er} permis modificatif.

M2 : 2^e permis modificatif (etc.).

Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 1^{er} février et le 15 février 2018.

1^{er} arr. (PA-075-101-18-V0001). — Rue du Pont Neuf. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Création d'une placette, modification du sens de circulation, réaménagement des trottoirs avec abattage et replantation d'arbres. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

8^e arr. (PA-075-108-18-V0002). — Avenue des Champs-Élysées, Place de la Concorde. — Pét. : Mme GRANJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SGAP. — Modification

de l'aménagement de l'avenue des Champs-Élysées. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

18^e arr. (PA-075-118-18-V0001). — Place Jules Joffrin. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Réaménagement de la place Jules Joffrin avec végétalisation partielle, suppression de lincolns et illumination de l'église Notre-Dame de Clignancourt. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

18^e arr. (PA-075-118-18-V0002). — Rue Marcadet. — Pét. : M. PERRONNO Maël, MAIRIE DE PARIS – D.V.D. – STNO. — Aménagement de la rue Marcadet entre la rue des Poissonniers et la rue Ordener avec élargissement des trottoirs, plantation d'arbres, pose de jardinières et stationnement unilatéral en remplacement du stationnement bilatéral. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

19^e arr. (PA-075-119-18-V0001). — Boulevard Macdonald. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Aménagement de la rue Césaria Evora entre le quai de la Gironde, la gare Rosa Parks et les entrepôts avec réalisation d'un jardin public, d'une voie piétonne et d'un jardin partagé. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} février et le 15 février 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-18-V0003). — 27, rue du Pont Neuf. — Pét. : M. HELLIER DU VERNEUIL Pierre, HELLIER DU VERNEUIL. — Arch. : AGENCE DARY ARCHITECTES, 48, rue Maurice Arnoux, 92120 MONTRouGE. — Fermeture d'une courette du rez-de-chaussée au 4^e étage après dépose de la couverture existante à rez-de-chaussée avec création d'une toiture-terrasse végétalisée accessible par l'appartement du 5^e étage et modification des menuiseries extérieures sur courette à ce niveau, et création d'une nouvelle souche de cheminée en toiture. Surface créée : 42,50 m². S.T. : 169 m². — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0003). — 31 au 33, rue des Jeûneurs. — Pét. : Mme SAGNES DUPONT Brigitte, S.C.I. OJED. — Arch. : STUDIOS ARCHITECTURE, M. Pierre PASTELLAS, 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS. — Restructuration de 2 bâtiments de 4 et 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, cour et courettes, à usage de bureau et commerce en partie permutés, redistribution intérieure, modification des liaisons verticales, fermeture des courettes, pose de façades vitrées à l'intérieur du passage cocher, dépose de la verrière en fond de parcelle pour création d'une terrasse accessible depuis le 1^{er} étage, ravalement des façades avec remplacement ou restauration des menuiseries extérieures, isolation par l'intérieur, révision des couvertures avec création et remplacement de châssis et valorisation des espaces en pleine terre de la cour. Surface supprimée : 580 m². Surface créée : 345 m². — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0004). — 18, rue Dalayrac, 21, passage Choiseul. — Pét. : Mme PIAT Langlois. — Arch. : M. GREVET Jean-Frédéric, 22, rue Pasteur, 94600 CHOISY LE ROI. — Modification de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. Monument Historique inscrit le 07-09-1971. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0002). — 20, rue de Saintonge. — Pét. : Mme BERTONE Valérie. — Arch. : M. GROSSO Jean-Christophe, 10, rue de Saintonge, 75003 PARIS. — Transformation d'un garage en habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade. Surface créée : 37 m². S.T. : 259 m². — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0003). — 14 au 16, rue du Parc Royal, 2 au 12 A, rue de Thorigny, 2 au 4, place de Thorigny. — Pét. : M. BOUREAU Rodolphe, S.A. JEAN CHARPENTIER

SOPAGI. — Arch. : M. CURTELIN Guillaume, 49, rue de l'Espérance, 75013 PARIS. — Restauration des décors peints de la voûte elliptique et des décors en faux marbre avec une mise en lumière des fresques. Monument Historique inscrit le 03-07-1961. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

5^e arr. (PC-075-105-18-V0001). — 24 au 34, rue d'Ulm. — Pét. : M. GILAIN Jacques, INSTITUT CURIE. — Arch. : EMERGENCE ARCHITECTES, 21, rue Chaptal, 75009 PARIS. — Couverture partielle d'un patio au 1^e niveau de sous-sol en vue d'extension d'une zone d'accueil et d'attente du service d'imagerie médicale. Surface créée : 32 m². — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

6^e arr. (PC-075-106-16-V0047-M01). — 137, rue de Sèvres. — Pét. : FONDATION DUBUFFET. — Arch. : A26, Mme Laurence GOARDON, 165 bis, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Modification de l'emplacement de l'escalier et de l'ascenseur extérieurs. Modificatif au PC n° 075-106-16-V-0047 délivré le 27-06-2017. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

6^e arr. (PC-075-106-18-V0003). — 8, rue de Sèvres, 85, rue des Saints-Pères. — Pét. : Mme KOUHANA Leslie, S.C.I. LK. — Arch. : M. GUENOUN Elias, 90, rue du Dessous des Berges, 75013 PARIS. — Changement de destination d'une loge de gardien en commerce au rez-de-chaussée sur rue avec modification de la façade. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0003). — 21, rue de Verneuil. — Pét. : M. COMTE Jean-François. — Arch. : M. CHASTENET DE GERY Aymerick, 85, rue de Montmartre, 75002 PARIS. — Extension d'un bâtiment à usage d'habitation au 1^{er} étage sur cour, modification et ravalement de la façade sur cour, fermeture du porche par un ensemble menuisé, fermeture de la terrasse couverte et modification de la toiture. Surface démolie : 3 m². S.T. : 315 m². Surface créée : 48,70 m². — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0004). — 8, place du Palais Bourbon, 2 au 4, rue de Bourgogne. — Pét. : Mme AURELA Béatrice, CABINET NICOLAS FAY & CIE. — Arch. : M. TROUVAT Jean-Michel, 28 bis, rue Pouchet, 75017 PARIS. — Remplacement de deux fenêtres à rez-de-chaussée de la loge de la gardienne, côté place. Monument Historique inscrit le 05-07-1935. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-13-V1058-T01). — 14, rue Murillo. — Pét. : M. BOURRELLIS Henri, S.C.I. MURILLO. — Arch. : M. BISMUT Michel, 32, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75008 PARIS. — Transfert du PC n° 075-108-13-V1058 (délivré le 15-05-2014 à la S.A.S. MONCEAU MURILLO représentée par Pierre MACCHI) à la S.C.I. MURILLO représentée par Henri BOURRELLIS. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-16-P0085-M01). — 20 au 20 B, rue La Boétie. — Pét. : CENTRE CULTUREL COREEN. — Arch. : STUDIOS ARCHITECTURE, 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS. — Ajout de précisions à certaines pièces du dossier (notamment notice complémentaire traitant spécifiquement des modalités d'exécution des travaux réalisés). Modificatif au PC n° 075-108-16-P-0085 délivré le 11-09-2017. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0006). — 18 au 18 B, rue d'Anjou, 9, rue de Surène. — Pét. : M. BOUKOBZA Gabriel, S.C.I. 18 BIS ANJOU. — Arch. : M. RICHARD Florent, 60, rue Saint-André des Arts, 75006 PARIS. — Création d'un potager en toiture-terrasse avec garde-corps maçonné au pourtour, après démolition de la toiture existante d'un bâtiment de 6 étages, sur rues, construction d'une serre abritant en partie l'ascenseur et l'escalier créé accédant à la terrasse depuis le dernier étage et ravalement des façades du dernier niveau avec remplacement des menuiseries extérieures et pose de stores. Surface créée : 32 m². S.T. : 399 m². — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0007). — 38 au 40, rue de Naples. — Pét. : Mme HAGENMULLER Odile, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE. — Arch. : M. SCHNEIDER Boris, 12, rue Burnouf, 75019 PARIS. — Construction d'un bâtiment modulaire à rez-de-chaussée et d'un local déchets au fond de la cour du lycée avec implantation d'un bâtiment provisoire à rez-de-chaussée sur cour (d'octobre 2018 à novembre 2019) à usage de réfectoire pour les élèves durant les travaux et remplacement partiel et création de menuiseries extérieures à rez-de-chaussée du bâtiment principal. Surface créée : 21 m². S.T. : 1 592 m². — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0008). — 6, rue Rembrandt. — Pét. : M. KOT Serge. — Arch. : M. POTIE Denis, 9, lieu-dit Mourisset, 33410 OMET. — Extension du niveau des combles d'un bâtiment d'habitation avec modification de la toiture et création de baies vitrées sur cour. Surface créée : 38 m². — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0003). — 18, cité Bergère, 21, rue Bergère. — Pét. : M. KENALLY Smith Peter. — Arch. : M. PRIME Antoine, 2, square Claude Debussy, 92160 ANTONY. — Ravalement des façades sur cour et sur la cité. Monument Historique inscrit le 09-10-1990. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-P0004). — 4, place du Onze-Novembre-1918, 2 au 4, rue du Huit-Mai-1945, 11, place du Onze-Novembre-1918. — Pét. : M. PONT Jean-François, SNCF. — Arch. : LRA, 8, rue Bobillot, 75013 PARIS. — Aménagement d'un bar-restaurant saisonnier sur le toit-terrasse au niveau R + 1 de la gare de Paris-Est, d'une durée de 4 mois, de juin à septembre 2018. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-P0005). — 1, avenue Claude Vellefaux. — Pét. : Mme PARIER Eve, HOPITAL SAINT-LOUIS. — Arch. : Mme HALL Catherine, 39, rue des Vignoles, 75020 PARIS. — Redistribution partielle des locaux du 1^{er} étage du bâtiment Nouveau Saint-Louis en vue d'aménagement d'un plateau de soins critiques (32 lits), création de 2 locaux techniques en toiture-terrasse et remplacement ponctuel des lanterneaux et des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0006). — 236, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. FEREL Paul, S.A.R.L. FEREL 7. — Arch. : M. HENRY Marc, 16, rue Boussingault, 75013 PARIS. — Changement de destination du bâtiment D de commerce, d'artisanat et d'habitation à rez-de-chaussée et entresol en hébergement hôtelier sur cour avec démolition partielle de plancher et création de mezzanines. Surface créée : 55,60 m². S.T. : 1 364 m². — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-14-V0028-M01). — 27 au 35, rue Bréguet. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Arch. : BEAL & BLANCKAERT, 10, rue Nicolas Leblanc, 59000 LILLE. — Modification ponctuelle des baies, des modénatures en façades sur rue et cour, suppression de la clôture du parc central, redistribution des logements et ajout de garde-corps sur la toiture du gymnase. Modificatif au PC n° 075-111-14-V-0028 délivré le 13-10-2014. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0008). — 19, rue du Grand Prieuré. — Pét. : M. BRANGER Maxime, S.A.R.L. JARIMO. — Arch. : M. ROY Jérôme, 21, rue Cujas, 75005 PARIS. — Réhabilitation avec extension de bureaux à rez-de-chaussée, surélévation de 2 niveaux partiels en R + 1 et R + 2 en façade arrière, création d'un sous-sol partiel à usage de salle de réunion, ravalement de la façade à rez-de-chaussée sur rue, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, changement de la porte d'entrée des bureaux principaux, remplacement des châssis de toit et végétalisation de la toiture-terrasse de la par-

tie surélevée. Surface créée : 80,65 m². Surface à supprimer : 5,40 m². — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0009). — 3, rue Oberkampf. — Pét. : M. CHELLY Charles Asher, S.A.S. HOTEL BEAUMARCHAIS. — Arch. : M. GUPTA Dev, 25, rue Drouot, 75009 PARIS. — Restructuration de l'Hôtel Beaumarchais avec redistribution des espaces communs, des chambres et des circulations verticales, modification de la devanture, réfection de la toiture du bâtiment sur rue, ravalement de l'ensemble des façades, agrandissement de la cour intérieure et sa végétalisation, surélévation de 3 niveaux du bâtiment sur cour d'un étage, installation d'une passerelle de liaison au R + 3 et création d'un 2^e sous-sol dédié aux locaux techniques. Surface créée : 186,15 m². S.T. : 207 m². — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-06-V0060-M03). — 11 au 27, rue Mousset-Robert. — Pét. : M. Bruno DUMONT, S.N.C. MOUSSET ROBERT ET OPAC DE PARIS. — Arch. : CABINET ATELIER SOA, 44, rue Amelot, 75012 PARIS. — Modification de la hauteur du brise-vue et changement de la couleur des tabliers des volets roulants à rez-de-chaussée. Modificatif aux PC n°s 075-112-06-V-0060, 075-112-06-V-0060-M01 et 075-112-06-V-0060-M02 autorisés les 21-07-2008, 15-05-2008 et le 04-05-2016. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-13-V0010-M02). — 44, boulevard de la Bastille, 15, rue Biscornet. — Pét. : Mme LASSERRE Christine, R.S.I. PROFESSIONS LIBERALES PROVINCE. — Arch. : DEMONFAUCON Pascal, 8, avenue des Arts, 78000 VERSAILLES. — Modification des façades sur rue Biscornet et cour, conservation des réserves existantes aux 3^e et 2^e niveaux de sous-sol, transformation du stationnement en réserves au 2^e niveau de sous-sol et modification des places de stationnement au 1^{er} niveau de sous-sol. Surface créée : 865 m². Surface supprimée : 96 m². Modificatif aux PC n°s 075-112-13-V-0010 et 075-112-13-V-0010-M1 délivrés les 27-01-2014 et 15-07-2015. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-14-V0039-M01). — 28, boulevard de Reuilly. — Pét. : DAUMESNIL HÔTEL. — Arch. : M. BENDAOUDI Ali, 14, rue de la Tour, 91230 MONTGERON. — Réaménagement du rez-de-chaussée et du toit-terrasse avec modification de la forme de la pergola et création d'un local technique en toiture, remplacement des panneaux de façades par un enduit joints creux. Modificatif au PC n° 075-112-14-V-0039 délivré le 30-03-2015. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0004-M01). — 127, boulevard Diderot. — Pét. : M. SADOUN Eric, S.N.C. DIDEROT. — Arch. : ALPHA DESIGN ARCHITECTURE Françoise FLEURY, 20, rue Sadi Carnot, 92000 NANTERRE. — Création d'un local vélos à rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-112-17-V-0004 délivré le 29-11-2017. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0002). — 2 au 16, rue Van Gogh, 58 au 62, quai de la Râpée, 193 au 197, rue de Bercy. — Pét. : M. POUYAUD Olivier, MUTUELLE RATP. — Arch. : SCP A FOURNIER-BATHELIER, 10, rue Duffaut, 92140 CLAMART. — Modification de la devanture avec création d'un sas d'entrée d'un bâtiment à usage de bureaux, prolongement de la trémie d'ascenseur au R + 3, et pose d'une couverture sur la pergola au R + 3 et réaménagement intérieur pour mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface créée : 26 m². — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0003). — 23 au 29, boulevard Carnot, 17 au 19, avenue Courteline. — Pét. : Mme VANDENBERGHE Sylvie, S.A. ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT. — Arch. : BOURBOUZE ET GRAINDORGE, rue Crébillon, 44000 NANTES. — Construction d'une résidence étudiante (149 logements) de 7 niveaux en superposition de l'entrepôt RATP conservé. Surface créée : 3 951 m². S.T. : 1 357 m². — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0004). — 46 au 48, rue du Faubourg Saint-Antoine, 9, passage de la Boule Blanche. — Pét. : M. TREVES Nicolas, S.A.S. BUDET. — Arch. : M. PARENT Michel, 32, rue Zilina, 92000 NANTERRE. — Ravalement des façades intérieures des bâtiments A et B, rénovation de la verrière en toiture et réfection de la couverture versant intérieur. Monument Historique inscrit le 31-12-1992. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0005). — 38 au 42, rue de Reully, 2 au 4, rue du Colonel Rozanoff. — Pét. : M. BENSARD David, S.A.S. REUILLY 3. — Arch. : M. BELET Philippe, 5 allée des Chênes, 78510 TRIEL-SUR-SEINE. — Surélévation de 2 niveaux + mezzanine sous-combles d'un immeuble d'habitation et de commerce d'un étage sur un niveau de sous-sol (6 logements créés), sur rues, démolition partielle de la terrasse pour prolongation de l'escalier dans les niveaux créés, végétalisation partielle de la toiture-terrasse inaccessible et ravalement des façades avec remplacement partiel des menuiseries extérieures. Surface créée : 248 m². — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0006). — 6, rue de Cotte, 3 au 5, rue d'Aligre. — Pét. : M. GEOFFRAY Patrick, VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET SPORTS. — Arch. : CAURIS ARCHITECTES, 88, rue du Président Wilson, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Création d'une couverture pour un terrain d'éducation physique avec réfection du sol. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

12° arr. (PC-075-112-18-V0007). — 5, place d'Aligre. — Pét. : Mme RICHARD Kaoukeb, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : E.U.R.L. MARC FITOUSSI, 9, rue Rottembourg, 75012 PARIS. — Réhabilitation lourde du bâtiment A côté rue avec remplacement des planchers existants du R + 1 au R + 5 (16 logements recréés), démolition et reconstruction du mur de refend à rez-de-chaussée et ravalement de la façade sur rue du bâtiment A. Surface créée : 591 m². Surface supprimée : 591 m². — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-14-V0063-M01). — 73 au 77, rue Pascal. — Pét. : M. GAUCHER François, S.C.I. CALLIOPE. — Arch. : S.A.S.U. ATELIER ACG, M. GINSBURGER, 85, rue de l'Agriculture, 92700 COLOMBES. — Ajout de châssis de désenfumage en toiture et de baies du 3^e au 5^e étage sur rue et cour, et modification des espaces verts en terrasse. Modificatif au PC n° 075-113-14-V-0063 délivré le 23-10-2015. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-P0006). — 47 au 83, boulevard de l'Hôpital. — Pét. : M. MOREL Serge, HOPITAUX UNIVERS PITIE SALPET.-CHARLES FOIX. — Arch. : Mme HALL Catherine, 39, rue des Vignoles, 75020 PARIS. — Construction d'une extension dédiée au service de stérilisation, à rez-de-chaussée côté rue, du Nouveau Plateau des Urgences du Bâtiment Gaston Cordier des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière-Charles Foix. Surface créée : 131 m². S.T. : 312 523 m². — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

13° arr. (PC-075-113-18-V0007). — 73 au 77, rue Pascal. — Pét. : M. GAUCHER François, S.C.I. CALLIOPE. — Arch. : S.A.S.U. ATELIER ACG, M. GINSBURGER, 85, rue de l'Agriculture, 92700 COLOMBES. — Changement de destination de locaux à usage de bureau, du sous-sol au 2^e étage sur rue et cour, en école d'architecture intérieure, avec redistribution intérieure, modification des liaisons verticales, fermeture de trémies, remplacement des menuiseries extérieures avec modification partielle des baies, ravalement des façades et pavage de la cour avec plantation d'un arbre. Surface supprimée : 223 m². Surface créée : 78 m². S.T. : 1 003 m². — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-18-V0007). — 62 P, rue des Plantes, 66 au 70, rue de l'Abbé Carton. — Pét. : M. ALLARD Olivier, GROUPE SCOLAIRE LA BRUYERE SAINTE-ISABELLE. —

Arch. : ROUGE BASILIC, M. Grégoire CLAUDEL, 17 bis, rue Froment, 75011 PARIS. — Déplacement de l'entrée du collège au nu de la façade à rez-de-chaussée côté rue, et création d'un auvent dans la cour de l'école maternelle. Surface créée : 4 m². — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-18-V0008). — 8, rue Daguerre, 3, rue de Grancey. — Pét. : M. PRUNET Alain, S.A.S. MAS. — Arch. : ATELIER D'ARCHITECTURE CHRISTOPHE BLOUET, 113, avenue Lucie Aubrac, 34570 MONTARNAUD. — Changement de destination d'un local d'habitation, à rez-de-chaussée sur rue, en extension de la boucherie attenante, avec réaménagement intérieur et modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

14° arr. (PC-075-114-18-V0009). — 28, rue Brézin, 55, rue Boulard. — Pét. : M. DE LAITRE Alexis, S.A.R.L. ALMA TERRA PROMOTION. — Arch. : Mme DE MARCHI Francesca, 3, rue Salneuve, 75017 PARIS. — Surélévation d'un étage avec création d'une terrasse d'un bâtiment de 5 étages de commerce et d'habitation avec installation d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R + 5. Surface créée : 84,60 m². S.T. : 114 m². — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

15° arr. (PC-075-115-11-V0054-M03). — 194 au 196, rue Lecourbe. — Pét. : Mme PEENE-DUPONT Isabelle, S.A.S. PERL. — Arch. : M. BRESLIN Thierry, 15, boulevard Sadi Carnot, 95880 ENGHEN-LES-BAINS. — Modification ponctuelle des persiennes, de la couleur des façades, modification de l'édicule technique en toiture-terrasse, réduction de jours de souffrance et création d'une gaine sur courette. Modificatif aux PC n°s 075-115-11-V-0054, 075-115-11-V-0054 T 01 et 075-115-11-V-0054 M 02 délivrés les 20-03-2014, 23-01-2015 et le 07-09-2015. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

15° arr. (PC-075-115-18-V0003). — 1 au 1 T, boulevard Victor, 71 au 73, boulevard du Général Martial Valin, 11 au 15, place Balard. — Pét. : M. ESTIN CHARBONNEL Marc, S.C.I. PARIS VICTOR. — Arch. : M. MANGLIER Sébastien, 2, rue Paul Delmet, 75015 PARIS. — Création d'une devanture en fermeture de la partie non close à usage d'ancienne station-service, à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, sur rue, avec construction d'une extension en limite de propriété. Surface créée : 263 m². S.T. : 1 139 m². — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

16° arr. (PC-075-116-11-V0039-M02). — 4, rue de Chaillot, 17, avenue Pierre 1^{er} de Serbie. — Pét. : Mme EVENS Corinne, S.N.C. PIERRE 1^{er} DE SERBIE XVII. — Arch. : CABINET AGENCE A. BECHU ET ASSOCIES, 82, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Création d'un deuxième sous-sol, modification de la destination du 1^{er} sous-sol, modification de la surface du rez-de-chaussée, suppression et déplacement d'escaliers. Modificatif au PC n° 075-116-11-V-00039 délivré le 29-12-2011 et au PC n° 075-116-16-V-0039-M01 autorisé le 10-03-2013. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

16° arr. (PC-075-116-16-V0037-M01). — 16 au 20, avenue d'Eylau, 67 au 73, rue de Longchamp. — Pét. : M. ZALOMITSOS Marc, S.A.S. 16 EYLAU. — Arch. : DTACC, M. George CARVUNIS, 98, rue de Sèvres, 75007 PARIS. — Régularisation des surfaces et changement du revêtement du mur végétal. Modificatif au PC n° 075-116-16-V-0037 autorisé le 12-12-2017. Surface supprimée : 4 242,70 m². Surface créée : 7 434,50 m². S.T. : 1 553 m². — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0007). — 1, rue Lancret, 1, villa Alexandre Tansman. — Pét. : M. BRIDOU Stéphane, S.A.R.L. SJLB. — Arch. : M. FOLLIOU Xavier, 78, rue Villiers de l'Isle Adam, 75020 PARIS. — Ravalement des façades sur cour. Monument Historique inscrit le 11-07-1984. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

16° arr. (PC-075-116-18-V0008). — 20 au 20 B, rue Jean Giraudoux. — Pét. : Mme HAUMONT Lise, SYNDIC ONE. — Arch. : M. D'ASTORG Guillaume, 134, rue de Rivoli,

75001 PARIS. — Fermeture d'une courette du 1^{er} au 6^e étage avec création d'une verrière et d'un châssis de désenfumage en remplacement d'un châssis fixe en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0009). — 41, rue du Général Delestraint. — Pét. : M. JACQUELINE Michel, S.A. CAFA. — Arch. : M. D'EUDEVILLE Edouard, 23, rue des Martyrs, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification de la devanture (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

17^e arr. (PC-075-117-16-V0005-T01). — 35, rue des Renaudes. — Pét. : M. LACROIX Jacques, S.C.I. ABAQUESNE. — Arch. : M. DELAIRE Antoine, 87, rue Baudin, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Transfert du PC n° 075-117-16-V-0005, délivré le 30-05-2016 à la S.A.R.L. 35, RUE DES RENAUTES (Stéphane UZAN), à la S.C.I. ABAQUESNE (Jacques LACROIX). — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0003). — 2 au 16, rue Hélène et François Missoffe, 6 au 20, boulevard du Bois le Prêtre, 17, rue Emile Borel. — Pét. : M. TIENG Anthony. — Arch. : M. OFTADEH Saeid, 36, rue des Peupliers, 75013 PARIS. — Création d'une devanture pour un restaurant avec construction d'une mezzanine. Surface créée : 41 m². S.T. : 2 343 m². — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0004). — 2 au 16, rue Hélène et François Missoffe, 6 au 20, boulevard du Bois le Prêtre, 17, rue Emile Borel. — Pét. : M. TIENG Alain. — Arch. : M. OFTADEH Saeid, 36, rue des Peupliers, 75013 PARIS. — Création d'une devanture pour un restaurant avec pose d'un store et construction d'une mezzanine. Surface créée : 57 m². S.T. : 2 343 m². — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0005). — 40, rue Pouchet, 59, cité des Fleurs. — Pét. : M. CAQUINEAU Gérard, ADP PAROISSE SAINT-JOSEPH DES EPINETTES. — Arch. : M. de SAINT-LEGER Edmond, 20, rue Saulnier, 75009 PARIS. — Réaménagement de la crypte et du rez-de-chaussée de l'église Saint-Joseph des Epinettes avec modification de baies sur la façade à rez-de-chaussée sur rue, couverture d'une courette à rez-de-chaussée avec pose de 4 châssis en toiture et de modules de ventilation, et création d'une passerelle de circulation dans le volume de la crypte. Surface créée : 147 m². — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0006). — 62, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 2, place de la Porte Maillot. — Pét. : M. THOUMYRE Gilles, PROPEXPO. — Arch. : AU 4 G MR GIRAUD, 60, rue de Wattignies, 75012 PARIS. — Réaménagement intérieur du Palais des Congrès avec modification des circulations communes et changement de destination de locaux de bureau en commerce avec création de baies en façade. Surface créée : 20 m². S.T. : 15 982 m². — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

18^e arr. (PC-075-118-15-V0086-T02). — 77, rue Doudeauville. — Pét. : M. MARTINEZ Alain. — Arch. : M. TIMON Olivier, 157, rue de Javel, 75015 PARIS. — Transfert du PC n° 075-118-15-V-0086 délivré le 01-04-2016 pour M. MARTINEZ Alain au profit de M. PERRIN Xavier et transfert du PC n° 075-118-15-V-0086 T01 délivré le 29-05-2017 pour M. PERRIN au profit de M. MARTINEZ. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-P0007). — 168 au 170, boulevard Ney, 46, rue Henri Huchard, 2 au 24, avenue de la Porte de Saint-Ouen. — Pét. : M. GIRAUDET Arnaud, AP-HP – HOPITAL BICHAT – CLAUDE BERNARD. — Arch. : URUK 5 S.A.R.L. D'ARCHITECTURE, 27, rue de Chambéry, 75015 PARIS. — Changement de destination de locaux à usage d'habitation, à rez-de-chaussée d'un bâtiment dans l'enceinte de l'hôpital Bichat, en maison de santé, avec création d'une rampe d'accès

et d'une grille avec portail côté boulevard Mac Donald. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-P0008). — 32, rue Moussorgsky. — Pét. : M. RIDOUARD Cyril, SNCF RESEAU. — Arch. : M. SEVADJIAN Edward, 16, avenue d'Ivry, 75013 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 2 étages, sur rue et voies ferrées, à usage de bureau et de reprographie industrielle, avec rampe extérieure d'accès à la terrasse pour les véhicules au 1^{er} étage et végétalisation de la toiture-terrasse inaccessible. Surface créée : 2 163 m². S.T. : 35 586 m². — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0009). — 8, cité Nollez. — Pét. : M. VALENTE Jean-Pierre, S.C.I. 8 CITE NOLLEZ. — Arch. : M. DECHELETTE Philibert, 32, rue de Paradis, 75010 PARIS. — Construction d'un bâtiment d'habitation (1 logement) de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol avec toiture végétalisée et panneaux photovoltaïques (18 m²) après démolition d'un bâtiment d'habitation de 2 étages sur rue. Surface à démolir : 244 m². Surface créée : 437 m². S.T. : 114 m². Hauteur du projet : 11 m. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

18^e arr. (PC-075-118-18-V0010). — 48 au 54, rue Henri Huchard, 26 au 32 B, avenue de la Porte de Saint-Ouen, 28, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : Mme DE MOTBRON Olivia. — Arch. : AGENCE D'ARCHITECTURE A3 PLUS, 5, rue des Minimes, 75003 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation avec modification de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0006). — 11 au 13, rue de l'Escaut. — Pét. : M. AUPETIT Jean-Philippe, S.N.C. RICHELIEU INVEST. — Arch. : M. LAUDICINA Massimiliano, 53, rue Condorcet, 75009 PARIS. — Changement de destination de locaux de bureau et d'entrepôt en commerce à rez-de-chaussée et 1^{er} sous-sol avec modification de la façade à rez-de-chaussée et transformation des fenêtres en portes-fenêtres au niveau du 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0007). — 39 au 45, route des Petits Ponts, 1 au 23, rue Delphine Seyrig. — Pét. : M. GEOFFRAY Patrick, VILLE DE PARIS – DJS. — Arch. : Atlas ARCHITECTES, 30, quai Perrache, 69002 LYON. — Construction de sanitaires et implantation d'un container à usage de buvette et stockage dans l'emprise du centre sportif Jules Ladoumègue. Surface créée : 35,19 m². — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0008). — 29, rue de l'Ourcq. — Pét. : Mme MERLOT Gabrielle, S.A.R.L. OURCQ 2919. — Arch. : M. REMY Samuel, 9, place Vauban, 75007 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol avec changement de destination à rez-de-chaussée en commerce, extension à rez-de-chaussée, modification de la façade sur rue, fermeture d'un porche, déplacement de l'escalier extérieur de secours avec remplacement de fenêtres par des portes du 1^{er} au 3^e étage sur cour, création d'une mezzanine au sous-sol, modification d'un édicule technique d'ascenseur en toiture-terrasse, isolation thermique par l'extérieur des façades et remplacement des fenêtres sur rue et cour. Surface à démolir : 44 m². Surface créée : 134 m². S.T. : 373 m². — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0009). — 33, rue Arthur Rozier. — Pét. : M. LAARMAN Nicolas Arthur. — Surélévation d'un étage avec terrasses végétalisées côtés rue et cour, après démolition de la toiture d'un bâtiment de 4 étages + combles, en vue d'extension du local d'habitation du 4^e étage. Surface démolie : 35 m². Surface créée : 66 m². S.T. : 708 m². — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

20^e arr. (PC-075-120-14-V0034-M02). — 61, rue Orfila. — Pét. : S.A.S. VLV ORFILA. — Arch. : M. EURIEULT Stanislas, 7, rue Berryer, 75008 PARIS. — Création d'un lot sur un patio au rez-de-chaussée, modification de la façade et changement

de la surface du local vélo. Modificatif au PC n° 075-120-14-V-0034 délivré le 01-04-2015 et PC 075-120-14-V-0034-M01 autorisé le 31-03-2017. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

20° arr. (PC-075-120-18-V0005). — 36 au 38, rue Planchat, 11, rue de Terre Neuve. — Pét. : M. PARIENTE Hervé. — Arch. : DESCOMBES & THIEULIN ARCHITECTES, 79, rue du Faubourg du Temple, 75010 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux, après démolition de la toiture d'un bâtiment d'habitation de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue, avec modification de la typologie des logements et création d'un logement supplémentaire, remplacement avec agrandissement de la cage d'escalier, végétalisation de la toiture-terrasse inaccessible et déplacement de l'entrée à rez-de-chaussée sur rue. Surface supprimée : 21 m². Surface créée : 178 m². — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

20° arr. (PC-075-120-18-V0006). — 95, rue d'Avron. — Pét. : M. GLABECH Thierry. — Arch. : M. HUYGHUES DESPOINTES Grégory, 34, rue Nollet, 75017 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 2 étages plus combles en fond de parcelle avec création d'une toiture-terrasse. Surface démolie : 1 m². Surface créée : 61,50 m². S.T. : 680 m². — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} février et le 15 février 2018.

7° arr. (PD-075-107-18-P0001). — 2 au 4, place Jacques Bainville, 8 au 16, rue Saint-Dominique, 231, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. DE ROBILLARD Guilhem, MINISTERE DES ARMEES. — Démolition d'un entresol, de murs porteurs, d'une allège de fenêtre et création d'une trémie d'escalier. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

8° arr. (PD-075-108-18-V0001). — 86, rue de Courcelles. — Pét. : M. ROWLEY Thomas, S.C.I. AG 86, RUE DE COURCELLES. — Démolition partielle de murs porteurs à tous les niveaux d'un bâtiment de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, suppression d'un escalier intérieur, de la mezzanine dans le volume du 2° étage et démolition de la toiture du bâtiment de 1 étage en fond de cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14° arr. (PD-075-114-18-V0002). — 123, rue Didot. — Pét. : Mme THEROND Paule, CABINET BAROND. — Démolition d'un mur de soutènement. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

14° arr. (PD-075-114-18-V0003). — 136 au 138, rue Raymond Losserand, 211 au 221, rue d'Alésia. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS - D.E.V.E. — Démolition totale du kiosque abritant les toilettes publiques. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

16° arr. (PD-075-116-18-V0001). — 38, rue d'Auteuil. — Pét. : M. BESNARD Xavier. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

17° arr. (PD-075-117-18-V0003). — 54, rue Boursault. — Pét. : Mme MARTIN DE BAUDINIÈRE épouse PERKINS Alette. — Démolition partielle d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

18° arr. (PD-075-118-18-V0002). — 102, rue Lepic. — Pét. : M. CHAROIN. — Démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

18° arr. (PD-075-118-18-V0003). — 39, rue Myrha. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Démolition d'un bâtiment de 2 étages d'habitation (9 logements) et de commerce sur rue. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

18° arr. (PD-075-118-18-V0004). — 4, rue Dejean. — Pét. : M. GUELLI Mounir, S.A.S. M3. — Démolition d'escaliers, de planchers et percement de murs. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

19° arr. (PD-075-119-18-V0003). — 192 au 212, rue d'Aubervilliers. — Pét. : Mme CABY Amandine, MAIRIE DE PARIS - DLH - SADI. — Démolition totale de la halle à rez-de-chaussée, sur rue et voies ferrées. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

Liste des déclarations préalables déposées entre le 1^{er} février et le 15 février 2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0028). — 20 B, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, place des Deux Ecus. — Pét. : Mme DELOBEL Lise. — Implantation d'une grille d'aération au 1^{er} étage côté cour. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0029). — 209, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme HALOT Astrid, BERARD. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture, versants rue, cour et courette. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0030). — 14, rue Mondétour. — Pét. : M. SCELLES Jean, FONDATION SCELLES. — Ravalement de la façade sur rue et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0031). — 354, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme CHEMOUNY Nathalie, IM-DIFFUSION. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un magasin de vêtements avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0032). — 14, rue Jean-Jacques Rousseau. — Pét. : M. ZINAI Tarek Henri, S.A.R.L. CASA ARCHITECTURE. — Ravalement des façades et réfection partielle de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0033). — 21, rue Montorgueil. — Pét. : M. BRAMI Patrik, S.A.R.L. FORTUNA V. — Création d'un conduit d'évacuation sur cour. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0034). — 171, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. GARELLA Jean-Brice, E.U.R.L. D2G - DIFFUSION DU GPE GARELLA. — Modification de la devanture et suppression du store d'un commerce en vue d'aménagement d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0035). — 9, boulevard de la Madeleine. — Pét. : M. ROUSSEAU Mathieu, S.A. FONCIERE 9 MADELEINE. — Remplacement de châssis de toit sur rue et des fenêtres des lucarnes du brisis, versant cour. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0036). — 2 au 6 B, rue du Pont Neuf, 2 au 10, rue Boucher, 22, quai de la Mégisserie. — Pét. : M. PAVY François, LA BELLE JARDINIÈRE. — Changement de destination de locaux de commerce au 1^{er} étage en bureaux. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0037). — 13, rue du Jour. — Pét. : Mme CAROFF Michèle, S.A.R.L. CABINET IBERT GESTION. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour et du pignon côté droit, ravalement des souches de cheminées et des héberges et remplacement des couvertures. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0038). — 195, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme GUICHARD Anne, S.N.C. COSMETIQUE ACTIVE FRANCE. — Modification de la devanture d'une parfumerie avec rentoilage des stores du rez-de-chaussée au R + 1. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0039). — 62, rue des Lombards. — Pét. : M. LO FERMO Ettore, S.N.C. LES LOMBARDS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0040). — 35, rue Etienne Marcel. — Pét. : M. SCIANDRONE Xavier, S.A.R.L. FACADE EXPERT CONCEPT. — Ravalement des façades sur rues, réfection des balcons et remise en peinture des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0041). — 2 au 2 W, place André Malraux, 1, rue de Richelieu. — Pét. : Mme WEILL Astrid, GAN ASSURANCES c/o GROUPAMA IMMOBILIER. — Modification des devantures de 2 locaux à usage commercial à rez-de-chaussée et étage sur rues. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0042). — 2, rue Pierre Lescot. — Pét. : M. SANCHEZ Fabien, S.A.S. FRANCE QUICK. — Rentoilage d'un store en devanture d'un restaurant et fermeture d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée. Surface créée : 2,20 m². — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0041). — 32, rue du Quatre Septembre. — Pét. : S.A.S. SKYTOUR PARIS. — Pose d'un rideau métallique. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0042). — 91, rue d'Aboukir. — Pét. : M. LE CAIGNEC Yves. — Création de 2 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0043). — 140, rue Montmartre. — Pét. : Mme AMIRAL Clotilde, S.A.R.L. SUR LES CHAMPS. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0044). — 38, rue des Jeûneurs. — Pét. : M. GANIER Julien, S.A. DELTA IMMO c/o SWISS LIFE REIM. — Ravalement des façades sur cour et réfection du porche d'entrée. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0045). — 10, rue de la Paix. — Pét. : M. CREVET Alain, S.A. SAINT-DUPONT. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0046). — 8 au 10, rue Léopold Bellan. — Pét. : M. WELSCHBILLIG Jean-Pierre, CABINET GTF. — Réfection des couvertures des deux ailes de bâtiment sur cour, avec remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0047). — 9, rue des Filles Saint-Thomas. — Pét. : M. PEREIRA DA COSTA José-Manuel, S.A.S.U. LUSO PIERRE. — Ravalement de la façade au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0048). — 17, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. PEREIRA Pedro, S.A.R.L. BATIPEREIRA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0049). — 22, rue de La Michodière, 29, boulevard des Italiens. — Pét. : M. BOU ATOUN Jean-Paul, NOURA OPERA. — Modification de la devanture d'un restaurant et pose d'un store après suppression de la terrasse fermée. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0050). — 56, rue Tiquetonne. — Pét. : M. GHLOUCI Haouiri, STE GH LOUCI COUVERTURE. — Réfection de la couverture, versant rue. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-P0059). — 56 au 60, rue des Francs Bourgeois, 58, rue des Archives, 1 au 13, rue des Quatre Fils. — Pét. : Mme BANAT-BERGER Françoise, ARCHIVES NATIONALES. — Remise en état des magasins d'archives aux 2^e et 3^e étages du dépôt Louis-Philippe. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0051). — 8, rue Sainte-Apolline, 114, boulevard de Sébastopol, 9, boulevard Saint-Denis. — Pét. : Mme WANG Lena, S.A.S. CLW. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, au 4^e étage sur rues, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0052). — 11, rue Réaumur. — Pét. : M. WANG Michaël, S.A.S. MARAIS-REAUMUR. — Changement de destination d'un local à usage de commerce, en sous-sol et rez-de-chaussée, sur cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0053). — 7, rue du Pont aux Choux. — Pét. : Mme ZELKOWICZ Berthe. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0054). — 3 au 5, passage des Gravilliers. — Pét. : Mme ROCCA Isabelle. — Changement de destination d'un local à usage artisanal, au 1^{er} étage sur cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0055). — 1, rue du Perche, 105 au 107, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. RICHARD Jean-Baptiste, S.A.S. MLB. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0056). — 16, rue au Maire. — Pét. : M. ALLOUA Emmanuel. — Aménagement des combles avec surélévation partielle de la toiture versant cour. Surface créée : 12,20 m². — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0057). — 2, passage Sainte-Avoie, 4 au 6, rue Rambuteau, 1 S, passage Sainte-Avoie. — Pét. : M. LETOFFE Frédéric, SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN. — Remplacement de pierres de taille et réparation des parements, aux 1^{er} et 4^e étages côté rue. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0058). — 2 au 4, passage de l'Ancre, 223, rue Saint-Martin. — Pét. : Mme CLUZEAU Simone Marie. — Changement de destination d'un local commercial en sous-sol et rez-de-chaussée sur passage de l'Ancre, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0060). — 7, place de la République. — Pét. : M. NOIRET Laurent, S.A.S.U. PARIS AUTREMENT INVESTISSEMENTS BAUX. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier au 1^{er} étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0061). — 62, rue de Turbigo, 14, rue des Fontaines du Temple. — Pét. : M. GRATADE Yves, S.A.S. CABINET GRATADE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0062). — 162, rue du Temple. — Pét. : M. LEGENDRE Jean-Christophe, S.A.S. PLURITECH COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0063). — 34, rue de Turenne. — Pét. : M. CHERBIT Joseph, S.A.R.L. JOE & JACK. — Modification de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0064). — 17, rue Réaumur. — Pét. : M. ADAMOWICZ Franck, S.C.I. 17, RUE REAUMUR. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0065). — 18 au 20, rue Michel Le Comte. — Pét. : Mme ROUX Marie-Emmanuelle, S.A.S.U. HABRIAL. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0066). — 33, rue de Turenne. — Pét. : M. GUIOT Alex, S.A. ORALIA-LEPINAY-MALET. —

Réfection partielle de la couverture côté cour. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0030). — 39, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. — Pét. : Mme CROQUET ANNE. — Changement de destination d'un local commercial au 2^e étage sur cour en hébergement touristique. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0031). — 2, passage Saint-Paul, 45 au 47, rue Saint-Paul. — Pét. : Mme DELORME Marie, CABINET GAURIAU REPRESENTANT LE SDC DU 45-47, RUE SAINT-PAUL. — Arch. : ARTEXIA — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0032). — 12 au 14, rue du Petit Musc, 2 au 4, rue Jules Cousin, 17 au 19, boulevard Henri IV. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.C.I. GAN FONCIER REPRESENTEE GROUPAMA IMMOBILIER. — Remplacement de fenêtres au 2^e étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0033). — 2, quai de Gesvres, 1, place de l'Hôtel de Ville – Esplanade de la Libération. — Pét. : M. BASQUIN Simon, S.A. STUDIO BRAVO. — Modification de 4 fenêtres au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0034). — 26, rue de Rivoli, 19, rue du Roi de Sicile. — Pét. : M. SCHEFFLER David, S.A.S. ENGEL ET VOLKERS. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rues en bureau. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0035). — 38 au 40, rue Vieille du Temple, 33 au 35, rue des Rosiers. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur rue et des murs pignons. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0036). — 17, rue Vieille du Temple. — Pét. : M. BLAUGY Frédéric. — Changement de destination d'un local artisanal en habitation à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0037). — Voie Georges Pompidou 13. — Pét. : M. LAUQUIN Jean, S.A.S. LES EMBRUNS. — Remise en peinture du comptoir et aménagement de la terrasse de la péniche Green River sur le port de l'Hôtel de Ville. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0038). — 81, rue Saint-Louis en l'Île. — Pét. : M. MAZURAS Olivier, S.A.R.L. AUSTRAL. — Modification de la devanture d'un restaurant avec rentoilage du store. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0039). — 20, rue du Petit Musc. — Pét. : Mme LOLIVIER Isabelle. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour au 3^e étage. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-P0051). — 2 au 6, place Jussieu, 2 au 40, rue Jussieu, 10, rue Cuvier. — Pét. : M. DUCLAUX Thierry, EPA EPAURIF. — Modification des menuiseries extérieures des façades et de la clôture sur rue pour une halte-garderie au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0038). — 7, rue Gay-Lussac. — Pét. : Mme ADESTAM Eva Helena, S.C.I. GULLEBO. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0039). — 5, place du Panthéon. — Pét. : Mme TASSAN Hanane, S.A.S. OR' NORMES. — Pose d'un store en devanture d'une agence de voyage. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0040). — 5, rue du Sommerard, 9, rue Jean de Beauvais. — Pét. : M. MOREUX Philippe, SYNDIC ADMINISTRATION PIERRE IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0041). — 84, boulevard Saint-Germain, 32, rue Saint-Jacques. — Pét. : M. DEJAX Dominique, GMF ASSURANCES. — Modification de la devanture et suppression des stores d'un commerce en vue d'aménagement d'une agence d'assurances. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0042). — 24 au 34, rue d'Ulm. — Pét. : M. FUMOLEAU Pierre, INSTITUT CURIE. — Création d'un escalier extérieur de secours en façade avec création de portes en remplacement de fenêtres du rez-de-chaussée haut au 4^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0043). — 8, rue de Poissy. — Pét. : M. ANELKA Grégory, S.A.S. BÔ. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0044). — 5, rue Lacépède. — Pét. : M. RINALDI Pascal, S.A.R.L. OBESINOV. — Installation d'un bloc de climatisation au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0045). — 9, rue de Poissy, 23, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. BIZORD Gérard, SOCIETE GENERALE – BDDF/SEG/LOG/IMM/TSC. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0046). — 60, rue Gay-Lussac. — Pét. : M. LIOUSSOU François, S.A.R.L. DOLCE VITA. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0047). — 65, rue Claude Bernard. — Pét. : MUTUELLE MGEN. — Modification de la devanture d'un local commercial et création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0048). — 54, rue Lhomond. — Pét. : M. CHEVALIER Nicolas. — Remplacement de la verrière en toiture du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0049). — 43, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. COUSIN Laurent, SYNDIC CABINET COUSIN ADMINISTRAT DE BIENS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0050). — 12, rue Soufflot. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Modification de la hauteur du trottoir en vue de création d'un arrêt d'autobus. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0052). — 8, rue des Boulangers. — Pét. : M. COUSIN Laurent, S.A. CABINET COUSIN. — Ravalement des façades à rez-de-chaussée sur cour des bâtiments C et D. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0053). — 6, rue des Lyonnais. — Pét. : M. LE BONNIEC. — Modification avec surélévation de la toiture et création d'une fenêtre de toit sur le bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0035). — 180, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. CAHN Olivier, S.A.S. MAUBOUSSIN. — Modification de la devanture d'une joaillerie. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0036). — 20, rue Littré. — Pét. : Mme WEILL Astrid, COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE représentée par GROUPAMA. — Remplacement de fenêtres au 2^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0037). — 8 au 10, rue Littré. — Pét. : Mme WEILL Astrid, COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE représentée par GROUPAMA. — Remplacement de fenêtres

au 2^e étage sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0038). — 16, rue de Condé. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0039). — 17, rue du Vieux Colombier. — Pét. : M. MIGNOT Damien, S.A.R.L. TUMI FRANCE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique d'accessoires de voyage. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0040). — 22, rue Guillaume Apollinaire. — Pét. : M. HENOCHSBERG David, S.A.S. LE PETIT ZINC. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant et d'un cinéma et remplacement du store-banne. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0041). — 3, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : Mme VEROT Catherine, S.A.R.L. GILLES VEROT. — Modification de la devanture d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0042). — 112 T, rue Notre-Dame des Champs, 157, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. HULOT François. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de deux terrassons. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0043). — 45, rue du Four. — Pét. : M. BAUDREY Stéphane, S.A. ROYER RETAIL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0044). — 21, rue des Grands Augustins. — Pét. : M. BURIE David, S.A.S. LE GOÛT DE TAIWAN. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0045). — 10, rue Stanislas. — Pét. : Mme DANIAULT Cécile. — Prolongement de la toiture avec création d'une baie vitrée en façade au 6^e étage, agrandissement d'une fenêtre, création d'une ouverture sur courette et remplacement de l'ensemble des châssis de toit, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-P0055). — 2 au 4, place Jacques Bainville, 8 au 16, rue Saint-Dominique, 231, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. DE ROBILLARD Guilhem, MINISTERE DES ARMEES. — Création d'une porte d'entrée, d'un hall, fermeture d'un porche existant et création d'un escalier du rez-de-chaussée au sous-sol. Surface créée : 20 m². — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0040). — 19, avenue de Tourville. — Pét. : M. SARINI Aldo, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0041). — 10 au 12, rue de Bourgogne, 39, rue Saint-Dominique. — Pét. : Mme BONNET Pascale, S.A. FONCIERE MASSENA. — Remplacement des menuiseries du sous-sol au R + 2 sur rue et cour et réfection des oriels. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0042). — 31, rue Rousselet. — Pét. : M. EGUILUZ Floréal, S.A.R.L. CABINET MINARD. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0043). — 5 au 7, rue Pierre Villey. — Pét. : M. CHERPANTIER Cédric. — Construction d'une extension d'habitation en toiture-terrasse. Surface créée : 19,50 m². — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0044). — 140, rue de Grenelle. — Pét. : M. DENIS Edouard, S.A.R.L. PRIMA. — Construction d'une piscine au premier sous-sol d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0045). — 2, rue Savorgnan de Brazza, 68, avenue de La Bourdonnais. — Pét. : M. GOUBIN Thierry, S.A.S.U. IMMOBILIERE CHAMPS DE MARS. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0046). — 24, rue Augereau. — Pét. : M. GOUBIN Thierry, S.A.S.U. IMMOBILIERE CHAMPS DE MARS. — Réfection de la couverture et remplacement d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0047). — 103, avenue de La Bourdonnais. — Pét. : M. GOUBIN Thierry, S.A.S.U. IMMOBILIERE CHAMPS DE MARS. — Ravalement de la façade sur jardin du bâtiment sur la 1^{re} cour, réfection de la couverture versant jardin et remplacement d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0048). — 29, rue Vaneau. — Pét. : Mme BROCARD Laurie, S.A.R.L. CABINET GBEP. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0049). — 12, avenue Emile Acolas. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI ET JHR 44347973800025. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0050). — 6, rue Jean Carriès. — Pét. : Mme CARRETTO Anne Béatrice, CABINET GRIFFATON ET MONTREUIL. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0051). — 187, rue de Grenelle. — Pét. : M. CROISILLE Gaëtan, STE GAETAN CROISILLE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce de vente de thé. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0052). — 2, rue de Luynes, 201, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. PICHON Eric, S.A.S. CABINET GRATADE. — Arch. : S.A.R.L. ATELIER DORIQUE, 36, rue Gambetta, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0053). — 30, avenue Bosquet. — Pét. : S.A.S.U. S.G.I.C. COPRO. — Création de deux jours de souffrance sur le mur pignon côté 32, avenue Bosquet. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0054). — 22 au 22 B, rue Jean Nicot. — Pét. : M. ATTALI Dimitri, CABINET ISAMBERT. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0056). — 40, rue de l'Université. — Pét. : M. GRONDIN Colas Michel, S.A. CABINET DAUCHEZ. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0057). — 16, rue Pérignon. — Pét. : Mme JOMAIN Julie, S.A.S. CABINET GURTNER. — Réfection des balcons aux 2^e et 6^e étages sur rue et de la couverture. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0058). — 24, rue de Sèvres. — Pét. : M. WAGNER Patrice, S.A. LE BON MARCHE MAISON BOUCICAUT. — Remplacement des menuiseries extérieures au 3^e étage sur rue, création d'un escalier entre le 2^e et le 3^e étages et d'un exutoire. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0059). — 4, avenue de Lowendal. — Pét. : M. VALENTE Patrick, S.A. SOCATEB. — Isolation thermique par l'extérieur de deux murs pignons sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0061). — 12, rue Duvivier, 35, rue Cler. — Pét. : Mme FAUGERAS Rosine, PHARMACIE FAUGERAS. — Modification de la devanture en vue d'implan-

tation d'un commerce de vente de chocolats, avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0062). — 22, rue Chevert. — Pét. : Mme DUDOUIT Hélène, SOCIETE CIVILE SELES. — Pose d'une fenêtre de toit sur le local à rez-de-chaussée en fond de cour à usage de garage. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0063). — 10 B au 12, rue Pierre Leroux. — Pét. : M. VON HUECK Axel, S.A.R.L. APRIM PUBLISHING. — Remplacement des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée sur rue et cour avec dépose des persiennes sur cour. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0064). — 18, rue Rousselet. — Pét. : M. GALLOIS Philippe, S.E.L.A.R.L. LAMM/SAGL. — Pose d'une grille de clôture sur un muret côté rue. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0065). — 38, rue de Babylone. — Pét. : Mme LEMOINE Elisabeth, MASSON LEMOINE ARCHITECTES. — Ravalement des façades et du mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0066). — 13, rue de Babylone. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des façades du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0067). — 12 B, avenue Bosquet. — Pét. : M. BISMUTH, SYNDIC CABINET GTF. — Réfection de la couverture versant cour et ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0044). — 120, avenue des Champs-Élysées, 7, rue Lord Byron. — Pét. : M. DUHAMEL Thibaut, CABINET GESTIMA. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0045). — 4, place du Général Brocard, 76 au 78, rue de Courcelles, 2, avenue Van Dyck. — Pét. : M. FAKHOURY Pierre Elie. — Remplacement de 9 fenêtres au 3^e étage côté rues. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0046). — 55, rue de Ponthieu. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'une antenne de radiotéléphonie mobile en toiture d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0047). — 152, boulevard Haussmann, 1 au 3, square Beaujon. — Pét. : M. HASKI Yonathan, S.A.R.L. BAIO SUSHIS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant-traiteur et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0048). — 86, rue de Courcelles. — Pét. : M. ROWLEY Thomas, S.C.I. AG 86, RUE DE COURCELLES. — Réaménagement intérieur d'un bâtiment de bureau et d'habitation (1 logement de fonction), de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, avec reconstruction de plancher et d'un escalier intérieur, aménagement d'une terrasse pour le bâtiment de bureau en fond de parcelle accessible depuis le 2^e étage du bâtiment rue, réfection de la couverture du bâtiment rue, ravalement de l'ensemble des façades des deux bâtiments avec remplacement des menuiseries extérieures et aménagement paysager de la cour. Surface supprimée : 65 m². Surface créée : 19 m². S.T. : 454 m². — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0049). — 5, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : Mme ROUSSELOT Vanessa. — Création de trois châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0051). — 12, rue La Boétie. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.A. GGVIE – GROUPAMA IMMOBILIER. — Création de deux châssis de toit. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0052). — 157, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : M. MEDANI Karim, S.A.S. BURGERM&M. — Création d'une gaine d'extraction dans une courette. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0053). — 101, boulevard Haussmann. — Pét. : M. COURTIUUX Stéphane, S.A.S. CUSTOM APPAREL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0054). — 4, rond point des Champs-Élysées-Marcel Dassault. — Pét. : M. ERLONG Alain, S.A.S. ETS. ROGER JOUANNE. — Réfection de l'étanchéité des balcons au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0055). — 14, avenue des Champs-Élysées, 35, avenue Gabriel. — Pét. : M. GREGET Alban, S.A.S. MARIGNY. — Réfection de l'étanchéité, suppression des fausses lucarnes et remplacement de l'équipement de ventilation de la toiture de la couronne basse du Théâtre Marigny. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0056). — 14, rue de Monceau. — Pét. : Mme BONFILS Virginie. — Remplacement de deux fenêtres sur cour. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0057). — 34, rue du Faubourg Saint-Honoré. — Pét. : S.A. ROFFI & BAILLARGEA. — Ravalement des façade sur courette. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0058). — 22, avenue de Wagram. — Pét. : M. LAURENT Jérémy, S.A. EDF DIRECTION IMMOBILIER GROUPE. — Création d'un poste de sécurité sur cour, pose d'une clôture, installation de portillons pour accès piéton et d'un portail. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0059). — 7, place de la Madeleine. — Pét. : M. MONTEIL Maxence, S.A.S. R.P.R.S. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0048). — 52, rue Lamartine. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0049). — 55, rue de Dunkerque. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0050). — 18, rue de Châteaudun. — Pét. : M. COHEN Dan, S.A.R.L. CANAPE LINE – MEUBLES ET ATMOSPHERE. — Modification de la devanture et rentoilage des stores d'un magasin de meubles. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0051). — 66, rue Condorcet. — Pét. : Mme MICHEL Ghislaine, GERANCE DE PASSY. — Ravalement des façades sur cour et courettes. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0052). — 18, rue Choron. — Pét. : M. BARBIER Jean-Baptiste. — Création de trois verrières en toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0053). — 46, rue des Martyrs. — Pét. : M. CARRARINI Jean-Charles, S.A.R.L. ROSE BAKERY. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0054). — 3 B, rue Bleue. — Pét. : M. RAMEZ Gérald, S.A.S. 2 TF. — Ravalement des façades sur cour et du pignon gauche avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0055). — 70, rue de la Chaussée d'Antin, 55 au 59, rue de Châteaudun. — Pét. : M. COJEAN Alain, S.A.S. COJEAN. — Changement de destination de locaux de bureau en commerce aux rez-de-chaussée et sous-sol sur rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0056). — 14, rue Fromentin, 39, boulevard de Clichy. — Pét. : M. BLANCHER Philippe, S.A.S. PUB 09. — Modification de la devanture d'un café avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0057). — 58 au 60, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : Mme COUSTEL Anne-Sophie. — Ravalement des façades d'un hôtel particulier sur jardin avec remplacement des menuiseries extérieures, des persiennes, de la verrière et de ses stores en R + 2, du châssis de toit et pose d'une unité extérieure de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0049). — 5, rue d'Alsace. — Pét. : M. DESBOUIGES Laurent, S.A.S.U. NOVO BL. — Modification de la devanture et suppression du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0050). — 180, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. DA SILVA Antonio, S.A.S. SEVDALIS. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0051). — 11, boulevard de la Villette. — Pét. : M. ANDRE Stéphane, AVCIMMO. — Réfection de la couverture versants rue et cour du bâtiment côté rue Civiale, et réfection du balcon du 5^e étage. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0052). — 78, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. CHOUTET François. — Ravalement des façades sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0053). — 141, rue La Fayette. — Pét. : M. LIVADKIN Nicolay. — Aménagement des combles avec création de châssis de toit et remplacement de menuiseries extérieures sur rue et cour au 6^e étage. Surface créée : 5,30 m². — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0054). — 14, rue Eugène Varlin. — Pét. : M. Vincent BEAUVALLET – ARCHITECTE. — Réfection de l'étanchéité des balcons du 5^e étage en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0055). — 4, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. DE MONTIGNY Camille, S.A.S. MY SYNDIC. — Ravalement et modification de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0056). — 7, rue Léon Jouhaux. — Pét. : M. ROLLAND Paul, S.A.S. PAUL ROLLAND. — Réfection de la corniche sur rue. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0057). — 230, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : M. CRUCHAGA Sébastien, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — Modification de la devanture d'un local à usage de commerce. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0058). — 8, rue de Saint-Quentin. — Pét. : M. PIMPANINI Franck, E.U.R.L. FRANCK PIMPANINI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0059). — 12, cité Riverin, 29 B, rue du Château d'Eau. — Pét. : Mme FERNANDEZ Daniela. — Remplacement d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour en porte. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0060). — 65, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. GAUTIER Patrick, S.A.S. MAX SERVANT. — Ravalement partiel de deux murs pignons sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0061). — 18, rue de Paradis. — Pét. : M. ISORE Jean-Claude, S.C.I. ISORE-SCI PARADIS 18. — Création d'une sortie de secours sur la rue Léon Schwartzberg. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0062). — 9, rue de Paradis. — Pét. : Mme LE CORRE Marie, ANTONIOTORRES – ARCHITECTE. — Remplacement d'une fenêtre de toit par une verrière sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0063). — 89, rue de Maubeuge. — Pét. : S.A.S. ADEPEM. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0064). — 121, quai de Valmy. — Pét. : M. COLOMBIER Laurent, S.A.R.L. NOVOTIM. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0065). — 2 au 14, passage Delanos, 148, rue du Faubourg Saint-Denis, 1 au 13, passage Delanos. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement du pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0066). — 85, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. SIPKES Frankjan. — Agrandissement d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0076). — 18, rue Saint-Ambroise. — Pét. : Mme SUGRANES Gilda, S.A.R.L. SIAP COPROPRIETE. — Ravalement de la façade et réfection d'un pan de toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0077). — 26 au 36, rue Basfroi, 10 au 18, cour Debille. — Pét. : Mme LE METAYER Chantal, S.C.I. CHANPAR. — Création d'une véranda en terrasse au 6^e étage sur rue. Surface créée : 10 m². — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0078). — 4, avenue de la République. — Pét. : M. de ARAUJO Hippolyte, SOCIETE CHESA PEINTURE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0079). — 75, avenue de la République. — Pét. : M. BADOUCHE Erik, M. BADOUCHE ARCHITECTE DPLG. — Ravalement des deux pignons arrière avec pose d'une isolation thermique extérieure. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0080). — 146 B, rue Amelot, 10, boulevard Voltaire. — Pét. : M. JEBBOURI El Hassane, S.A.S. HOTEL VOLTAIRE REPUBLIQUE. — Ravalement des façades sur rues, du mur mitoyen, du mur pignon et des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0081). — 58, rue Servan, 96 au 96 B, avenue de la République. — Pét. : M. MARNEZ François, INDIVISION GROUSSEAUD. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture du bâtiment donnant rue Servan. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0082). — 11 au 17 A, rue Godefroy Cavaignac. — Pét. : Mme COHEN Melinda, RIVE DROITE IMMOBILIER. — Reprise avec renforcement partiel des linteaux en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0083). — 27, rue Morand. — Pét. : S.C.I. SAD – M. ZOUAOUI Djamel. — Changement de destination d'un atelier en habitation à rez-de-chaussée sur cour (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0084). — 29, rue du Chemin Vert. — Pét. : M. COLLET Thibaud, S.A.S. LA MAISON BLEUE. — Changement de destination d'un local à usage de commerce, à rez-de-chaussée sur rue, en micro-crèche. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0085). — 7, rue de Malte. — Pét. : Mme VOYER Aurélie, S.A.S. FONCIA LAPORTE. — Ravalement des façades du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0086). — 102, rue Amelot. — Pét. : M. CLERY Benjamin, S.A.S. PORTHEAULT. — Réfection du balcon du 6° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0087). — 12, rue Edouard Lockroy. — Pét. : M. KRANTZ Nicolas, S.A.S. ETUDES ET COPROPRIETES MIRABEAU. — Ravalement des façades sur rue et cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0088). — 21 B au 23, boulevard Jules Ferry. — Pét. : M. THOMAS Marie, STE SNI – AGENCE DE PARIS. — Arch. : S.A.S. DESCAMPS ARCATURE, 21, rue Fondary, 75015 PARIS. — Ravalement de la façade sur le boulevard et des façades des deux cours. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0089). — 4 au 8, boulevard Beaumarchais, 1, rue Amelot, 1 B au 3 B, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. FERRE Benoît, BENOIT FERRE ARCHITECTE. — Remplacement des menuiseries extérieures au 1^{er} étage sur rue avec réfection du bandeau. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0090). — 62 au 64, avenue de la République. — Pét. : M. VERRIER Christophe, PSA RETAIL REPUBLIQUE. — Modification de la devanture avec mise en peinture du mur de façade à rez-de-chaussée d'une concession automobile. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0091). — 26, rue Voltaire, 55, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : M. GAD Louis, NYSA – S.A.S. LMLD. — Remplacement des volets en bois de la devanture d'un caviste par des grilles avec remise en peinture. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0092). — 22 au 24, rue de Charonne. — Pét. : M. BOURROUX Philippe. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0093). — 130, rue de la Roquette. — Pét. : M. DANCER Christophe. — Modification de la devanture et pose d'un store en vue d'installation d'un fromager affineur. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0094). — 36, rue Amelot. — Pét. : M. ATALI Dimitri, S.A.S. ISAMBERT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0095). — 6, rue Basfroi. — Pét. : M. BOURGOIS Laurent Pierre, S.C.I. BABAUR. — Création d'une porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0096). — 17 au 21, rue Servan. — Pét. : M. RENAUD Jean-René, S.A.S. SOGI. — Ravalement du pignon droit sur jardin. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0097). — 10, rue de la Folie-Méricourt. — Pét. : Mme BRIGLIA Lucie, S.A.S. A L'OMBRE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0098). — 6, rue de la Roquette. — Pét. : M. TROLLET Julien, S.A.S.U. HBB. — Ravalement et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rues et cours, remise en peinture des garde-corps, création d'un local technique en toiture versant cour, réfection de l'étanchéité de la toiture à rez-de-chaussée sur cour, modification de la devanture à rez-de-chaussée sur rue et réaménagement intérieur. Surface créée : 5 m². — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0099). — 4, rue Deguerry, 47, rue de la Fontaine au Roi. — Pét. : Mme MARC Virginie, SWISSLIFE PRESTIGIMMO. — Changement de destination d'un commerce en bureau au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0100). — 26 au 28, rue du Faubourg du Temple, 27 au 29, boulevard Jules Ferry. — Pét. : M. DEMURASHVILI Georgy, S.A.S.U. GEOMEDICAL. — Changement de destination d'un local de commerce, à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, sur rue et cour, en centre dentaire. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0042). — 17 au 21, rue Erard, 1 au 5, rue Rondelet. — Pét. : Mme CHADOUTEAU Carole. — Remplacement des menuiseries extérieures au 18^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0043). — 7 au 9, rue Saint-Nicolas. — Pét. : M. ARNES SPINOZA Antonio, SEVERO. — Modification de la devanture d'un restaurant avec rentoilage des stores au 1^{er} étage. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0044). — 36 au 44, rue Jorge Semprùn, 5 au 7, place Gertrude Stein, 1 au 9, voie DQ/12. — Pét. : M. FATH Jean, S.A.R.L. EURAGIM. — Modification de la devanture d'un commerce. Surface supprimée : 4 m². — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0045). — 96, rue du Faubourg Saint-Antoine, 87, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. MORDOWICZ Stéphane, S.A.S. KMC. — Remplacement de la verrière sur courette par une toiture en zinc, création de 2 châssis de toit et de 2 fenêtres. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0046). — 8, rue de Fécamp. — Pét. : M. ROUX Olivier. — Création de 2 lucarnes au 6^e étage côté cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0047). — 53, rue Claude Decaen. — Pét. : M. OUZAID Idir. — Changement de destination d'un hébergement hôtelier en habitation au 5^e étage sur rue (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0048). — 4 B, rue Fabre d'Eglantine. — Pét. : M. VERLE Michel, S.A.R.L. XAU ARCHITECTES URBANISTES. — Réfection des balcons, remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres côté rue et jardin. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0049). — 5, rue Michel Chasles. — Pét. : M. ILLAND Camille. — Remplacement de 2 fenêtres au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0050). — 4, rue d'Aligre. — Pét. : Mme SPADA Clara, S.A.R.L. OPEN CONSEIL IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0051). — 6, place Félix Eboué, 105, rue Claude Decaen. — Pét. : Mme MAMOU Sarah, PH DAUMESNIL SELAS. — Remise en peinture de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0052). — 15, rue de Reuilly. — Pét. : M. TEVANIAN Charles GARABED. — Création d'une verrière à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0053). — 77, rue de Bercy. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0054). — 113, boulevard Poniatowski. — Pét. : Mme BENELLI Véronique, S.C.I. PONIATOWSKI. — Ravalement de la façade à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0055). — 179, rue de Charenton. — Pét. : M. De GIRONDE Olivier, S.A.R.L. ARCHICOPRO. — Ravalement de la courette, du mur pignon arrière et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-P0059). — 10 au 32, rue Abel Hovelacque, 2 au 12, rue des Reculettes. — Pét. : M. ROQUE

Benjamin, RATP VAI/VAD/MOS. — Pose de grilles de clôtures et de systèmes anti-intrusions. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0060). — 27, rue de Croulebarbe. — Pét. : M. SCATOLA Laurent, S.A. TENE. — Ravalement partiel de la façade du rez-de-chaussée au 1^{er} étage sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0061). — 140 au 142, rue du Chevaleret. — Pét. : M. BOUSSET Christian, ASSOCIATION CENTRE DU LOGEMENT DES JEUNES TRAVAILLEURS. — Pose d'un système de climatisation avec pare-vues en toiture-terrasse au R + 9. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0062). — 9, rue de Reims. — Pét. : Mme BADINA Juliette. — Modification d'une fenêtre au rez-de-jardin. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0063). — 35, rue Damesme. — Pét. : M. CALEECHURN Julien, CABINET LEMARCHAND A A. — Ravalement des façades des courettes. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0064). — 1, rue Aumont, 125, rue de Tolbiac. — Pét. : Mme MLYMARCZYK Malgorzata, FONCIA GOBELINS. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0065). — 68, rue Barrault. — Pét. : Mme BRETON Delphine, SYNDIC ASL 68, RUE BARRAULT. — Ravalement de la façade et remplacement des menuiseries extérieures sur rue. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0066). — 16, rue Xaintrailles, 37, rue Charcot. — Pét. : Mme FREMONT Jannick. — Remplacement d'une fenêtre de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0067). — 6 au 10, rue Vulpian, 7, rue du Champ de l'Alouette. — Pét. : Mme, M. ARAUD Danièle et Gérard. — Installation de pare-vues sur des fenêtres au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0068). — 16, rue Xaintrailles, 37, rue Charcot. — Pét. : Mme FRANÇOIS Dominique. — Remplacement de deux châssis de toit versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0069). — 20, rue de Domrémy. — Pét. : OGEC LA SALLE NOTRE-DAME DE LA GARE. — Création d'un ascenseur en façade sur cour et modification de la façade des sanitaires d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0070). — 31, rue Nationale. — Pét. : M. MALVEZIN Armand (SYNDIC BENEVOLE). — Ravalement des façades en briques sur les cours intérieures Est et Ouest. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0071). — 8, rue Charles Moureu. — Pét. : M. GRAND Jean Paul. — Ravalement d'un mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0072). — 37, boulevard Arago. — Pét. : Mme SERAFIM Nadia, S.N.C. PHARMACIE SERAFIM. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0073). — 3, rue de Bellière. — Pét. : M. DODELIER, S.A.R.L. DODIM. — Ravalement des façades sur rues, cours et du mur pignon droit et réfection des balcons et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0074). — 16, rue Bourgon. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT OPH. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et des persiennes sur les baies à rez-de-chaussée, rez-de-jardin et terrasses et rénovation de la passerelle, de l'escalier et des

6 marquises en verre situées à rez-de-jardin. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0075). — 19 au 19 Z, square des Peupliers, 3 B au 19, passage Foubert. — Pét. : M. FERRE Benoît, BENOIT FERRE ARCHITECTE. — Réfection de l'étanchéité de la terrasse accessible côté passage. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0076). — 179 au 183, rue de Tolbiac. — Pét. : M. VERMERSCH Eric, SOGEPRIIM GESTION. — Réfection des chéneaux aux 8^e et 9^e étages et réfection des pieds de poteaux des garde-corps, côté rue. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0051). — 123, rue Didot. — Pét. : Mme THEROND Paule, CABINET BAROND. — Reconstruction d'un mur de soutènement. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0052). — 12, rue Lalande. — Pét. : M. SARINI Aldo, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0053). — 2 au 10, villa Méridienne. — Pét. : Mme VANDENBERGHE Sylvie, LOGIS TRANSPORTS. — Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses de trois bâtiments. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0054). — 202, avenue du Maine. — Pét. : M. CREMEL Bruno. — Ravalement des façades d'une maison de ville sur jardin avec remplacement de la porte d'entrée, transformation de 3 fenêtres à rez-de-chaussée en portes-fenêtres donnant accès à la terrasse créée en platelage bois et création d'une baie de fenêtre au 1^{er} étage à l'emplacement de la fenêtre en trompe-l'œil existante. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0055). — 79, rue de l'Ouest, 1, rue Niepce. — Pét. : M. MONTEUX Vincent. — Création d'une verrière versant rue au 5^e étage d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0056). — 33, rue Didot. — Pét. : Mme DODELIER Jacqueline, S.A.R.L. CABINET DODIM. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0057). — 81, rue Vercingétorix, 1, rue Desprez. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Ravalement des façades sur rues et cour avec remplacement des menuiseries extérieures, pose d'une isolation thermique par l'extérieur côté cour, et réfection des couvertures versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0058). — 96 au 98 B, avenue du Général Leclerc, 3 au 9, avenue Jean Moulin. — Pét. : M. BEGUIACHVILI Tariel, S.A. PEUGEOT DARL'MAT ALESIA. — Modification de la devanture d'une concession automobile. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0059). — 10 au 20, impasse du Moulin Vert, 92 au 94, rue d'Alésia. — Pét. : Mme ESNAULT Monique, S.A. STOOPS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des garde-corps. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0060). — 21, rue Boyer-Barret. — Pét. : M. BROSSELLET Augustin, CABINET THIOU. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0061). — 60 au 64, boulevard Edgar Quinet. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture et des souches de cheminée du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0062). — 10 au 12, allée Gaston Bachelard, 125, rue Didot, 1 au 7, allée Gaston Bachelard. — Pét. : M. FROIDEVAL Olivier, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Modification d'une station-relais de radiotéléphonie mobile en toiture-terrasse sur rue. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0063). — 46 au 50, rue du Montparnasse, 82, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0064). — 9 au 11, rue Brézin. — Pét. : M. LEVASSEUR Didier, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette par création d'une grille de ventilation. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0065). — 20, rue du Maine. — Pét. : M. SARINI Aldo, S.A.S. NUANCE 3. — Arch. : CABINET EMG ARCHITECTES, S.A.R.L. d'Architecture, 3, rue Charles Marie Widor, 75016 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue ainsi que du pignon gauche en héberge côté rue et de l'ensemble des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0066). — 8, rue Rémy Dumoncel, 11, rue d'Alembert. — Pét. : M. FEGHOULI Nassim, S.A.S. FONCIA LUTECE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0067). — 6, rue du Commandeur. — Pét. : M. MOULIN-TRAFFORT Hérald. — Remplacement de 2 fenêtres au 1^{er} étage côté rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0068). — 7, rue Daguerre. — Pét. : M. DELEBECQUE Guillaume. — Extension d'une mezzanine. Surface créée : 16,35 m². — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0069). — 23, rue Montbrun. — Pét. : M. RAMOS Orlando, ORDO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0070). — 2 au 20, passage d'Enfer, 1 au 19, passage d'Enfer, 21, rue Campagne Première. — Pét. : Mme LAXO Linda, S.A.R.L. JMR ENTREPRISE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0071). — 118, avenue du Maine. — Pét. : M. FERNANDES Jacinto, S.A.S. JFR. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0072). — 22 au 24, rue des Thermopyles. — Pét. : Mme MOUROUTIS-SEBAG Christina. — Remplacement d'une verrière en toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0073). — 17, rue de Plaisance. — Pét. : M. ZINAI Tariq Henri, S.A.R.L. CASA ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0074). — 6, rue Rémy Dumoncel. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0075). — 2, villa Duthy, 103, rue Didot. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0076). — 22, place Denfert-Rochereau. — Pét. : M. GERBENNE Christophe, S.A. DIRECTION DE LA GERANCE - R.I.V.P. — Réfection de l'échafaudage du toit terrasse, pose de garde-corps et création d'une échelle à crinoline. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0077). — 15, rue Bezout. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement des façades sur rue et cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0078). — 10, boulevard Edgar Quinet. — Pét. : Mme LABATIE Marie-Paule. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0062). — 10 au 12, rue Henri Bocquillon, 29, avenue Félix Faure. — Pét. : Mme PORTMANN Nathalie, CABINET ORALIA PIERRE ET GESTION. — Remplacement des deux descentes d'eaux pluviales en fonte cannelée par des fontes lisses, en façade côté rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0063). — 18, rue Gerbert. — Pét. : M. MERIL Christophe, S.A.R.L. MERIL. — Réfection partielle de la toiture d'une maison individuelle versant rue et jardin. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0064). — 87, boulevard Lefebvre. — Pét. : M. SIGURET Remi, EPIC DIRECTION LOGISTIQUE ET DU SIEGE PARIS HABITAT OPH. — Création d'une issue de secours sur cour et installation de garde-corps sur la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0067). — 3, rue de la Procession. — Pét. : Mme BAKHTA Triki, S.A.R.L. KENZE II. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0068). — 9 au 9 G, rue Lakanal. — Pét. : Mme PORTAS Louise. — Remplacement de menuiseries extérieures au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0069). — 118, rue de Javel. — Pét. : M. LE BIGOT Yannick, S.A. GERANCES IMMOBILIERES R. DELIOUX. — Ravalement des façades sur rue, cour et jardins. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0070). — 76, boulevard de Grenelle. — Pét. : Mme DE BIASI Claire. — Pose de volets roulants au 4^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0071). — 55, rue des Entrepreneurs. — Pét. : M. AUBRY Laurent, S.A.S. HARMONIE. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0072). — 32, rue Chauvelot. — Pét. : M. ROBIANI Luc, S.A.R.L. SEPIE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0073). — 54, rue Dutot. — Pét. : M. ROBIANI Luc, S.A.R.L. SEPIE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0074). — 177, rue de la Convention. — Pét. : M. MULLIEZ Thomas, S.A. GUY DEGRENNE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce spécialisé dans les arts de la table. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0075). — 4, rue des Frères Morane. — Pét. : M. STEFFANN Jean-Marc. — Création d'une véranda au 6^e étage sur cour. Surface créée : 12 m². — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0076). — 60, rue Olivier de Serres, 1, rue Vaugelas. — Pét. : M. LIVET Stéphane, S.A.S. LIVET. — Ravalement des façades sur rue, cour et du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0077). — 40, avenue de Suffren. — Pét. : M. WOHLHUTER Christophe. — Création de plancher de 4 m², R + 2 dans la cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0078). — 2, rue Gramme, 67 au 69, rue du Commerce. — Pét. : M. RUF Gerhard, S.A.S. BIJOU BRIGITTE ACCESSOIRES DE MODE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'implantation d'un magasin de bijoux fantaisie et accessoires de mode. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0079). — 40, boulevard Garibaldi. — Pét. : M. MORGADO Manuel, S.A.R.L. M.J. MORGADO. — Ravalement du mur pignon droit avec isolation thermique par l'extérieur sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0080). — 40, boulevard Garibaldi. — Pét. : M. MORGADO Manuel, S.A.R.L. M.J. MORGADO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0081). — 19, rue Bargue. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement des façades sur rue, cour et des pignons. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0082). — 2, rue Dalou, 173, rue de Vaugirard. — Pét. : M. CORDONNIER Philippe, S.A.S. MICHEL CORDONNIER. — Remplacement de deux fenêtres de toit versant rue Dalou. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0083). — 122, rue du Théâtre. — Pét. : M. BABUR Mehmet, S.A.S.U. VEGE. — Demande d'installation d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0084). — 11, rue Thiboumery. — Pét. : M. LIPACK Philippe, SYNDIC CABINET DODIM. — Pose d'une fermeture en baie vitrée pour une jardinière à l'entrée d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0060). — 35, rue des Belles Feuilles. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. BENNOIN. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0061). — 50, rue Raynouard. — Pét. : M. MAGNET Frédéric, SYNDIC CABINET MODERN'IMM. — Ravalement des façades sur jardin. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0062). — 82 au 84, avenue Kléber, 35 au 39, rue Boissière. — Pét. : M. SABET Behdad, S.C.I. CAVEC. — Modification des équipements et édicule technique en toiture. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0063). — 14 au 16, rue Picot, 49, avenue Foch. — Pét. : M. DAKHLALLAH Hassan, S.C.I. PANAMERA. — Installation d'une unité extérieure de climatisation en toiture-terrasse sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0064). — 10, rue Weber. — Pét. : M. BOISDUR David, S.A. CABINET L'HERMINIER. — Ravalement des façades sur rue et cour et des pignons en retour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0065). — 122, rue de la Tour, 3, rue Mignard, 1 au 5, avenue Rodin. — Pét. : Mme GANDON Elisabeth, MALESHERBES GESTION. — Réfection partielle de la couverture versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0066). — 38, rue d'Auteuil. — Pét. : M. BESNARD Xavier. — Redressement de la toiture, création de deux châssis de toit et de deux lucarnes. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0067). — 4 au 6, rue André Colledœuf. — Pét. : M. LABBE Thierry. — Création d'une fenêtre de toit côté rue. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0068). — 42, rue d'Auteuil. — Pét. : CHARTIER ET CIE GERANT. — Ravalement de la façade et réfection des souches de cheminées et de l'étanchéité des

balcons aux 2^e et 4^e étages sur rue. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0069). — 115, rue de la Pompe. — Pét. : M. GAURIAU Pierre, S.A. CABINET GAURIAU. — Réfection des coursives sur cour. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0070). — 21, avenue du Président Wilson. — Pét. : M. PETIT Frédéric, S.A.R.L. ATELIER 11. — Réfection de la couverture sur rue et cour et ravalement des façades de 2 courettes. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0071). — 4, avenue Albert de Mun. — Pét. : FONCIA COURCELLES. — Réfection de l'étanchéité des terrasses accessibles des 7^e et 8^e étages. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0072). — 14 au 16, avenue de New York, 2, rue de la Manutention, 9, rue Gaston de Saint-Paul. — Pét. : M. MILES Christopher, S.A.S.U. PALAIS DE TOKYO. — Création d'une fresque murale sur rue. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0073). — 89, avenue Henri Martin. — Pét. : M. COISNE Matthieu. — Remplacement partiel des menuiseries extérieures d'un appartement situé aux 5^e et 6^e étages sur cour. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0075). — 56, avenue des Sycamores, 25, avenue des Tilleuls. — Pét. : M. LAFARGUE Patrice. — Création d'un couloir de nage. Surface créée : 19,55 m². — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0076). — 7, place des Etats-Unis. — Pét. : M. VERLE Michel, S.A.R.L. XAU ARCHITECTES URBANISTES. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0077). — 20, rue Raynouard. — Pét. : M. FLAMENT François, CABINET RONDEAU. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0078). — 18, rue Duret. — Pét. : M. MIELCZAREK Johann, S.A. CAISSE CENTRALE DE REASSURANCE. — Remplacement des menuiseries extérieures au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0079). — 42 au 44 B, rue Paul Valéry, 23 au 23 B, avenue Foch. — Pét. : M. FERRE Benoît, BENOIT FERRE ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur une cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0080). — 2, hameau de Boulainvilliers, 47, rue du Ranelagh. — Pét. : M. CHARLOT Fabrice, S.A.S. DNF. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0081). — 22, rue Cortambert. — Pét. : M. LOSFELD Richard. — Fermeture d'une surface non close à rez-de-chaussée, à l'aplomb de la rampe de parking et côté arrière, en extension du cabinet dentaire. Surface créée : 10 m². — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0082). — 65, rue de Passy. — Pét. : Mme CHAILLOUX Mathilde, LE PETIT SOUK. — Modification de la devanture d'un magasin de vêtements. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0083). — 1, allée de Longchamp 62. — Pét. : M. GESTIN Benjamin, EPIC EAU DE PARIS. — Extension d'une chambre de vannes pour eau potable allée de Longchamp. Surface créée : 24 m². — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

16^e arr. (DP-075-116-18-V0084). — 95, rue Boileau. — Pét. : M. RONDEAU Gérard, S.A.S. SYNDIC GERARD RONDEAU. — Remplacement et déplacement au nu de la façade de l'ensemble vitré de fermeture du hall d'entrée et de la porte du garage. Surface créée : 6,20 m². — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0085). — 4 au 14, avenue René Boylesve. — Pét. : M. TENAILLEAU François. — Remplacement d'une porte, d'une fenêtre par un châssis fixe et pose d'un abri de jardin en terrasse au 4^e étage sur cour. Surface créée : 3 m². — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0086). — 158, avenue de Versailles. — Pét. : M. ZINAI Tariq Henri, CASA ARCHITECTURE. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0087). — 15 au 17, rue de l'Annonciation. — Pét. : M. SAADA Ruddy, S.A.S. LARGUI. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0088). — 15 au 17, rue de l'Annonciation. — Pét. : M. SAADA Ruddy, S.A.S. LARGUI. — Pose d'un climatiseur sur cour à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0089). — 15 au 17, rue de l'Annonciation. — Pét. : M. SAADA Ruddy, S.A.S. LARGUI. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0090). — 43, rue Michel-Ange. — Pét. : Mme LE MENAGER France. — Fermeture d'une courette au 1^{er} étage. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0091). — 35, rue Parent de Rosan. — Pét. : Mme JOMAIN Julie, S.A.S. CABINET GURTNER. — Ravalement des souches de cheminées, réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse et pose d'un garde-corps. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0077). — 6, avenue Mac-Mahon. — Pét. : M. FROIDEVAL Olivier, BOUYGUES TELECOM S.A. — Modification d'un relais de radiotéléphonie en toiture. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0078). — 54, rue Boursault. — Pét. : Mme MARTIN DE BAUDINIÈRE EPOUSE PERKINS Alette. — Suite à démolition partielle de la toiture, extension d'un étage d'un bâtiment à usage d'atelier au rez-de-chaussée et habitation au R + 1 sur rue et cour. Surface créée : 13,36 m². S.T. : 252 m². — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0079). — 7 au 9, rue Brochant. — Pét. : M. BARTHELEMY Denis. — Remplacement et modification d'un châssis de toit côté cour, création de 2 châssis de toit côté rue et d'un châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0080). — 14, rue Sauffroy. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Ravalement de l'ensemble des façades et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0081). — 3, rue de Saussure. — Pét. : Mme BENKHAYATIA Sonia, S.A.S. SDC 3, RUE DE SAUSSURE. — Ravalement des façades sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0082). — 178, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. ESPAGNET Jean Manuel. — Remplacement des menuiseries extérieures et de châssis de toit aux 5^e et 6^e étages d'un immeuble d'habitation et création de deux châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0083). — 67, boulevard Berthier. — Pét. : M. DE LA VAISSIERE Hugues, SYNDIC CABINET HUGUES DE LA VAISSIERE. — Ravalement du pignon en limite séparative sur cour côté n° 65, boulevard Berthier. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0084). — 11 B, rue Torricelli. — Pét. : M. PICOLLET Christophe, S.A.S. NERCO. — Remplacement des menuiseries extérieures en façade, agran-

dissement d'une baie de porte à rez-de-chaussée sur cour et création d'une verrière fermant la courette. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0085). — 74, place du Docteur Félix Lobligeois. — Pét. : M. MENAGE Marc, S.A.R.L. CABINET LOTCENT. — Réfection de la couverture, des souches de cheminées et remplacement de 2 châssis de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0086). — 60, rue de Tocqueville. — Pét. : Mme THORON Hélène, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES. — Ravalement de la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0087). — 75, avenue Niel. — Pét. : M. GUEZ Thierry, CABINET CPAB. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0088). — 39, rue Pierre Demours. — Pét. : M. MINNE Cédric, E.U.R.L. CABINET MINNE. — Ravalement des façades et pignons et réfection de la couverture et de l'étanchéité des balcons sur rues. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0089). — 9, avenue Niel. — Pét. : M. MULLIEZ Thomas, S.A. GUY DEGRENNE. — Modification de la devanture d'un commerce spécialisé dans les arts de la table. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0090). — 7, rue du Docteur Heulin. — Pét. : M. SERNE Olivier, STE SCP D'ARCHITECTURE SERNE SHAMIRI. — Ravalement des façades de la courette. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0091). — 8, rue Nollet. — Pét. : M. PRIGENT Laurent, S.A.R.L. LAURENT PRIGENT ENTREPRISE. — Ravalement des façades sur cours et courettes. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0092). — 65, rue Pouchet. — Pét. : M. RAYBAUT-PERES Olivier, S.A. PARIS HABITAT OPH - DTNO. — Ravalement des façades, réfection de l'étanchéité des balcons et remplacement de la grille de clôture sur rues. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0093). — 31, rue Bayen. — Pét. : CABINET LANGLOIS & CIE. — Remplacement d'une gouttière et des couvre-joints sur le terrasson en zinc. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0094). — 39, rue Pierre Demours, 43, rue Rennequin. — Pét. : M. MINNE Cédric, E.U.R.L. CABINET MINNE. — Ravalement des façades sur rues et réfection de la couverture versants rues. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0095). — 8, villa Laugier. — Pét. : M. DRACH Jean, S.A.R.L. CABINET UBERMANN. — Ravalement de la façade côté cour du bâtiment sur rue, de la façade en surplomb de la cage d'escalier et du pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0096). — 109, rue de Tocqueville. — Pét. : M. LIVET Stéphane, S.A.S. LIVET. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0097). — 75, rue de Saussure. — Pét. : M. GOZAL Yann. — Remplacement des menuiseries extérieures aux 9^e et 10^e étages, pose de pare-vues, modification du revêtement de l'ensemble des terrasses, ravalement de l'édicule et remplacement de sa porte. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0098). — 48 au 50, rue de Saussure, 49, rue Legendre, 45, rue Dulong. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS - D.P.A. - SLA 16-17. — Abattage de 2 arbres dans la cour de l'école élémentaire. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0099). — 86, rue Pierre Demours. — Pét. : M. TILLMAN Grégory, CAISSE IMMOBILIERE DE GERANCE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0100). — 23, avenue Niel. — Pét. : M. ZINAI Tariq Henri, S.A.R.L. CASA ARCHITECTURE. — Ravalement du mur pignon donnant sur les n^{os} 30 et 32, rue Pierre Demours. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0101). — 65, rue des Moines. — Pét. : M. LAURENS Samuel, S.A.S. ORBIS. — Ravalement du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0102). — 29, rue Brunel. — Pét. : Mme Lorène FERNANDEZ, PLISSON IMMOBILIER. — Ravalement de la façade, du mur pignon sur rue et remise en peinture des garde-corps. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0103). — 72 au 74, avenue des Ternes. — Pét. : M. GAUNET Olivier, S.A.S. SFR DISTRIBUTION. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0104). — 16 au 18, rue Jacques Bingen, 17 B, rue Legendre. — Pét. : M. CARLE Antony, ATRIUM GESTION. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0105). — 94, boulevard Malesherbes, 24 B, boulevard de Courcelles. — Pét. : M. KHOURY Samuel, S.N.C. MALESHERBES SIMON ET FILS. — Rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0106). — 10, rue Caroline. — Pét. : M. VERLEY Raphaël. — Création de 2 jardinières sur un espace privatif le long de la façade du 10, rue Caroline. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0063). — 36, boulevard Ornano. — Pét. : M. ROSSIN Vincent. — Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au 1^{er} étage sur courette. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0064). — 4, rue de l'Armée d'Orient. — Pét. : M. JULLIEN Guy. — Pose d'un volet roulant sur verrière à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0065). — 56, rue du Ruisseau. — Pét. : Mme LOUIS Cécile, S.A.R.L. LOUIS PEINTURE NEVEU. — Ravalement de la façade sur cour et du pignon en héberge. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0066). — 12, place Jean-Baptiste Clément. — Pét. : M. BALAMOODY Visenden, S.A.R.L. VB DIFFUSION. — Modification de la devanture d'une boutique de souvenirs. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0067). — 8, rue Durantin. — Pét. : M. KACZOROWSKI Alexandre, S.A.S. LECLERE FILS ET BEINEX. — Ravalement du mur pignon sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0068). — 4, rue du Pré. — Pét. : Mme RENSON Geneviève Renée. — Création de 2 châssis de toit côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0069). — 91, rue Caulaincourt. — Pét. : Mme CRESSANT Maud, S.A.S. BALAS. — Réfection de la couverture et d'un balcon sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0070). — 75, rue Caulaincourt. — Pét. : M. GORIN Cyrille, S.A.S.U. FONCIA GOBELINS. — Ravalement de la façade côté rue et du pignon Est. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0071). — 2 au 12, rue des Fillettes, 16 au 26, rue Tristan Tzara, 2 au 12, rue de la Croix Moreau. — Pét. : M. PIERROT Gaël, VILLE DE PARIS – DCPA. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école élémentaire, sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0072). — 93, rue des Poissonniers. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture et des souches de cheminée du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0073). — 110, boulevard de Rochechouart. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade avant du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0074). — 77 au 83, rue Lepic, 1 au 3, rue Girardon, 1 au 7, avenue Junot. — Pét. : M. LEDOUX Bruno. — Création d'une lucarne pour le local d'habitation du 4^e étage, en 2^e façade arrière. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0075). — 4, rue Chappe. — Pét. : M. SAVARY Bruno, S.A.S. STB GESTION. — Réfection d'une souche de cheminée. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0076). — 7, rue Ramey. — Pét. : M. CHANEL Laurent, CABINET SOGEAB. — Ravalement des façades sur les deux courettes centrales d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0077). — 2, impasse Girardon, 5, rue Girardon. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement de la façade principale sur jardin et de son retour de droite ainsi que du petit pignon sur jardin en mitoyenneté, et ravalement du pignon sur l'impasse, du pan coupé et du retour sur la rue Junot. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0078). — 15, rue d'Oslo. — Pét. : M. PICART Lionel. — Remplacement de deux fenêtres au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0079). — 61 au 65, rue du Poteau, 1 au 9, impasse de la Grosse Bouteille. — Pét. : M. PRIER Nicolas. — Agrandissement d'une baie donnant sur la terrasse du 8^e et dernier étage d'un local d'habitation, côté arrière. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0080). — 21, rue de Laghouat. — Pét. : M. PRIGENT Laurent, S.A.R.L. LAURENT PRIGENT ENTREPRISE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0081). — 25, rue Carpeaux, 205 au 207, rue Marcadet. — Pét. : M. COSSU Francesco. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant avec implantation d'un escalier sur le trottoir. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0082). — 54, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. FRANIC Pascal, S.A.R.L. FRANIC PASCAL ENTREPRISE. — Ravalement des façades, pignons et souches de la courette arrière. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0083). — 93 au 93 B, rue des Poissonniers. — Pét. : M. FRANIC Pascal, S.A.R.L. FRANIC PASCAL ENTREPRISE. — Ravalement des façades sur cour avec pose partielle d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0084). — 128, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : M. MERLET Vincent, LE HASARD LUDIQUÉ. — Création d'un escalier reliant le quai en contrebas à l'ancienne gare de l'avenue de Saint-Ouen en vue d'aménagement d'un espace terrasse de bar et implantation d'une clôture sur toute la longueur. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0085). — 1, rue de Tombouctou. — Pét. : M. AUBRY Laurent, S.A.S. HARMONIE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0086). — 66, rue Lepic. — Pét. : Mme GUILLEMOT Caroline. — Création d'une fenêtre en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0087). — 4, rue Dejean, 25, rue des Poissonniers. — Pét. : M. GUELLI Mounir, S.A.S. M3. — Modification de la façade sur cour, création d'une sortie de secours en façade Est, réfection de l'étanchéité de la toiture avec réalisation d'un plancher au R + 5. Surface créée : 12 m². S.T. : 588 m². — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0088). — 20, rue Duc, 119 B, rue Ordener. — Pét. : Mme SAKSIK Colette. — Modification de la porte principale et d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-P0050). — 209, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. MONTOVANI Bruno, CONSERVATOIRE DE PARIS. — Rénovation des façades et des menuiseries extérieures du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0037). — 25, avenue de Laumière. — Pét. : M. ZINAI Tariq-Henri, S.A.R.L. CASA ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur l'avenue et réfection de la couverture à l'identique. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0038). — 9 au 11, rue des Solitaires. — Pét. : S.A.S.U. BEATRICE LEPISSIER. — Réfection de la couverture et des souches de cheminées du n° 9, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0039). — 44, rue des Annelets, 33, rue de Crimée. — Pét. : M. DE MOURGUES Olivier, S.A.S. PPB PEINTEC. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0040). — 113, avenue Jean Jaurès. — Pét. : Mme VOSGIENS Anne-Françoise, CABINET GTF AGENCE SEVIGNE. — Ravalement de la façade arrière du bâtiment sur rue avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, réfection de la couverture et des souches de cheminées versant cour et ravalement des murs mitoyens. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0041). — 14 au 22, allée Darius Milhaud, 2 au 12, rue Erik Satie, 1 au 11, rue Georges Auric. — Pét. : M. MOLLA Ebrahim, S.A.S.U. FONCIA IPM. — Ravalement et isolation thermique par l'extérieur des façades sur rues et cour, remplacement des garde-corps, des menuiseries des halls d'entrée et de la grille de clôture de l'entrée du n° 6, allée Darius Milhaud. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0042). — 28 au 30, rue de la Prévoyance, 51 au 51 B, rue du Général Brunet. — Pét. : M. LEVASSEUR Didier, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Remise en peinture de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0043). — 2 au 6 ND BT/19, 2 au 8, place Henri Fiszbin, 2 Z, place Jean Rostand. — Pét. : M. MOURIER Larry. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée et sous-sol en habitation sur ruelles. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0044). — 24, rue des Solitaires. — Pét. : Mme MIZUTANI Rumi. — Réfection de la couverture versants rue et cour avec remplacement des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0045). — 2, cité Pottier. — Pét. : Mme PATIN Amélie. — Modification d'ouvertures en façade, agrandissement de deux baies vitrées sur cour, création et remplacement de châssis de toit. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0046). — 12 au 24, rue Archereau, 4, allée des Orgues de Flandre, 32 au 36, rue Riquet. — Pét. : Mme GUIGOU Pascale, IMMOBILIERE 3F. — Ravalement des façades avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment et d'un pignon, remplacement des façades vitrées du hall d'entrée, mise en place d'une vêtiture zinc sur les entrées secondaires, pose de pavage et création de bacs d'agrément et potagers côté arrière. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0047). — 24, rue de l'Equerre, 89, rue Rébeval. — Pét. : M. MINNE Cédric, CABINET MINNE. — Ravalement des façades et pignon sur rue et cour avec réfection de la couverture et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0048). — 17 au 19, rue Arthur Rozier. — Pét. : Mme ROUSSET Odile, CABINET SEGINE. — Ravalement de l'ensemble des façades. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0049). — 35, route des Petits Ponts. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage de 9 arbres dans l'enceinte du centre sportif Jules Ladoumègue. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0051). — 2, passage de la Brie. — Pét. : Mme ORLUC Myriam, S.A.R.L. FIDUCIAIRE DU DISTRICT DE PARIS. — Ravalement de la façade sur rue des bâtiment A et B. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0040). — 46 au 48, rue Mouraud. — Pét. : Mme CIVIL Céline, S.A. CABINET JOURDAN ROUMILHAC. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0041). — 28 B, boulevard de Ménilmontant, 16, rue du Repos, 55 au 71, rue des Rondeaux. — Pét. : VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 17 arbres au sein du cimetière. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0042). — 28 B, boulevard de Ménilmontant, 16, rue du Repos, 55 au 71, rue des Rondeaux. — Pét. : VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 28 arbres au sein du cimetière. — Date d'enregistrement : 01-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0043). — 69, rue des Pyrénées. — Pét. : Mme RAZOUK Elisabeth, SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire avec réaménagement intérieur. Surface créée : 1 m². — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0044). — 11, rue d'Avron. — Pét. : Mme LOUIS Cécile, S.A.R.L. LOIS PEINTURE NEVEU. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0045). — 32, rue du Soleil. — Pét. : M. LEFEVRE Loic, S.A. CABINET JEAN CHARPENTIER. — Installation d'un portail en limite de propriété sur rue. — Date d'enregistrement : 02-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0046). — 2 au 6, square du Quercy, 2 au 8, avenue de la Porte de Montreuil, 66 au 72, boulevard Davout. — Pét. : M. BASIBUYUR Ali, S.A.R.L. VIA VENEZIA. — Modification de la devanture d'un restaurant après suppression de la terrasse fermée existante et remplacement du store. — Date d'enregistrement : 05-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0047). — 99, rue Alexandre Dumas. — Pét. : M. SEROUT Serge, S.C.I. FARIA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce. — Date d'enregistrement : 06-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0048). — 80, rue Villiers de l'Isle Adam. — Pét. : M. LAFFITTE Pierre. — Création de trois

châssis de toit, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0049). — 12, place du Guignier. — Pét. : M. ZINAI Tariq Henri, S.A.R.L. CASA ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0050). — 76 au 78, boulevard de Charonne. — Pét. : M. FOUR Stéphane, S.A.S. FONCIA GAUTHIER IMMOBILIER. — Ravalement de la façade du bâtiment F sur cour. — Date d'enregistrement : 08-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0051). — 356, rue des Pyrénées. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Déplacement du kiosque presse. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0052). — 6, rue de Lagny. — Pét. : M. HERMET Maurice. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0053). — Place Martin Nadaud. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Végétalisation de la Place Martin Nadaud. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0054). — 22, rue de Lesseps. — Pét. : M. AZOGUI Ron, ASSOCIATION FONDATION ROTHSCCHILD. — Ravalement de l'ensemble des façades, remplacement des menuiseries extérieures et mise aux normes des garde-corps. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0055). — 7, rue Riblette. — Pét. : CABINET BEGHIN. — Ravalement de l'ensemble des façades et du mur pignon gauche. — Date d'enregistrement : 09-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0056). — 316 au 322, rue de Belleville. — Pét. : Mme GOGUEL Monique, EREA EDITH PIAF. — Extension des sanitaires au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0057). — 28, rue Lesage. — Pét. : Mme MILLET. — Changement de destination d'un local artisanal en habitation à rez-de-chaussée sur rue et cour (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 12-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0058). — 19 au 21, rue Ligner. — Pét. : M. BARBIER Rémy, CABINET CREDASSUR. — Création d'un poteau de soutènement sur cour et remplacement du bardage au R + 2. — Date d'enregistrement : 13-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0059). — 21, cours de Vincennes. — Pét. : M. METULESCO Ion, S.A. LE PRINTEMPS. — Réaménagement de locaux dans un grand magasin avec création d'une verrière et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0060). — 77P1 au 85, rue d'Avron, 21, cité Champagne. — Pét. : Mme HELLER Anna, S.C.I. BNP PARIBAS PIERRE I. — Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0061). — 38, rue du Soleil. — Pét. : M. KIZIRIAN Samuel, CABINET AZUR IMMO. — Réfection de la couverture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0062). — 54, rue Ramus. — Pét. : Mme THIOLAT Rovetta Joëlle. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 14-02-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0063). — 33, rue Ramus. — Pét. : M. De SAUVEBŒUF Guillaume, S.A.R.L. DEFFORGE IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 15-02-2018.

Demande de permis d'aménager délivrés entre le 1^{er} février et le 15 février 2018.

17^e arr. (PA-075-117-17-V0003). — Rue La Condamine. — Pét. : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Recalibrage de la rue. — Date de la décision : 09-02-2018.

Liste des permis de construire délivrés entre le 1^{er} février et le 15 février 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0020). — 74, quai des Orfèvres, 29, rue Henri Robert. — Pét. : M. METON Michel. — Arch. : M. BLED Alain, 40, rue Petite Bourgade, 30700 UZES. — Remplacement des menuiseries extérieures aux 4^e et 5^e étages. Monument Historique inscrit le 20-09-1950. — Date de la décision : 15-02-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0043). — 21, rue des Pyramides, 19, rue d'Argenteuil. — Pét. : ASSOCIATION DE LA MAISON DE L'AQUITAINE. — Arch. : AGENCE D'ARCHITECTURE C. LEFORT, Mme Claire LEFORT, 6, parc d'Affaires de Brocéliande, 35760 SAINT-GREGOIRE. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, à rez-de-chaussée sur rue, en commerce de détail, avec modification de la devanture. — Date de la décision : 01-02-2018.

2^e arr. (PC-075-102-17-V0013). — 36 au 38, rue Dalayrac, 39 au 41, passage Choiseul. — Pét. : S.A.R.L. THE CROQUE. — Arch. : M. GREVET Jean-Frédéric, 22, rue Pasteur, 94600 CHOISY LE ROI. — Modification des devantures d'un restaurant. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date de la décision : 05-02-2018.

2^e arr. (PC-075-102-17-V0022). — 28, rue Saint-Marc, 91 au 93, rue de Richelieu, 1, rue d'Amboise. — Pét. : S.C.I. ORIGIL. — Arch. : M. AUCLAIR Patrick, 128, rue La Boétie, 75008 PARIS. — Restructuration de bureaux avec redistribution intérieure, démolition partielle de planchers et de murs porteurs du sous-sol au 6^e étage, remplacement partiel des menuiseries extérieures côtés rue et cour, création de terrasses végétalisées au 1^{er} étage, réfection d'un patio, et modification des façades à rez-de-chaussée sur rue. Monument Historique inscrit le 11-08-1975. Surface créée : 88 m². Surface supprimée : 111 m². — Date de la décision : 02-02-2018.

3^e arr. (PC-075-103-17-V0010). — 2, rue des Minimes, 12 au 16, rue de Béarn, 3, rue Saint-Gilles. — Pét. : ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : M. ROBAIN Adrien, 2, rue Saint-Joseph, 75002 PARIS. — Changement de destination avec restructuration des bâtiments sur rues et cour intérieure de la Caserne, en 70 logements sociaux, en crèche de 90 berceaux, en commerce et en locaux artisanaux, suppression de 4 cages d'escalier avec fermeture des trémies, ravalement des façades, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, révision des ouvertures avec création de lucarnes côté cour, remplacement et création de châssis de toit, réfection du sol de la cour avec aménagement paysager et démolition des murs d'enceinte remplacés par des grilles sur muret. Surface créée : 842,90 m². S.T. : 4 802 m². — Date de la décision : 06-02-2018.

3^e arr. (PC-075-103-17-V0012). — 73, rue de Turenne. — Pét. : S.A.R.L. RUDY PERE ET FILS. — Arch. : M. VERDIER Jean-Francis, 40, rue Orfila, 75020 PARIS. — Changement de destination d'un local commercial (magasin de prêt-à-porter) en artisanat (boulangerie-pâtisserie) avec modification de la devanture et installation d'un store-banne. — Date de la décision : 13-02-2018.

4^e arr. (PC-075-104-16-V0019-T01). — 18, rue Malher. — Pét. : M. MADAR Alain, S.C.I. PARDES PATRIMOINE. — Arch. : Mme VENNIN Delphine, 29, rue de Bourgogne, 75007 PARIS. — Transfert à la S.C.I. PARDES PATRIMOINE (Alain MADAR) du PC n° 075-104-16-V-0019 délivré le 15-12-2016 à la

SNC ALESSANDRIA (Eric DELAS). — Date de la décision : 02-02-2018.

4^e arr. (PC-075-104-17-V0024). — 66, rue de Rivoli, 1 au 5, rue du Temple. — Pét. : S.A.S. CFIC S.A.S. — Arch. : M. MESTER DE PARADJ Gabor, 14, rue Casette, 75006 PARIS. — Restructuration d'un local commercial à rez-de-chaussée, sous-sol et R + 1, modification de la devanture à rez-de-chaussée et 1^{er} étage, création d'une trémie d'ascenseur, déplacement des circulations verticales, démolition partielle du plancher au R + 1 pour modification du volume du hall d'entrée. Surface démolie : 50 m². Surface créée : 14 m². — Date de la décision : 15-02-2018.

4^e arr. (PC-075-104-17-V0025). — 56, rue du Roi de Sicile, 15, rue Vieille du Temple. — Pét. : IMMOBILIERE ILE DE FRANCE. — Arch. : M. BIRAN Daniel, 20, rue Bréguet, 75011 PARIS. — Réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse accessible au 4^e étage. Monument Historique inscrit le 28-04-1964. — Date de la décision : 02-02-2018.

5^e arr. (PC-075-105-16-V0035). — 271, rue Saint-Jacques. — Pét. : SDC 271, RUE SAINT-JACQUES. — Arch. : ARCH-R, 19, rue des Puits, 92150 SURESNES. — Restauration de l'escalier principal et des circulations communes attenantes (Monument Historique inscrit). — Date de la décision : 12-02-2018.

5^e arr. (PC-075-105-17-P0015). — 2 au 8 B, rue Cuvier, 5, quai Saint-Bernard. — Pét. : EPAURIF. — Arch. : M. BEAU Pascal, 32, rue Victor Hugo, 92800 PUTEAUX. — Construction d'un magasin central et de soutes à produits dangereux et toxiques sur le campus de Jussieu. Surface créée : 441 m². — Date de la décision : 01-02-2018.

5^e arr. (PC-075-105-17-V0005). — 6, place Lucien Herr, 10 au 22, rue Vauquelin, 1, rue Pierre Brossolette. — Pét. : ESPCI PARIS – ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Arch. : Mme DEMIANS Anne, 15, rue de Chabrol, 75010 PARIS. — Construction, après démolition d'un ensemble de bâtiments sur rue et cour, d'un bâtiment en cœur de parcelle à usage d'enseignement et de recherche, de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, avec panneaux solaires photovoltaïques en toiture, réhabilitation intérieure du bâtiment de 2 étages avec création de 3 logements de fonction en remplacement de bureaux, côté rue Vauquelin, et construction avec conservation de la façade, d'un bâtiment de 5 étages pour l'école, côté rue, après démolition partielle des bâtiments donnant rue Pierre Brossolette, place Alfred Kastler et rue Rataud. Surface supprimée : 17 170 m². Surface créée : 33 932 m². — Date de la décision : 12-02-2018.

5^e arr. (PC-075-105-17-V0007). — 6, place Lucien Herr, 10 au 22, rue Vauquelin, 1, rue Pierre Brossolette. — Pét. : ESPCI PARIS – ECOLE SUPERIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Arch. : Mme DEMIANS Anne, 15, rue de Chabrol, 75010 PARIS. — Construction de 3 bâtiments provisoires à rez-de-chaussée, sur cour, à usage de stockage pour les laboratoires de l'école, pour une durée de 3 ans. Surface de plancher créée : 168 m². — Date de la décision : 02-02-2018.

6^e arr. (PC-075-106-13-V1019-T01). — 4 au 8, avenue Vavin. — Pét. : M. TOUSSAINT Philippe, SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 4-6-8, AVENUE VAVIN. — Transfert du PC n° 075-106-13-V1019 (délivré le 17-12-2013 à la S.C.I. DU 4 VAVIN, Laurent LE CHAVALIER) au Syndicat Des Copropriétaires 04-06-8, AVENUE VAVIN (Philippe TOUSSAINT). — Date de la décision : 01-02-2018.

6^e arr. (PC-075-106-16-V0011-M01). — 129, boulevard Saint-Germain. — Pét. : GROUPAMA GAN VIE. — Arch. : M. MIROUFLE Alain, 26, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS. — Changement de destination de la loge de gardien en extension du commerce ainsi que la transformation des parties communes, au rez-de-chaussée et 1^{er} sous-sol, en commerce avec déplacement de l'escalier. Surface de plancher

créée : 4,40 m². Modificatif au PC n° 075-106-16-V-0011 autorisé le 11-07-2017. — Date de la décision : 15-02-2018.

7^e arr. (PC-075-107-16-V0029). — 16 B, avenue de la Motte-Picquet. — Pét. : S.A.R.L. LOBO PIERRES. — Arch. : M. GENDRE Olivier, 46, rue Victor Beausse, 93100 MONTREUIL. — Changement de destination partiel d'un local à usage de bureau à rez-de-chaussée en commerce sur rue avec modification de la façade. — Date de la décision : 14-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0024). — 44, rue Pasquier. — Pét. : S.A.S. EDEN. — Arch. : STE ATIC ARCHITECTES, 14, boulevard du Roi, 78000 VERSAILLES. — Changement de destination avec démolition et reconstruction des planchers d'un commerce (3 salles de cinéma) en centre de soins esthétiques (artisanat) du 1^{er} niveau de sous-sol au 1^{er} étage avec modification de la façade sur rue. Surface à supprimer : 443,68 m². Surface créée : 463,65 m². — Date de la décision : 08-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0038). — 12, rue de Monceau. — Pét. : S.A. ELOGIE-SIEMP. — Arch. : M. PILLAUD Laurent, 19, rue Emile Durkheim, 75013 PARIS. — Changement de destination d'une école de R + 7 sur un niveau de sous-sol en habitation (24 logements sociaux créés) et en bureau avec création d'un jardin à rez-de-chaussée sur cour, création d'une toiture-terrasse accessible végétalisée à R + 7, végétalisation de la toiture-terrasse à R + 8, fermeture d'une courette du R + 1 au R + 7, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, création de loggias à chaque étage et de 2 escaliers entre le sous-sol et le rez-de-chaussée et mise aux normes de l'ascenseur existant. Surface créée : 55 m². surface démolie : 121 m². — Date de la décision : 13-02-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0049). — 30, avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie, 32, avenue Marceau. — Pét. : M. ZALT Mazen. — Arch. : M. ZALT Mazen, 25, rue Quentin Bauchart, 75008 PARIS. — Aménagement d'un logement dans un garage avec pose de menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 42 m². — Date de la décision : 09-02-2018.

9^e arr. (PC-075-109-15-V0023-M01). — 5, rue de Caumartin. — Pét. : S.A.S. E.X.H. — Arch. : A.L.C. ARCHITECTURE, M. LEBLANC François, 39, rue de la Neuville, 51100 REIMS. — Couverture par une verrière de la courette en fond de parcelle, modification des ouvertures sur façades sur rue et courette et réaménagement intérieur de l'hôtel. Modificatif au PC n° 075-109-15-V-0023 délivré le 15-03-2016. — Date de la décision : 01-02-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0027). — 37, cité d'Antin, 61, rue de Provence. — Pét. : CABINET CDSA. — Arch. : ALTER EGO, 92, boulevard de Charonne, 75020 PARIS. — Ravalement des façades sur rue et Cité d'Antin et passage Charretier, réfection des couvertures et des souches de cheminée. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date de la décision : 01-02-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0028). — 18, square Edouard VII, 2 au 6, rue Edouard VII, 6 au 6 B, impasse Sandrié. — Pét. : SOCIETE FONCIERE LYONNAISE. — Arch. : M. GRATIO Didier, 8, rue du Château-Landon, 75010 PARIS. — Revalorisation des espaces extérieurs du site dit « Édouard VII » avec remplacement des grilles au niveau des porches du site, démolition de la couverture remplacée par une verrière au droit d'une des cours, implantation de luminaires en façades sur rues, place et cours des bureaux, installation de mobiliers végétalisés dans les cours, mise en valeur des sous-faces des passages par des plafonds suspendus, pose d'impostes en ferronnerie à l'entrée du passage rue Edouard VII et de la rue Bruno Coquatrix et rentoilage des stores extérieurs en façades côté place. Monuments Historiques inscrits le 30-12-1977. — Date de la décision : 02-02-2018.

10^e arr. (PC-075-110-14-V0033). — 7, rue des Petites Ecuries. — Pét. : S.N.C. JAZZ. — Arch. : STE ATHEA, 92, BLD

VICTOR HUGO, 92110 CLICHY. — Surélévation partielle d'un bâtiment R + 3, à usage commerciale, de deux niveaux d'habitation (7 logements créés dont deux logements sociaux) après la démolition de l'édicule d'ascenseur et d'escalier. Surface de plancher créée : 826 m². Surface de plancher démolie : 16 m². S.T. : 1 598 m². — Date de la décision : 05-02-2018.

10^e arr. (PC-075-110-14-V0033-T02). — 7, rue des Petites Ecuries. — Pét. : S.C.I. L'EMBEILLIE. — Arch. : STE ATHEA, 92, boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY. — Transfert total du PC n° 075-110-14-V-0033 délivré le 09-02-2015 à la société L'EMBEILLIE représentée par M. Jamel DEBBOUZE. — Date de la décision : 02-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-15-V0038). — 44 B, boulevard Richard-Lenoir. — Pét. : S.A.R.L. 44 BIS BVD RICHARD LENOIR. — Arch. : Mme NEUFVILLE Elsa, 7, impasse de Mont-Louis, 75011 PARIS. — Surélévation de 3 niveaux d'un immeuble à usage d'habitation et de commerce de R + 3 + combles sur un niveau de sous-sol (4 logements créés) avec changement de destination de commerce en locaux d'habitation, mises aux normes des parties communes, création d'un ascenseur en fond de parcelle, rénovation des étages existants et végétalisation de la toiture-terrasse. Surface créée : 302,70 m². Surface démolie : 34,50 m². — Date de la décision : 13-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-16-V0030-M02). — 163, rue Amelot. — Pét. : S.C.C.V. CINQ SUR CINQ. — Arch. : ATELIER URBAIN ANNE DURAND, 20, passage Saint-Sébastien, 75011 PARIS. — Surélévation d'un étage supplémentaire sur rue, d'un volume sur la façade arrière adossé au mur pignon (4 logements créés au lieu de 3) et création d'une terrasse au 4^e étage sur cour. Surface créée : 79 m². Modificatif au PC n°s 075-111-16-V-0030 et 075-111-16-V-0030-T01 délivrés les 28-07-2016 et 10-03-2017. — Date de la décision : 14-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0037). — 7, rue Godefroy-Cavaignac. — Pét. : S.C.I. LES ATELIERS F&M. — Arch. : CABINET D'ARCHITECTURE PATRICK MORIN, 4, rue Raymond Poincaré, 49300 CHOLET. — Changement de destination d'un local artisanal (chauffagiste) en bureau à rez-de-chaussée sur rue avec modification de la façade. — Date de la décision : 05-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0038). — 12 B au 14, rue Froment, 20 au 28, rue du Chemin Vert. — Pét. : HMJ IMMOBILIER. — Arch. : M. MAILLARD Etienne, 10, rue Rochebrune, 93100 MONTREUIL. — Création d'une entrée en double hauteur sur rue, mise aux normes handicapés des sanitaires à tous les étages, ravalement des façades sur rue et cour, remplacement des huisseries et modification des modénatures des façades et mise en accessibilité de la toiture-terrasse avec création de 2 édicules. Surface créée : 36 m². surface démolie : 25,60 m². — Date de la décision : 12-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0052). — 5 au 7, rue de Mont-Louis. — Pét. : M. AITAMMAR Jean-Pierre. — Arch. : Mme BRIGOT Maud, 99, rue de Saussure, 75017 PARIS. — Surélévation partielle avec création d'un niveau supplémentaire d'un immeuble de commerce et d'habitation de R + 1 sur impasse avec création d'une terrasse côté cour. Surface créée : 39,40 m². — Date de la décision : 14-02-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0055). — 22 au 24, passage Courtois, 1 au 7, impasse Carrière-Mainguet, 21, rue Carrière-Mainguet. — Pét. : Mme BOCOBZA Helea Diamanta. — Arch. : M. DUPLEIX Tanguy, 3, rue du Printemps, 75017 PARIS. — Changement de destination d'un local d'entrepôt à rez-de-chaussée sur rue en local d'habitation avec modification de la façade. — Date de la décision : 12-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-16-V0014-T01). — 28, rue Sibuet. — Pét. : Mme POULLIN Viviane. — Arch. : Mme POULLIN Viviane, 19, rue des Grands Augustins, 75006 PARIS. — Transfert à Viviane POULLIN du PC n° 075-112-16-V-0014 délivré le

08-03-2017 à Léna SIMON, Arnaud SIMON, Sophie DUVERNOY et Viviane POULLIN. — Date de la décision : 02-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-16-V0025-M02). — 18 au 20, rue Rottembourg. — Pét. : S.C.I. GALERY. — Arch. : M. KELOUA Nasser, 24, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS. — Alignement de la façade sur rue avec la façade existante au rez-de-chaussée et R + 1, remplacement de la toiture par une toiture à 2 versants avec plusieurs fenêtres de toit et modification de la hauteur des ouvrants sur rue et de la terrasse accessible. Modificatif au PC n° 075-112-16-V-0025 délivré le 10-02-2017. — Date de la décision : 12-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-P0034). — 11, avenue du Tremblay. — Pét. : EPSCP INSEP. — Arch. : M. QUEVILLON Frédéric, 38, cours Blaise Pascal, 91000 EVRY. — Réhabilitation et extension du bâtiment du Tir aux Armes, avec remplacement des menuiseries extérieures, création d'une rampe PMR sur le parvis, réalisation de vestiaires et de toilettes PMR, création d'un bardage en bois. — Date de la décision : 05-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0014). — 77 au 81, avenue du Docteur Arnold Netter. — Pét. : S.A. LOGIS-TRANSPORTS. — Arch. : M. RELIER Guillaume, 145, rue de Belleville, 75019 PARIS. — Division de la parcelle en vue de la construction de 3 bâtiments, de R + 6, R + 8 et R + 8 étages sur 1 sur 2 niveaux de sous-sols (48 places de stationnement créées), sur rue, jardin et future voie publique piétonne, à usage de logements sociaux et intermédiaires et d'une crèche de 99 berceaux, avec végétalisation des toitures-terrasses, aménagement paysager des espaces extérieurs avec abattage d'arbres, après démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et R + 1 étage. — Date de la décision : 05-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0024). — Port de la Râpée, Quai de la Râpée. — Pét. : BATEAU DE PARIS - ILE DE FRANCE. — Arch. : M. CHENET Pierre-Edouard, 45, quai Emile Cormerais, 44800 SAINT-HERBLAIN. — Aménagement d'une terrasse de restaurant avec installation de 4 conteneurs au droit du ponton de la Râpée. Surface créée : 44 m². — Date de la décision : 15-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0033). — 259, rue de Charenton. — Pét. : M. SAMARINE Nicolas. — Arch. : M. GNJATIC Stevan, 26, rue Clisson, 75013 PARIS. — Aménagement du sous-sol d'une maison de ville en fond de parcelle, démolition partielle de la dalle de sol du rez-de-chaussée, création d'un plancher et d'un escalier d'accès au sous-sol. Surface créée : 40 m². Surface supprimée : 27 m². — Date de la décision : 02-02-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0045). — 2 S, voie DP/12, 2 au 8, voie DQ/12, 8Z au 34, rue Jorge Semprun. — Pét. : S.A.R.L. EURAGIM. — Arch. : S.A.R.L. C2A MR SIMON LEMAITRE, 53, rue de la Victoire, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en bureau avec modification de la façade. — Date de la décision : 13-02-2018.

13^e arr. (PC-075-113-14-V0070-M02). — 56, rue Albert, 12, rue Trolley de Prévaux. — Pét. : S.C.C.V. PARIS ALBERT. — Arch. : M. MARINA Christian, 44, rue Legendre, 75017 PARIS. — Modification du matériau des garde-corps des balcons et des terrasses sur rue Albert et rue Trolley, suppression de la grille de ventilation des parkings sur rue Albert, modification de la ventilation basse sur cour et des dimensions des baies sur la rue Trolley. Modificatif au PC n° 075-113-14-V-0070 délivré le 16-06-2015. — Date de la décision : 13-02-2018.

13^e arr. (PC-075-113-17-V0043). — 23 au 25, rue du Dessous des Berges. — Pét. : M. NGUYEN Nang Dinh, S.C.I. DAUPHINE. — Arch. : M. LECONTE Frédéric, 4, rue de Busette, 62860 MARQUION. — Changement de destination d'un commerce en habitation au rez-de-chaussée sur rue et cour avec modification des façades. Surface de plancher créée : 2,10 m². — Date de la décision : 12-02-2018.

13^e arr. (PC-075-113-17-V0046). — 24, rue Bourgon. — Pét. : S.C.I. BOURGON VANNEUVILLE. — Arch. :

M. MASTRANDREAS Philippe, 43, avenue Duquesne, 75007 PARIS. — Surélévation partielle d'un niveau du bâtiment A de R + 1 à usage d'habitation, restructuration et changement de destination du bâtiment B de R + 1 à usage d'artisanat en habitation en fond de cour, avec création de terrasses végétalisées, modification des menuiseries extérieures et démolition d'un appentis. Surface de plancher créée : 63 m². — Date de la décision : 15-02-2018.

13^e arr. (PC-075-113-17-V0050). — 58 au 60, rue de Tolbiac, 21 au 23, rue de Richemont. — Pét. : L'HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Arch. : M. HERITIER Robert, 11, rue du Perche, 75003 PARIS. — Création de 6 studios supplémentaires dans un foyer de jeunes travailleurs avec construction partielle d'un plancher au 7^e étage et mise aux normes de sécurité incendie. Surface créée : 25 m². — Date de la décision : 09-02-2018.

14^e arr. (PC-075-114-16-V0028). — 30 au 40, rue du Commandant-René-Mouchotte, 61, rue du Château. — Pét. : S.A.S. HOTEL MONTPARNASSE. — Arch. : M. HOFFMANN Serge, 5, rue du Pré Chaudron, 57070 METZ. — Surélévation de deux niveaux d'un hôtel de 8 étages sur deux niveaux de sous-sol après démolition de la galerie technique à R + 8, avec réaménagement du rez-de-chaussée, création d'une piscine et d'un SPA au R – 1, suppression de stationnement au R – 2, redistribution du 1^{er} étage et création d'un escalier de secours du rez-de-chaussée au R + 2. Surface démolie : 346 m². Surface créée : 2 524 m². S.T. : 4 811 m². — Date de la décision : 05-02-2018.

14^e arr. (PC-075-114-17-V0027). — 25, rue Mouton-Duvernet. — Pét. : S.A.S. VINS PAR LA. — Arch. : M. SANVILLE Philippe, 16, rue des Huissiers, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE. — Changement de destination d'un salon de coiffure, à rez-de-chaussée sur rue et courette, en bar à vins, avec modification de la devanture. — Date de la décision : 09-02-2018.

14^e arr. (PC-075-114-17-V0034). — 83 A, rue de la Tombe Issoire. — Pét. : M. GUREVICK, ARCHITECTE SERGE. — Arch. : M. GUREVICK Serge, 33, avenue Laplace, 94110 ARCUEIL. — Réfection de l'allée avec remplacement de réseaux. — Date de la décision : 15-02-2018.

14^e arr. (PC-075-114-17-V0040). — 3 au 3 B, rue des Mariniers. — Pét. : VILLE DE PARIS-D.C.P.A.. — Arch. : M. RAYNAUD Thomas, 60, rue des Saints-Pères, 75007 PARIS. — Construction d'un bâtiment à rez-de-chaussée, à usage de locaux sociaux pour les jardiniers de la Ville de Paris, dans le square Auguste Renoir. Surface créée : 91 m². — Date de la décision : 06-02-2018.

15^e arr. (PC-075-115-12-V0007-M02). — 4 au 10, rue André Theuriet, 25 au 27, avenue Albert Bartholomé, 5 au 7, avenue de la Porte de Plaisance. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : CABINET BRS ARCHITECTES INGENIEURS, 80, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Modification de l'habillage technique en toiture et du châssis au rez-de-chaussée sur la façade sur rue pour le bâtiment 2A, agrandissement des surfaces de commerces, modification des façades et des toitures sur la façade sur rue, des édicules en toiture de la crèche et suppression du jardin lié à la crèche (pris en charge par les preneurs). Modificatif au PC n° 075-115-12-V-0007 délivré le 31-08-2012 et PC 075-115-12V007 M01 autorisé le 03-09-2013. SDP habitation: 13 497 m². SDP commerce: 946 m². SDP service public ou d'intérêt collectif: 686 m². — Date de la décision : 06-02-2018.

15^e arr. (PC-075-115-14-V0053-M02). — 2 au 12, impasse de Presles, 26, cité Morieux, 10 au 22, rue de Presles. — Pét. : M. YOUNES ROTUREAU Jean-Luc. — Arch. : M. HUGUEN Thomas, 23, rue Pierre et Marie Curie, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Création d'un escalier du rez-de-chaussée au 1^{er} étage, d'une mezzanine au niveau supérieur, remplacement des menuiseries extérieures sur la façade Ouest, suppression de la démolition des allèges, de la trémie d'escalier du rez-de-chaussée à la

cave. 1 logement créé. Modificatif au PC n° 075-115-14-V-0053 délivré le 04-02-2015 et PC 075-115-14-V-0053-01 refusé le 21-07-2015. — Date de la décision : 09-02-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0051). — 66 au 70, rue Falguière, 9 au 11, rue du Docteur Roux. — Pét. : M. LEPROUX Alexis, PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE. — Arch. : M. DUTHILLEUL Jean-Marie, 16, avenue d'Ivry, 75013 PARIS. — Réhabilitation du bâtiment Saint-Martin de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et de sa cour, dépose des escaliers de secours et des sanitaires afin de créer des coursives, modification de la façade et création de deux niveaux, à usage de logements pour les prêtres, dans le volume libéré par démolition d'un plancher intermédiaire. Surface de plancher démolie : 503 m². Surface de plancher créée : 374 m². S.T. : 3 033 m². — Date de la décision : 05-02-2018.

16^e arr. (PC-075-116-09-V0028-M01). — 30, rue de l'Assomption. — Pét. : M. KONCKIER Jacques, STE AHAVA. — Arch. : M. Alain-Dominique GALLIZIA, 39 quater, rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. — Modification des menuiseries extérieures, suppression du décroché au R + 2 et alignement au reste de la façade, non réalisation de l'habillage bois du pignon du n° 32, suppression de l'échelle d'accès en toiture, modification du garde-corps au R + 3, non réalisation de l'éclairage zénithal, abaissement des toitures-terrasses inaccessibles, modification du nombre et des dimensions des fenêtres de toit, suppression des cheminées, modification de la rampe d'accès piéton et création d'emmarchements au rez-de-chaussée sur rue, agrandissement des caves côté rue et jardin, extension du garage et création d'une verrière au R + 3. Modificatif au PC n° 075-116-09-V-0028 délivré le 13-10-2009. — Date de la décision : 08-02-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0050). — 16, rue de l'Amiral Hamelin. — Pét. : MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCE. — Arch. : M. HERAULT Vincent, 208, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de bureaux de 6 étages sur 5 niveaux de sous-sol avec démolition de la façade sur cour pour extension à tous les niveaux, création d'un escalier extérieur sur cour, extension sur terrasse aux 5^e et 6^e étages sur rue, création de 2 trémies à rez-de-chaussée, changement de destination de locaux de bureaux en habitation (1 logement créé) au 5^e étage sur rue, création d'une trémie d'escalier et extension de l'édicule technique en toiture-terrasse et modification de la façade sur rue. Surface à démolir : 21 m². Surface créée : 257 m². S.T. : 495 m². — Date de la décision : 13-02-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0060). — 10, villa Victor Hugo. — Pét. : S.C.I. ROQUES ESTATES. — Arch. : M. LE GUAY Thierry, 54, rue David d'Angers, 75019 PARIS. — Reconstruction avec extension, après démolition, des deux derniers niveaux d'un bâtiment d'habitation de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et courette, en vue d'aménagement d'un duplex avec toiture-terrasse accessible. Surface supprimée : 86 m². Surface créée : 145 m². S.T. : 140 m². — Date de la décision : 02-02-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0063). — 32, avenue Georges Mandel, 27, rue Greuze, 37 au 45, rue des Sablons. — Pét. : S.C.I. LARRAT MANDEL DENIS OSCAR. — Arch. : M. BOUARICHA Said, 3, impasse de l'enfant Jésus, 75015 PARIS. — Transformation de caves en salle de sport, débarras et salle de douche, création d'une trémie d'escalier du rez-de-chaussée au sous-sol et remplacement de la fenêtre sur le jardin au rez-de-chaussée. Surface démolie : 5,23 m². Surface créée : 39,50 m². S.T. : 2 113 m². — Date de la décision : 12-02-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0038). — 168 au 170, boulevard Ney, 46, rue Henri Huchard, 2 au 24, avenue de la Porte de Saint-Ouen. — Pét. : MAIRIE DE PARIS – DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE. — Arch. : M. ALBIZATI François, 10, avenue Pierre Sémard, 18102 VIERZON CEDEX. — Construction d'une crèche (48 berceaux) multi-accueil démontable de 1 étage sur rue et cour avec toiture-terrasse végéta-

lisée. Surface créée : 532 m². Hauteur du projet : 6 m. S.T. : 59 940 m². — Date de la décision : 01-02-2018.

19^e arr. (PC-075-119-16-V0058-M01). — 28, rue Philippe Hecht. — Pét. : Mme DE LA LANDE Vanessa. — Arch. : AJILE ARCHITECTES, 54, rue d'Enghien, 75010 PARIS. — Suppression du surplomb de la zone à végétaliser côté Nord de la parcelle. Modificatif au PC n° 075-119-16-V-0058 délivré le 16-06-2017. — Date de la décision : 07-02-2018.

19^e arr. (PC-075-119-17-V0009-T01). — 22 au 24, rue Fessart, 4 ND D/19, 13 au 17, rue Carducci. — Pét. : S.N.C. PARIS 13 CARDUCCI. — Arch. : Mme DAVRINCHE Céline, 66, avenue Jean Moulin, 75014 PARIS. — Transfert du PC 075-119-17 V 009 délivré le 28-07-2017 à SNC PARIS 13 CARDUCCI. — Date de la décision : 02-02-2018.

20^e arr. (PC-075-120-16-V0050). — 67 au 69, rue de Buzenval. — Pét. : SYNDIC ADEXTRA SERVICES IMMOBILIERS EMMANUEL. — Arch. : M. ROY Georges Bernard, 107-109, rue de Paris, 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT. — Réhabilitation et changement de destination du bâtiment en fond de parcelle à usage de locaux d'artisanat en locaux d'habitation (8 logements créés), surélévation après démolition des toitures, démolition partielle des planchers à rez-de-chaussée et niveau 1 pour mise à niveau, des apprentis pour modification des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, réfection du dallage de la cour et création d'un local pour les ordures ménagères. Surface démolie : 128,99 m². Surface créée : 93,70 m². — Date de la décision : 07-02-2018.

Liste des permis de démolir délivrés entre le 1^{er} février et le 15 février 2018.

1^{er} arr. (PD-075-101-17-V0008). — 254, rue Saint-Honoré, 7, rue de l'Echelle, 1, rue d'Argenteuil. — Pét. : LES HOTELS DE PARIS. — Démolition partielle du rez-de-chaussée pour création d'une trémie d'escalier et d'ascenseurs au sous-sol, d'un escalier de secours du rez-de-chaussée au 1^{er} étage, prolongement de l'escalier du 5^e au 6^e étage et un autre du 6^e au 7^e étage pour un hôtel. Surface démolie : 31 m². — Date de la décision : 14-02-2018.

15^e arr. (PD-075-115-17-V0007). — 50, boulevard de Vaugirard. — Pét. : CABINET HENRAT ET GARIN. — Démolition partielle de la loge de la gardienne. — Date de la décision : 09-02-2018.

19^e arr. (PD-075-119-17-V0007). — 50, boulevard Sérurier, 2, rue Frédéric Mourlon, 1, rue Charles Monselet. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Démolition d'un local à ordures ménagères. Surface démolie : 8 m². — Date de la décision : 05-02-2018.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

PARIS MUSÉES

Délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées (Direction des Expositions et des Publications. — Modificatif n° 3).

Le Président de l'établissement public Paris Musées,

Vu les articles L. 2221-10, R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 2221-53 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération en date du 18 juin 2014, par laquelle le Conseil d'Administration de l'établissement public Paris Musées a donné à son Président délégation au titre des articles R. 2221-53 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2014, modifié, portant délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées (Direction des Expositions et des Publications) ;

Arrête :

Article premier. — L'article 3 de l'arrêté 18 juin 2014 portant délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées (Direction des Expositions et des Publications) susvisé est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BERTRAND, Directrice Adjointe en charge du suivi des budgets, cheffe du Service des expositions, la signature du Président est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Mmes Emilie AUGIER, Fanny HOLLMAN, Julie PIERRAT et Sandrine AYROLE, responsables de projets d'expositions et à Mme Béatrice ABONYI responsable de la muséographie et de la scénographie, à l'effet de signer les procès-verbaux de réception des travaux. »

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté 18 juin 2014 portant délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées (Direction des Expositions et des Publications) susvisé est modifié comme suit :

« La signature du Président de Paris Musées est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux fins de signer la certification du service fait, à mesdames :

— Emilie AUGIER, Fanny HOLLMAN, Sandrine AYROLE et Julie PIERRAT, responsables de projets d'expositions ;

— Béatrice ABONYI, responsable de la muséographie et de la scénographie ;

— Nathalie BEC, Adeline SOUVERAIN et Hélène STUDIEVIC, responsables éditoriales ;

— Marie-Brigitte METTEAU, chargée de mission auprès du Service des éditions ;

— Mme Mara MARIANO et M. Saint-Véron POMPEE : chefs de fabrication ;

— Laurence GOUPILLE : responsable iconographe. ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public Paris Musées et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Une copie du présent arrêté sera adressée :

— à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Bruno JULLIARD

Délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées aux Directeurs et aux Directrices des Musées de la Ville de Paris. — Modificatif n° 3.

Le Président de l'établissement public
Paris Musées,

Vu les articles L. 2221-10, R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 2221-53 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153 / DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées et notamment son article 12 relatif aux Directeurs et aux Directrices des musées de la Ville de Paris ;

Vu la délibération en date du 18 juin 2014, par laquelle le Conseil d'Administration de l'établissement public Paris Musées a donné à son Président délégation au titre des articles R. 2221-53 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 18 juin 2014 par lequel le Président de l'établissement public Paris Musées délègue sa signature aux Directeurs et aux Directrices des Musées de la Ville de Paris ;

Vu la décision d'affectation de Mme Miren ARZALLUZ, agent contractuel de catégorie A, en qualité de Directrice du Palais Galliera, à compter du 9 janvier 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1 de l'arrêté du 18 juin 2014 portant délégation de signature du Président de l'établissement public Paris Musées susvisé est modifié comme suit :

« La signature du Président de l'établissement Paris Musées est déléguée, sous surveillance et sa responsabilité à Mme Miren ARZALLUZ, Directrice du Palais Galliera à l'effet de signer :

- les conventions de prêts et de dépôts d'œuvres d'art ;
- les actes relatifs à la préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés publics dont le montant est strictement inférieur à 15 000 € H.T., les ordres de service afférents, ainsi que leurs actes additionnels ;
- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 15 000 € H.T. ;
- les certificats du service fait ;
- les certificats de conformité par rapport à l'original d'un document produit par le musée ;
- les bons à tirer de photogravures ;
- les ordres de missions sans frais du personnel du musée ;
- les fiches d'évaluation et de notation des agents placés sous son autorité. »

Art. 2. — Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public et publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à l'intéressée.

Fait à Paris, le 15 février 2018

Bruno JULLIARD

POSTES À POURVOIR

Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste de sous-directeur·trice de la Commune de Paris.

Un poste de sous-directeur·trice de la surveillance et de la sûreté des équipements — Groupe II (F/H) est susceptible d'être vacant à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.

Contexte hiérarchique :

Le·la sous-directeur·trice de la surveillance et de la sûreté des équipements travaille sous l'autorité du Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.

Les missions du·de la sous-directeur·trice :

Le·la sous-directeur·trice met en œuvre la politique de la collectivité tendant à améliorer la sûreté des équipements, des immeubles ou des bâtiments municipaux ou d'événements, notamment des grandes manifestations organisées par la municipalité, par des dispositifs humains (agents publics et prestataires privés) ou technologiques (vidéoprotection, dispositifs anti-intrusion).

En exécution des obligations légales ou à la demande des Directions de la Ville de Paris, il fait procéder à la réalisation d'études de prévention situationnelle ou d'audits permettant d'évaluer les moyens adaptés aux lieux, au fonctionnement d'un équipement afin d'éviter les détournements d'usage, les intrusions, les envahissements et tout dysfonctionnement susceptible de dégrader une propriété communale ou de mettre en danger les usagers et les personnels. Il assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Directions de la Ville pour l'installation des équipements de sûreté.

Il suit pour le compte de la DPSP un certain nombre de dossiers transverses (vidéo-protection, plan de sécurisation post-attentats, sécurisation de l'espace public et des grands monuments...) en lien avec le SG et les Directions de la Ville concernées (DVD, DASCO, DCPA, etc...).

Il a en charge le suivi et le contrôle des marchés de gardiennage privé pour l'ensemble de la Ville.

Structures et activités de la sous-direction :

La sous-direction est composée de trois pôles :

Le « pôle bâtiments » est chargé de la protection des biens et des personnes et du contrôle des accès de l'Hôtel de Ville, de la sécurisation des séances du Conseil de Paris et des activités liées à l'événementiel au sein du bâtiment et de l'accueil et de la surveillance des bâtiments administratifs surveillés par la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. Le pôle bâtiment gère le service de sécurité de l'hôtel de Ville et le service de surveillance des bâtiments centraux.

Le « pôle études » est chargé de l'ingénierie sécuritaire des bâtiments communaux et départementaux. Il exerce la compétence réglementaire dévolue au Département de Paris pour les Etudes de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il assure, à la demande des Mairies d'arrondissement et des Directions, les audits de sécurité des bâtiments et des équipements de la Ville. Il est également chargé des questions de vidéosurveillance et de prévention situationnelle. Il est également en charge de l'acculturation des services de la Ville et de la communication en matière de prévention situationnelle, ainsi que du suivi des réalisations faites par les Directions à l'issue de ses préconisations. Il pilote, en lien notamment avec la DSTI et la DFA, la mise en place des outils (infrastructures ou marchés) nécessaires aux services de la Ville pour installer ou faire fonctionner leurs équipements de sûreté dans un souci de résultat, de cohérence et de maîtrise des coûts.

Le « pôle services » est composé de deux entités :

— le Service des Prestations Externes de Sécurité (SPES) qui conçoit, met en place et assure le contrôle de l'activité des sociétés de gardiennage qui interviennent pour la sécurisation d'équipements, de propriétés du domaine intercalaires, ou d'événements, notamment des grandes manifestations organisées par la municipalité. Il élabore les marchés de gardiennage et assure le suivi des dépenses en la matière dans une recherche d'optimisation. Il travaille en lien avec les Directions gestionnaires d'équipements et, s'agissant de l'événementiel, avec la Préfecture de Police et les organisateurs ;

— le Service Installations, Support et Exploitation (SISE) qui est chargé de la mise en place des marchés destinés aux achats, maintenances et autres prestations relatives aux systèmes de sécurisation des équipements de la Ville, de la réalisation de projets de sécurisation (anti-intrusion/vidéo/contrôle d'accès/anti-agression), dans le cadre de procédures définies par le pôle études. Il est également responsable de la mise en œuvre des raccordements des systèmes techniques de sûreté (anti-intrusion) au CVO, de leur bon fonctionnement ainsi que des procédures de gestion et du traitement des problèmes qui en découlent.

Le budget de la sous-direction est d'environ 8,5 M€ en fonctionnement et 1,25 M€ en investissement en 2018. La sous-direction comprend environ 150 agents dont 10 cadres A.

Votre profil :

— Qualités requises :

- N° 1 : qualité de management d'équipe ;
- N° 2 : sens de la concertation et de la négociation ;
- N° 3 : rigueur et méthode ;
- N° 4 : capacité d'organisation et d'adaptation.

— Connaissances requises :

- Expérience requise dans le domaine de la sécurité ;
- Expérience dans la gestion des ressources humaines ;
- Expérience de conduite de projet.

Localisation du poste :

Adresse : 25, rue de Liège, 75008 Paris.

Métro : Liège.

Personne à contacter :

M. Matthieu CLOUZEAU, Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.

Email : matthieu.clouzeau@paris.fr.

Ce poste serait à pourvoir pour une durée de trois ans.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, à Mme la Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, en indiquant la référence « DRH/MCD — DPSP/SDSSE ».

Inspection Générale. — Avis de vacance d'un poste d'inspecteur-trice de la Ville de Paris (F/H).

Le-la titulaire du poste qui sera rattaché-e directement à la Directrice de l'Inspection Générale conduira des missions d'audit interne, de contrôle, d'étude ou d'évaluation portant sur des services de la Ville ou sur des services financés ou conventionnés par la Ville de Paris.

Ce poste nécessite une expérience administrative diversifiée, des capacités d'analyse et de synthèse, des qualités relationnelles et rédactionnelles, et l'aptitude à organiser et animer le travail en équipe, ainsi qu'une bonne maîtrise des outils bureautiques.

Une expérience de l'audit, une bonne maîtrise des techniques quantitatives et des outils de comptabilité privée sont souhaitées.

Ce poste est à pourvoir pour une durée de 12 mois.

Personne à contacter :

Mme Hélène MATHIEU, Directrice de l'Inspection Générale, Tél. : 01 42 76 24 20.

Localisation du poste :

Inspection Générale, 7-9, rue Agrippa d'Aubigné, 75004 Paris.

Les candidatures devront être transmises par voie hiérarchique à la Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis en indiquant la référence : DRH-MCD022018.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Administrateur.

Poste : chef du Bureau des partenariats (F/H).

Contact : M. Philippe HANSBOUT, Directeur.

Tél. : 01 43 47 78 36 — Email : philippe.hansbout@paris.fr.

Référence : ADM n° 43967.

Direction du Logement et de l'Habitat. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service de la Gestion de la Demande de Logement (SGDL).

Poste : adjoint-e à la cheffe du Service de la Gestion de la Demande de Logement.

Contact : Lisa BOKOBZA.

Email : DLH-recrutement@paris.fr.

Référence : AP 18 43843.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : programme Compte Parisien.

Poste : chef-fe de projet Organisation et Conduite du Changement du programme Compte Parisien.

Contact : Fabrice BEAULIEU — Tél. : 01 43 47 68 21.

Référence : n° 43906.

2^e poste :

Service : Secrétariat Général.

Poste : chef-fe de projet pour la création d'un secteur regroupant les 4 premiers arrondissements de Paris et pour la refonte de la charte des arrondissements.

Contact : Virginie DARPHEUILLE — Tél. : 01 56 95 21 27.

Référence : AP 18 43975.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : sous-direction des achats — CSP2 Services aux parisiens, économie et social — Domaine fournitures pour équipements publics.

Poste : acheteur-se expert-e — Domaine fournitures pour équipements publics.

Contact : Evelyne TRINCKQUEL/Elodie GUERRIER.

Tél. : 01 42 76 67 04.

Référence : AT 18 43855.

2^e poste :

Service : sous-direction des achats — CSP2 Services aux parisiens, économie et social — Domaine communication et événementiel.

Poste : acheteur expert — Domaine communication et événementiel.

Contact : Soumaya ANTOINE ou Loan DINH — Tél. : 01 42 76 65 10 ou 72.

Référence : AT 18 43931.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : service de l'expertise et de la stratégie.

Poste : chef de projet « prévention des déchets », référent sur le suivi des partenariats.

Contact : Mélanie DELAPLACE — Tél. : 01 71 28 55 59.

Référence : AT 18 43960.

Direction des Finances et des Achats. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : Analyste sectoriel — Service de l'expertise financière — Pôle Espace Public.

Contacts : M. Arnaud CAQUELARD.

Tél. : 01 42 76 30 45 — Email : arnaud.caquelard@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 43880.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : chef-fe de projet informatique HR Access — Service de la Transformation et de l'Intégration du Numérique (STIN).

Contact : M. Olivier BONNEVILLE.

Tél. : 01 43 47 66 83 — Email : olivier.bonneville@paris.fr.

Référence : intranet n° 43922.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux publics.

1^{er} poste : chef-fe du Pôle Applications Paramétrables / CRM.

Contact : M. Jean-Louis NAKACHE.

Tél. : 01 43 47 64 21 — Email : jean-louis.nakache@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 43625.

2^e poste : ingénieur-e système / Architecte des outils numériques F/H.

Contact : M. Florian SOULIE.

Tél. : 01 43 47 62 20 — Email : florian.soulie@paris.fr.

Référence : intranet ITP n° 43731.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B. — Personnel de maîtrise.

Poste chargé de secteur en section territoriale de voirie.

Contact : Antoine BEDEL — Mail : DVD-SRH@paris.fr — Tél. : 01 40 28 73 23.

Référence : intranet FP n° 41 579.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie B (F/H). — Technicien supérieur.

1^{er} poste :

Poste chargé de projet en section territoriale de voirie.

Contact : Antoine BEDEL.

Email : DVD-SRH@paris.fr — Tél. : 01 40 28 73 23.

Référence : intranet FP n° 42257.

2^e poste :

Poste d'adjoint au chef de subdivision d'arrondissement en section territoriale de voirie.

Contact : Antoine BEDEL.

Email : DVD-SRH@paris.fr — Tél. : 01 40 28 73 23.

Référence : intranet FP n° 42448.

Caisse des Ecoles du 17^e arrondissement. — Avis de vacance de dix-sept postes d'agent de restauration scolaire (F/H).

— 15 postes de 5 h/j (jours scolaires uniquement), agent de restauration scolaire (F/H).

— 1 poste de magasinier temps complet, (F/H).

— 1 poste de chef de cuisine temps complet, (F/H).

Contact : M. FOUCAT Xavier, Directeur des Ressources Humaines, 20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17.

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste de Chargé-e de clientèle — Caissier-ère.

Etablissement public administratif de crédit et d'aide sociale de la Ville de Paris, le Crédit Municipal est la plus ancienne institution financière parisienne. Créé en 1637 par le philanthrope Théophraste Renaudot, sa vocation première fut de lutter contre l'usure en offrant un service de prêt sur gage. A travers les siècles, le Crédit Municipal de Paris a conservé son activité première et a su développer une large palette de nouveaux services, simples, flexibles et adaptés aux besoins de son époque.

Du prêt sur gage à la collecte d'épargne solidaire, du microcrédit personnel à l'accompagnement des personnes surendettées, des ventes aux enchères à la conservation et l'expertise d'objets d'art, le Crédit Municipal de Paris a su se réinventer pour devenir aujourd'hui un acteur incontournable de la finance sociale et solidaire au service des Parisiens et des Franciliens.

Le Crédit Municipal de Paris recherche :

Chargé-e de clientèle — Caissier-ère.

En charge de l'accompagnement des clients dans leur démarche de prêt sur gage, le-la chargé-e de clientèle-caissier-ère est plus particulièrement dédié-e aux opérations de caisse avec des fonctions mandatées de régisseur-euse.

Ses principales missions sont les suivantes :

Accueil et réception de la clientèle :

- accueil, information et orientation des clients ;
- vérification des documents (pièces d'identités, justificatifs de domicile, procurations.) ;
- enregistrement et mise à jour des dossiers clients ;
- surveillance des comportements.

Engagement des objets :

- prise en charge des objets des clients ;
- contrôle et inventaire des objets en présence des clients ;
- contrôle des informations des clients et analyse du risque ;
- proposition du prêt aux clients et information des conditions générales du contrat de prêt ;
- saisie des informations du contrat.

Gestion des opérations de caisse (sous réserve d'être nommé mandataire de régie) :

- saisie des opérations de caisse (engagement, renouvellement ou dégagelement) ;
- vérifications des documents, des moyens de paiement et de la signature du client ;
- décaissements, encaissements (espèces, carte bancaire, chèque ou virement).

Mandataire (suppléant) du régisseur :

- présence obligatoire d'un régisseur pour ouverture et fermeture ;
- distribution des fonds de caisse avant l'ouverture et rangement des fonds de caisse en fin de journée ;
- contrôle des fonds ;
- contrôle des monnayeurs en cas de différence ;
- gérer les différences avec la comptabilité générale (recherche d'erreurs etc.) ;
- clôture des caisses avec explication de la différence ;
- clôture des comptes avec l'agence comptable en fin d'année avec les différences de caisses ;
- signature des chèques ;
- gestion des litiges clients ;
- gestion des demandes d'intervention (informatique, roulogmat....) ;
- formation et assistance des caissiers.

Profil & compétences requises :

- sens relationnel et de l'écoute ;
- expérience en relation clientèle de préférence dans un poste similaire de caisse ;
- sens du travail en équipe ;
- maîtrise de soi ;
- rigueur, capacité à rendre compte et à appliquer des procédures ;
- intégrité, confidentialité ;
- capacité à travailler sur un outil informatique dédié ;
- connaissances bureautiques, Word, Excel, Outlook.

Caractéristiques du poste :

- poste de catégorie C ouvert aux contractuels ;
- temps de travail sur 37 heures hebdomadaires du lundi au vendredi ;
- travail le samedi par roulement.

Adressez vos candidatures (lettre de motivation et CV) :

- Par courrier à : Crédit Municipal de Paris — Direction des Ressources Humaines et de la Modernisation — 55, rue des Francs Bourgeois, 75181 Paris Cedex 4 ;
- Par courriel à : recrutement-cmp@creditmunicipal.fr.



Avis de vacance d'un poste régisseur-se des œuvres adjoint-e à la responsable des réserves mutualisées des musées de la Ville de Paris.

Présentation de l'Établissement Public « Paris Musées » :

Paris Musées est un établissement public administratif, créé le 20 juin 2012 par la Ville de Paris, chargé, depuis le 1^{er} janvier 2013, de la gestion des 14 musées de la Ville.

Localisation du poste :

Direction chargée des collections — Réserves mutualisées — 83, avenue du Président Wilson, 93200 La Plaine Saint-Denis.

Catégorie du poste :

Catégorie : B.

Finalité du poste :

En soutien de la responsable et en collaboration avec les équipes des musées et la Direction chargée des collections, assurer le fonctionnement des réserves mutualisées des musées de la Ville de Paris.

Profil, compétences et qualités requises :

Profil :

- formation et première expérience en régie des œuvres ;
- savoir manipuler les œuvres d'art ;
- établir un planning et suivre son exécution ;
- maîtrise des fonctionnalités usuelles des outils bureautiques (Word, Excel) ;
- maîtrise des applications informatiques dédiées (Aplib souhaité) ;
- pratique courante de l'anglais ;
- connaissances en conservation préventive et restauration des œuvres.

Contact :

Transmettre dossier de candidature (CV et lettre de motivation) par courrier électronique à :

La Direction des Ressources Humaines de Paris Musées recrutement.musees@paris.fr.

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON